

Rapport annuel

Annual report

2022-23





Frédéric Coirier
PDG du Groupe Poujoulat
Poujoulat Group CEO

Des fondamentaux toujours plus solides

Ever more solid fundamentals

Chers partenaires,

Je tenais, tout d'abord, à vous remercier de votre confiance et de votre fidélité.

Les 36 derniers mois auront été exceptionnels à plus d'un titre, qu'il s'agisse de la reprise d'activité post-Covid, des difficultés d'approvisionnement et des tensions extrêmes sur les énergies. Le Groupe Poujoulat a réussi à s'adapter en permanence aux aléas des marchés en mettant tout en œuvre pour satisfaire ses clients.



Avec une croissance de 33 %, le seuil des 400 millions d'euros est dépassé et fait entrer le Groupe Poujoulat dans une dimension nouvelle.

With a growth of 33%, the Poujoulat Group has exceeded the €400 million mark and is entering a new dimension.

L'exercice 2022/2023 est un excellent cru. Le résultat net du Groupe Poujoulat représente 6,5 % du chiffre d'affaires, un niveau satisfaisant permettant de financer nos investissements et notre fort développement d'activité.

Cette performance conforte notre modèle robuste et pérenne qui répond aux exigences de notre siècle et qui repose sur deux principaux piliers :

- **La fabrication de systèmes de conduits de fumée et cheminées industrielles.** Cette activité

a progressé de plus de 50 % ces 3 dernières années alors même que les crises sanitaires et géopolitiques n'ont pas épargné, loin s'en faut, nos économies. Cette croissance s'est accompagnée, parallèlement, d'un rétablissement de notre rentabilité à la hauteur des objectifs que nous nous étions fixés à l'époque, voire un peu au-delà.

- **La fabrication et la commercialisation de bio-combustibles (bûches, granulés, allume feu...) de haute qualité.** Cette activité a plus que doublé ces 24 derniers mois. Nos produits répondent aux enjeux de performance énergétique et de qualité de l'air et contribuent à la montée en gamme de la filière bois énergie. Les investissements massifs réalisés depuis 10 ans portent leurs fruits et notre branche bois énergie atteint à présent un bon niveau de rentabilité.

Avec une croissance de 33 %, le seuil des 400 millions d'euros est dépassé et fait entrer le groupe Poujoulat dans une dimension nouvelle.

Bien entendu, cette croissance est aussi le résultat de l'effet prix induit par une inflation soudaine et significative. En la matière, nous nous sommes attachés à donner la visibilité indispensable à nos clients sur nos hausses tarifaires. À l'avenir, nous serons particulièrement vigilants à limiter l'impact des surcoûts nombreux provenant des prix de l'énergie, des coûts du transport ou de l'augmentation des salaires.

Cet exercice 2022/2023 a permis également de confirmer nos engagements en termes de création d'emplois, de développement de l'apprentissage et sur les aspects extra-financiers. Sur ce dernier point, un plan massif de verdissement de nos approvisionnements énergétiques est lancé même si nous avons déjà beaucoup fait sur

L'exercice 2022/2023 est un excellent cru.

The 2022/2023 financial year is proving to be an excellent one.

le sujet jusqu'à présent. Le leader européen que nous sommes, se doit de s'appliquer à lui-même les recommandations qu'il formule au marché. Nous endossons donc pour nos usines le principe d'un haut niveau d'efficacité énergétique et d'un recours massif aux énergies renouvelables (chaleur bois, solaire photovoltaïque, biogaz...). C'est un engagement pour la transition énergétique du pays et un enjeu de compétitivité. Nous nous attachons par ailleurs à intégrer l'écoconception dans le développement de nos produits et nous trions et valorisons au maximum les déchets pour limiter l'impact de nos activités.

Le Groupe Pujoulat s'engage également dans les territoires où il est présent par voie de sponsoring et de mécénat en soutenant l'éducation, le sport, la culture, la biodiversité et des actions caritatives.

Nos fondamentaux économiques restent solides malgré les conséquences des crises que nous vivons. Si la construction neuve souffre, la rénovation énergétique reste dynamique et nous sentons un redémarrage des investissements industriels dans notre pays et plus généralement en Europe.

Les prix élevés de l'énergie et les évolutions réglementaires enjoignent les consommateurs particuliers ou industriels à transformer leurs

modes de consommation. La biomasse est, dans bien des cas, une solution énergétique universelle et compétitive au service d'un mix énergétique plus diversifié. Elle sécurise par ailleurs les réseaux électriques qui seront de plus en plus sollicités avec l'électrification des usages.

Entreprise de long terme, le Groupe Pujoulat a pour ambition de voir loin avec conviction, méthode et patience. Notre vision 2026 est résolument ambitieuse. Nous allons poursuivre nos investissements productifs, clé de voûte de nos succès, et accélérer notre déploiement à l'international.

Nous resterons attachés à nos cœurs métier tout en intensifiant nos diversifications, gage de solidité. Enfin, nous miserons, plus que jamais, sur l'innovation qui est l'ADN du groupe.

À l'horizon 3 ans, nous ambitionnons donc d'atteindre un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros soit une croissance de 50 % tout en maintenant un bon niveau de rentabilité.

Ces objectifs seront atteints grâce à la mobilisation des équipes que je tiens à remercier pour leur implication, leur professionnalisme et leur réactivité. Le groupe peut aussi compter sur l'ensemble de ses partenaires dont vous faites partie. Je vous en remercie.

Continuons l'aventure Pujoulat ensemble !

Dear Partners,

First of all, I'd like to thank you all for your trust and loyalty. The last three years have been challenging, from recovering from the Covid crisis to supply difficulties and extreme tensions over energy prices. But the Pujoulat Group has been able to adapt to the ups and downs of the market by working hard to satisfy its customers.



The 2022/2023 financial year is proving to be an excellent one. The Poujoulat Group's net profit represents 6.5% of turnover, a satisfactory level that allows us to finance our investments and our strong business development.

This performance confirms our robust, long-term business model, which is fit for today's needs and based on two main areas:

- **Manufacturing flue systems and industrial chimneys.** Despite the health and geopolitical crises that continue to affect our economies, this sector has grown by more than 50% in the last three years. This growth has been accompanied by a return to profitability in line with, and even slightly above, our own targets.

- **Manufacturing and marketing high-quality bio-fuels (logs, pellets, fire lighters, etc).** This sector has more than doubled over the past 2 years. Our products meet the challenges of energy efficiency and air quality, contributing to the development of the wood fuels sector. The massive investments made over the past 10 years are bearing fruit, and our wood fuels branch is now achieving a good level of profitability.

With a growth of 33%, the Poujoulat Group has exceeded the €400 million mark and is entering a new dimension.

Of course, some of this growth is due to the sudden and sharp rise in prices. In this respect, we have made every effort to be transparent with our customers regarding our price increases. Moving forward, we intend to be particularly vigilant in limiting the impact of the many additional costs arising from energy prices, transport costs and wage increases.

This 2022/2023 financial year has also allowed us to reaffirm our commitments in terms of job creation, apprenticeship development and extra-financial aspects. With regards to the latter, we have launched a major plan to reduce the environmental impact of our energy supplies, even though we have already done a lot in this area. As a European leader, we have a responsibility to follow the recommendations we make to the market. We are therefore committed to the principle of high energy efficiency in our facilities and the extensive use of renewable energy (wood heating, solar power, biogas, etc.). This is a commitment to the country's energy transition, as well as a competitive challenge. We are also committed to integrating eco-design into the development of our products, and we sort and recycle as much waste as possible to limit the impact of our activities.

The Poujoulat Group is also involved in the communities in which it operates through sponsorship and patronage, supporting education, sport, culture, biodiversity and charitable initiatives.

Our economic fundamentals remain strong, despite the impact of the crises we are confronted with. While the new-build sector is suffering, the energy renovation sector remains dynamic and

we are seeing increased industrial investment in our country and, more generally, across Europe.

High energy prices and regulatory changes are forcing individual and industrial consumers to change their energy consumption habits. Biomass is, in many cases, a universal and competitive energy solution that contributes to a more diversified energy mix. It also supports electricity grids, which are under increasing pressure from the growing number of products that now run on electricity.

The Poujoulat Group is a forward-looking company. Its ambition is to look ahead with determination, methodology and perseverance. And we have a resolutely ambitious vision for 2026. We will continue to invest in production, the key to our success, and accelerate our international expansion.

We will remain committed to our main activities, while increasing our diversification to ensure our stability. Finally, we will focus even more on innovation, which is at the heart of the group's DNA.

Over the next 3 years we aim to achieve a turnover of €600 million, i.e. growth of 50%, while maintaining a good level of profitability.

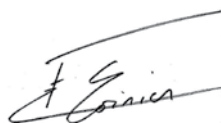
Le Groupe Poujoulat a pour ambition de voir loin avec conviction, méthode et patience.

The Poujoulat Group's ambition is to look ahead with determination, methodology and perseverance.

I believe we can achieve these goals thanks to the commitment of our teams, and I would like to thank them for their dedication, professionalism and responsiveness. The Group is also proud to be able to rely on all of its partners, of which you're a part of. And we are truly grateful.

Let's continue the Poujoulat adventure together!

— Frédéric Coirier




Depuis 70 ans, l'histoire du Groupe Poujoulat est celle d'une entreprise qui s'est régulièrement transformée pour anticiper les nouvelles tendances et développer de nouveaux marchés. Le Groupe Poujoulat investit en permanence pour créer de nouveaux produits mais également inventer de nouveaux concepts et de nouveaux modèles.

For 70 years, the history of the Poujoulat Group has been that of a company which regularly transforms itself to anticipate new trends and develop new markets. The Poujoulat Group is constantly investing to create new products but also to invent new concepts and new models.

FABRICANT FRANÇAIS
DEPUIS 1950

**Produits conçus
et fabriqués en France**

Poujoulat est une entreprise familiale française et certifiée ISO 14001. Plus de 90 % des produits sont conçus et fabriqués depuis 1950 sur le territoire français.

**Products designed
and made in France**

Poujoulat is a French family business with ISO 14001 certification. More than 90% of the products are designed and manufactured in France since 1950.



Le Groupe Poujoulat est un acteur engagé dans le développement économique et environnemental. Frédéric Coirier est Co-Président du Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (METI) et Vice-Président du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER).

The Poujoulat Group is committed to economic and environmental development. Frédéric Coirier is Co-Chairman of the METI and Vice-Chairman of the SER (Renewable Energy Union).





Un engagement économique et environnemental

An economic and environmental commitment

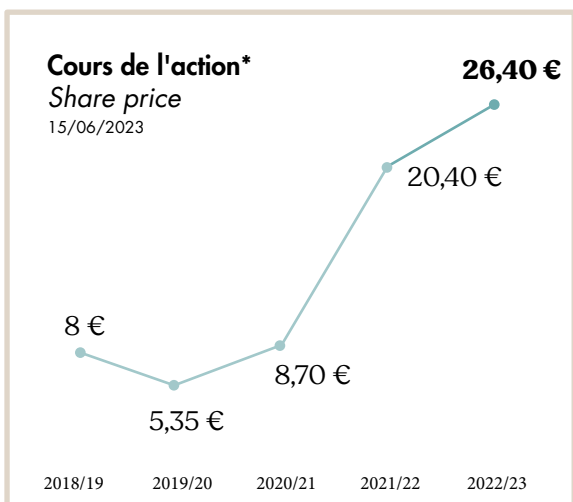
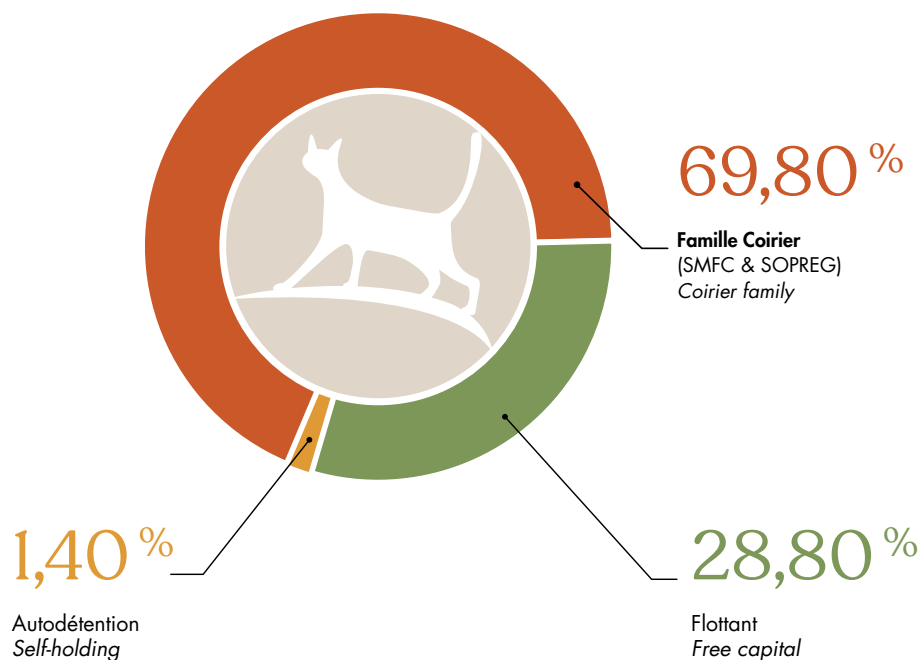


Voir la vidéo
de présentation
Watch the video
presentation





Répartition du capital Poujoulat SA Allocation of Poujoulat SA share capital



Dividende par action*
 Dividend by share

| | |
|----------------|---------------|
| 2022/23 | 0,32 € |
| 2021/22 | 0,225 € |
| 2020/21 | 0,15 € |
| 2019/20 | 0,10 € |
| 2018/19 | 0,10 € |

* Par décision de l'Assemblée Générale du 16/09/2022, la valeur faciale des actions a été divisée par 4 et le nombre total d'actions multiplié par 4.

Chiffres consolidés du groupe (En milliers d'euros)

Group consolidated figures (In thousands of euros)

Chiffre d'affaires Turnover

• Depuis l'exercice clos au 31/03/2022, le Groupe Poujoulat publie ses comptes conformément au référentiel ANC 2020-01
 • Pour les exercices clos le 31/03/2021, les données sont établies selon le référentiel CRC 99-02
 • Pour les exercices antérieurs, elles sont établies conformément au référentiel IFRS.

● ANC 2020-01
 ● CRC 99-02
 ● IFRS

| Année | Chiffre d'affaires (milliers d'euros) |
|---------|---------------------------------------|
| 2022/23 | 401 998 |
| 2021/22 | 302 243 |
| 2020/21 | 245 208 |
| 2019/20 | 241 850 |
| 2018/19 | 231 958 |

EBITDA Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization

| Année | EBITDA (milliers d'euros) |
|---------|---------------------------|
| 2022/23 | 50 232 |
| 2021/22 | 36 950 |
| 2020/21 | 24 595 |
| 2019/20 | 17 834 |
| 2018/19 | 14 837 |

Résultat net Net profit

| Année | Résultat net (milliers d'euros) |
|---------|---------------------------------|
| 2022/23 | 26 158 |
| 2021/22 | 14 697 |
| 2020/21 | 6 931 |
| 2019/20 | 2 156 |
| 2018/19 | 484 |

Capitaux propres & dettes financières > 1 an Shareholders' equity & long-term financial liabilities > 1 year

| Année | Capitaux propres (Equity) | Dettes financières MLT (Long-term debts) |
|---------|---------------------------|--|
| 2022/23 | 132 856 | 60 247 |
| 2021/22 | 108 501 | 52 213 |
| 2020/21 | 89 980 | 51 604 |
| 2019/20 | 84 330 | 50 653 |
| 2018/19 | 82 224 | 32 807 |

● Capitaux propres
Equity

● Dettes financières MLT
Long-term debts

Capacité d'autofinancement Net cash flow

| Année | Capacité d'autofinancement (milliers d'euros) |
|---------|---|
| 2022/23 | 36 162 |
| 2021/22 | 26 370 |
| 2020/21 | 18 680 |
| 2019/20 | 14 034 |
| 2018/19 | 8 767 |

Une activité diversifiée

A diversified activity

POUJOLAT SA (F)



60%

du chiffre d'affaires du groupe
of the group turnover



Conduits de cheminée
Chimney flues



Cheminées industrielles
Industrial chimneys



Design d'extérieur
Outdoor design

40%

du chiffre d'affaires du groupe
of the group turnover



Bois énergie
Wood fuels

POUJOLAT SA (B)

POUJOLAT BELUX (B)

POUJOLAT GmbH (D)

POUJOLAT UK Ltd (UK)

POUJOLAT Sp z oo (PL)

POUJOLAT BV (NL)

POUJOLAT
SWITZERLAND SA (CH)

SAS WESTAFLEX BÂTIMENT (F)

cheminées
Poujoulat

OUTSTEEL
DESIGN D'EXTÉRIEUR

WESTA FRANCE
CHIMÉENNES MÉTALLIQUES ET VENTILATION

SAS BEIRENS (F)

SAS MCC21 (F)

VL STAAL A/S (DK)

DST A/S (DK)

Heating & Power
Poujoulat
Chimney & Exhaust Solutions

SAS TÔLERIE FORÉZIENNE (F)



SAS EURO ÉNERGIES (F)

SAS BOIS-FACTORY 36 (F)

SAS BOIS-FACTORY 42 (F)

SAS SEF 42 (F)

SAS BOIS-BÛCHE
CENTRE ATLANTIQUE (F)

SAS BOIS-BÛCHE
CENTRE ATLANTIQUE (F)

SAS SOCCEM (F)

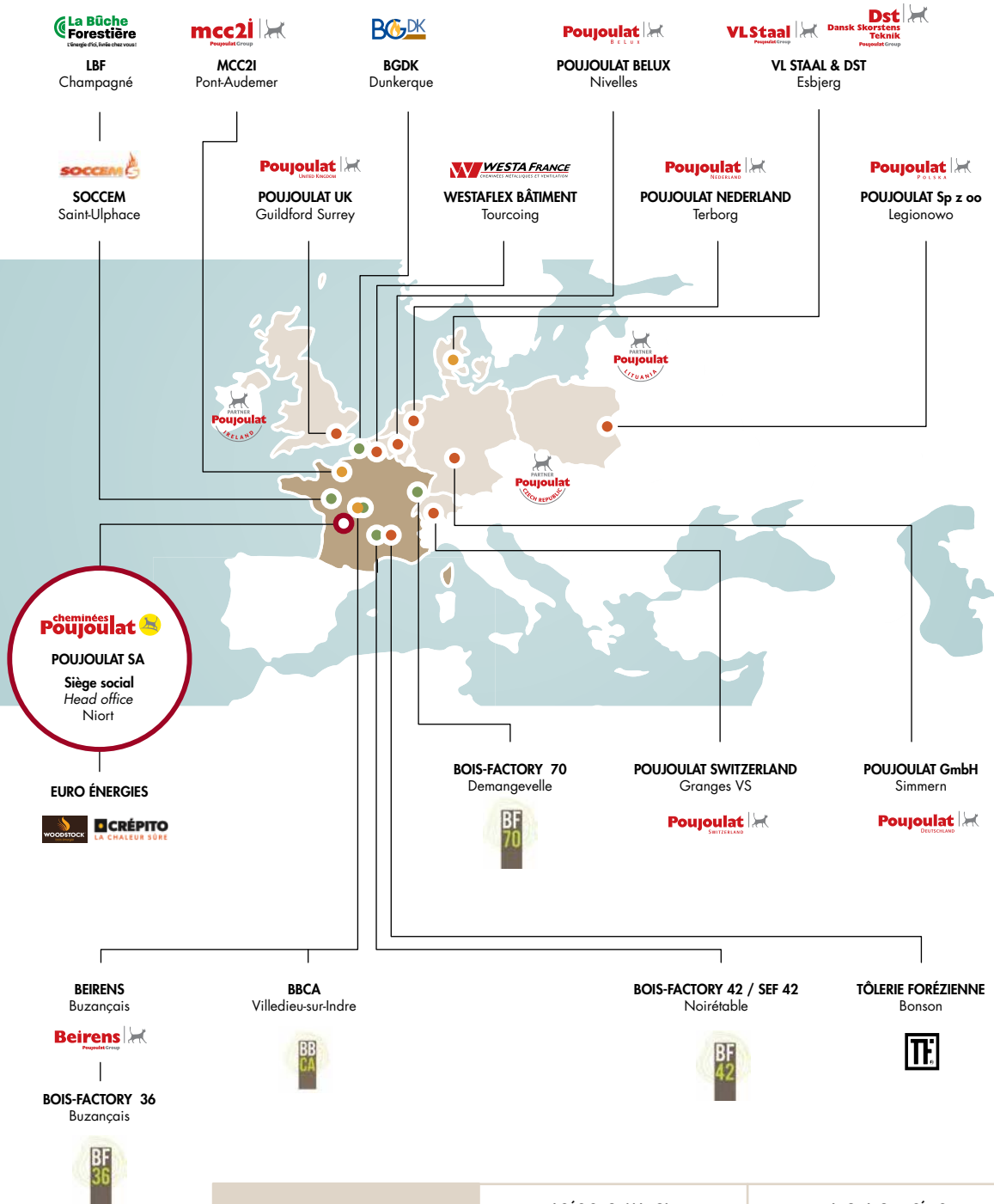
SAS LA BÛCHE FORESTIÈRE (F)

CRÉPITO
LA CHALEUR SÛRE

WOODSTOCK
Bois énergie

Une implantation européenne

A European presence



Partenaires stratégiques
Strategic partners

AGÉCIC FORMATION



AGÉCIC
Formation Etudes Essais

LABORATOIRE CÉRIC



CÉRIC
LABORATOIRE



Le Groupe Poujoulat a réussi à s'adapter en permanence aux aléas des marchés en mettant tout en œuvre pour satisfaire ses clients.

The Poujoulat Group has been able to adapt to the ups and downs of the market by working hard to satisfy its customers.



Conseil d'Administration Board of Directors



André Prunier
Administrateur
Member



Florence Coirier
Administratrice
Member



Frédéric Coirier
Directeur Général
CEO



**Hedwige
De Penfentenyo**
Administratrice
Member



Jérôme Coirier
Administrateur
Member

Direction Générale Executive Management



David Plazanet
Directeur Admin. et Financier
Directeur Général Délégué
Deputy Financial Director



Christophe Ordureau
Directeur Industriel
Directeur Général Délégué
VP Industrial Director
Managing Director



Frédéric Coirier
Directeur Général
CEO



Gildas Léauté
Directeur Commercial
Directeur Général Délégué
VP Sales Director
Managing Director

Comité Stratégique Strategic Committee



Jean-François Bénot
Membre du Comité
Member



Stéphane Thomas
Membre du Comité
Member

Comité de Direction Poujoulat SA

Poujoulat SA Management team



Laurent Anquetil
Directeur Achats
Purchasing Manager



Nicolas Brigant
Directeur Informatique
IT Manager



Erwan Crenn
Directeur d'Usine
Plant Manager



Alix Delamarre
Directrice Comptable
Book-Keeper Manager



Lionel Druette
Laboratoire CÉRIC
Directeur / Manager



Yann Gouel
Directeur Supply Chain
Supply Chain Manager



**Jean-Christophe
Lapègue**
Contrôleur des Risques
Risk Control Manager



Guillaume Neveu
Directeur Technique
Technical Manager



Mathieu Nivault
Directeur des Ressources
Humaines / HR Manager



Bruno Pierry
Directeur Reporting et Analyse
groupe / Group Financial
Reporting Director

Direction des Filiales Subsidiaries Directors



Thomas Breu
Directeur / Director
Poujoulat Switzerland



Sébastien Clérycy
Directeur / Director
Westaflex Bâtiment



Anni Dressø
Directrice / Director
VL Staal & DST



Pascal Hiriart
Directeur / Director
MCC21



Piotr Janczarek
Directeur / Director
Poujoulat Sp z oo



Benjamin Laurent
Directeur Développement
Development Director
Poujoulat Heating & Power



Joël Lemoine
Directeur / Director
Tôlerie Forézienne



Stéphane Mahuteau
Directeur / Director
Beirens



Roland Ognibene
Directeur et Responsable
de Zone Benelux Allemagne
Director and Benelux &
Germany Area Manager



Alexandre Portier
Directeur / Director
Euro Énergies



Anthony Reed Forrester
Directeur / Director
Poujoulat UK Ltd



Kerstin Stupp
Responsable / Manager
Poujoulat GmbH

Ces innovations, souvent imitées mais jamais égalées, ont créé de nouveaux marchés et contribué à notre croissance.

These innovations, which have been often imitated but never matched, have created new markets and contributed to our growth.

1976

Sortie de toit + conduit isolé

Avec le métal, Poujoulat révolutionne le marché du conduit de cheminée jusqu'ici dominé par le béton et la brique.

Chimney stack + twin wall flue

Poujoulat revolutionises the market for chimney flues, which up till now has been dominated by concrete and brick.

1985

KITINOX

« Il branche tous les foyers ». Ce conduit de raccordement sécurise les installations d'inserts et de foyers fermés.

KITINOX

"Connecting every home". This connecting flue pipe facilitates safe installation of inserts and fireplaces.

1993

THERMINOX

Depuis sa création, le conduit double paroi le plus vendu au monde n'a cessé d'évoluer pour rester la référence du marché.

THERMINOX

Since its launch, this has been the most sold double-wall flue in the world. Continued evolution helps it maintain its position as the reference in its market.

2000

DUALIS

La gamme DUALIS permet de raccorder toutes les chaudières murales.

DUALIS

The DUALIS flue is suitable for all kinds of wall hung boilers.

2002

CHEMINNOV

Beirens crée la 1^{re} cheminée industrielle « industrialisée » conçue pour une installation ultra rapide.

CHEMINNOV

Beirens creates the first "industrialised" industrial chimney, designed to allow super-fast installation.

2007

PGI

Il améliore le rendement des poêles à granulés (au moins jusqu'à 15 % de consommation) et facilite leur installation.

PGI

PGI improves the efficiency of pellet stoves by up to 15% and makes the installation even easier.

2009

3CE P MULTI+

Il permet de raccorder jusqu'à 20 chaudières à condensation dans un encombrement réduit.

3CE P MULTI+

It enables to connect up to 20 condensing boilers in a very compact flue.





2010

LUMINANCE

Cette création renouvelle l'univers de la sortie de toit par son design contemporain et ses multiples déclinaisons.

LUMINANCE

LUMINANCE renews the universe of the chimney stack with its contemporary design and multiple variations.

2013

EFFICIENCE

Ce conduit triple paroi nouvelle génération optimise les performances des poêles étanches installés dans des habitats de mieux en mieux isolés.

EFFICIENCE

This next-generation triple-wall flue optimises the performance of modern stoves installed in high efficiency houses.

2017

RÉGUL'ART

Économisez jusqu'à 35 % de bois grâce au régulateur de tirage RÉGUL'ART et optimisez votre sécurité. Son esthétique soignée s'intégrera à la décoration de votre intérieur.

RÉGUL'ART

Save up to 35% of wood thanks to RÉGUL'ART flue damper and increase your safety. Its modern design will suit your interior decoration.

2018

AIRWOOD

Quels que soient l'appareil et la configuration, en neuf ou en rénovation, AIRWOOD vous apporte la solution adaptée. Et avec BOOSTY, pour la première fois votre chauffage au bois peut devenir votre chauffage principal.

AIRWOOD

AIRWOOD is a new generation of warm air distribution system suitable for all kinds of wood heating appliances. With BOOSTY your wood heating appliance will become your main heating system.

2019

3CE THERMO-D

Les systèmes 3CE THERMO-D sont des conduits collectifs concentriques qui permettent de véhiculer l'air utile au fonctionnement des chauffe-eau et d'évacuer l'air refroidi.

3CE THERMO-D

3CE THERMO-D system enable to install individual heat pump water heaters in apartment buildings on a single flue system.

2020

VENTÉLIA

La sortie de toit circulaire spécial ventilation Ventélia se distingue par ses performances aérodynamiques exceptionnelles et la richesse de ses applications (possibilité de raccordement avec une VMC, une hotte de cuisine, un chauffe-eau thermodynamique, un sèche-linge, etc.). Elle est disponible dans plusieurs finitions.

VENTÉLIA

The Ventélia special circular roof outlet for ventilation stands out with its exceptional air-flow performance and its host of uses (possibility of connecting to a MEV, an extractor hood, a thermodynamic water heater, a tumble dryer, etc.). It is available in several finishes.

2021

OUTSTEEL

OUTSTEEL est la nouvelle marque de systèmes de protection d'unités extérieures de pompes à chaleur ou de climatisation. Esthétique, personnalisable et conçue pour protéger contre les intempéries, la gamme OUTSTEEL s'intègre dans tous les environnements et tous les extérieurs.

OUTSTEEL

OUTSTEEL is the new brand of protection systems for outdoor heat pump or air conditioning units. Aesthetically pleasing, customisable and designed to protect against the elements, the OUTSTEEL range can be integrated into any environment and any exterior.





Jules Nyssen**Syndicat des Énergies Renouvelables - SER**

Président

Chairman of the Renewable Energy Union

Les énergies renouvelables, sous toutes leurs formes, sont une réponse pertinente à la décarbonation des consommations énergétiques de l'industrie. Avec la géothermie, la biomasse, le solaire thermique ou photovoltaïque, les gaz renouvelables et les pompes à chaleur, l'industrie dispose d'un panel de solutions technico-économiques robustes et éprouvées. Les services de l'état ont mis en place des guichets pour alléger les coûts d'investissement. Mais sur le long terme, les coûts d'exploitation des énergies renouvelables, stables et plus compétitifs que les énergies fossiles, permettent de justifier l'acquisition de ces équipements. En ayant investi depuis plus de 10 ans dans certaines technologies et en continuant à investir dans les énergies renouvelables pour verdir ses propres consommations, le Groupe Poujoulat s'est montré exemplaire en la matière.

Renewable energy, in all its forms, is the key to decarbonising industrial energy consumption. With geothermal energy, biomass, solar panels, renewable gases and heat pumps, the industrial sector has a wide range of sound and proven technical and economic solutions. And the government has implemented various initiatives to reduce investment costs. Over the long term, the operating costs of renewable energy, which are more stable and competitive than fossil fuels, justify the purchase of this type of equipment. By investing in specific technologies over the last 10 years and continuing to invest in renewable energy solutions to reduce the environmental impact of its own energy consumption, Poujoulat Group has set the bar very high in this area.





En route vers la décarbonation

Working towards
decarbonisation



> 85%
 des fournisseurs critiques
 ont signé la charte Achats
 Responsables
 of our main suppliers have
 signed the Responsible
 Purchasing Charter

⁽¹⁾ Chauffage du site de Niort
 Heating at the Niort site



> 94%
 du chauffage⁽¹⁾ couvert
 par 2 chaudières biomasses
 of heating⁽¹⁾ provided by
 2 biomass boilers



95%
 des déchets produits par
 le groupe sont valorisés⁽²⁾
 of the Group's waste is
 recycled or reused⁽²⁾

⁽²⁾ Recyclés ou utilisés dans des voies de valorisations diverses
 Recycled or used in various recovery processes

⁽³⁾ Énergie (électrique, chauffage, process) consommée chez Poujoulat
 Energy (electricity, heating, production) consumed at Poujoulat



> 27%
 de l'énergie consommée
 est renouvelable⁽³⁾
 of the energy we consume
 is renewable⁽³⁾

Objectif d'ici 3 ans
 Our target for the next 3 years
50%
 de l'énergie consommée
 sera renouvelable
 of the energy we consume
 will be renewable

Le Groupe Poujoulat poursuit résolument son engagement dans sa décarbonation

The Poujoulat Group is firmly committed to reducing its carbon footprint

Acteur industriel du secteur de l'énergie et, à ce titre, offreur de solutions en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, le Groupe Poujoulat a entamé, il y a une dizaine d'années, un diagnostic sur ses consommations et a bâti un plan d'investissements pour réduire ses émissions de CO₂ et verdir ses approvisionnements.

As a major industrial player in the energy sector and a provider of energy efficient and renewable energy solutions, around ten years ago, the Poujoulat Group decided to analyse its energy consumption and set up an investment plan to reduce its CO₂ emissions and make its supplies more environmentally friendly.

– Parce que proposer à ses clients des solutions pour faire, c'est bien mais que s'appliquer à soi-même les technologies de la transition énergétique c'est encore mieux !

– Because it's all well and good to offer your customers solutions that make a difference, but it's even better to embrace these technologies yourself!

– Parce que nos valeurs fondées sur la croissance durable, l'innovation, l'Humain et la vision de long terme, nous obligent !

– Because our values, based on sustainable growth, innovation, people and a long-term vision, are important to us!

– Parce que notre rôle de leader et notre ancrage territorial nous confèrent une responsabilité particulière vis-à-vis de nos salariés, nos clients et nos partenaires.

– Because we believe that our leading position and local presence bring with them a special responsibility towards our employees, customers and partners.

Nous nous sommes engagés depuis une décennie dans des investissements visant à réduire nos empreintes environnementales. Aujourd'hui, nos engagements s'organisent au sein du projet « Relations Positives » et sont mesurés dans le cadre de notre Déclaration de Performance Extra-Financière.

Over the past decade, we have made significant investments to reduce our environmental impact. Today, our commitments form part of our "Positive Relations" project and are measured as part of our Declaration of Extra-Financial Performance (DEFP).

Retour sur ce qui a été fait et ce qui sera fait prochainement pour une production plus durable.

A look back at what we have done and a look forward to what we will do in the near future to make production more sustainable

10 ans d'investissements au service de la décarbonation de nos sites

10 years of investment to decarbonise our sites



Programme d'isolation des bâtiments du groupe

Insulation programme for group buildings

2019

Installation de chaudières biomasse chez Bois-Factory 36 pour les besoins du process et les besoins de chauffage de Beirens

Installation of biomass boilers at Bois-Factory 36 to meet process and heating needs at Beirens



2011

Installation de chaudières biomasse sur le site de Niort pour le chauffage des locaux

Installation of biomass boilers at the Niort site for space heating



2012

Installation d'une chaudière biomasse chez Bois-Factory 42 pour les besoins du process

Installation of biomass boiler at Bois-Factory 42 for process requirements



2013

2020



Installation d'une chaudière biomasse chez Bois-Factory 70 pour les besoins du process

Installation of biomass boiler at Bois-Factory 70 for process requirements

2022



Mise en service de la centrale solaire en autoconsommation du site de Niort

Commissioning of the self-consumption solar power plant at the Niort site

Programme d'éclairage basse consommation sur les sites industriels du groupe

Low-energy lighting programme at the group's industrial sites



2013/20

Passage à la condensation gaz chez Westaflex Bâtiment

Westaflex Bâtiment switches to gas condensation



2017

Une croissance soutenue depuis 20 ans

20 years of sustained growth

Poujoulat est une entreprise créée en 1950 et reprise en 1975 par Monsieur Yves Coirier. Depuis le début des années 1980 et l'essor des conduits de cheminée métalliques, la société Poujoulat n'a cessé de se développer dans l'habitat neuf comme dans la rénovation.

Croissance soutenue sur son métier historique mais également croissance sur des métiers qui sont venus s'intégrer au fil des années : en 2001 avec l'activité cheminées industrielles (reprise de la société Beirens) puis 2008 avec l'activité bois-énergie (création de la société Euro Énergies).

L'innovation, la qualité, la personnalisation et la diversification ont permis au groupe de bénéficier d'une croissance solide et durable.

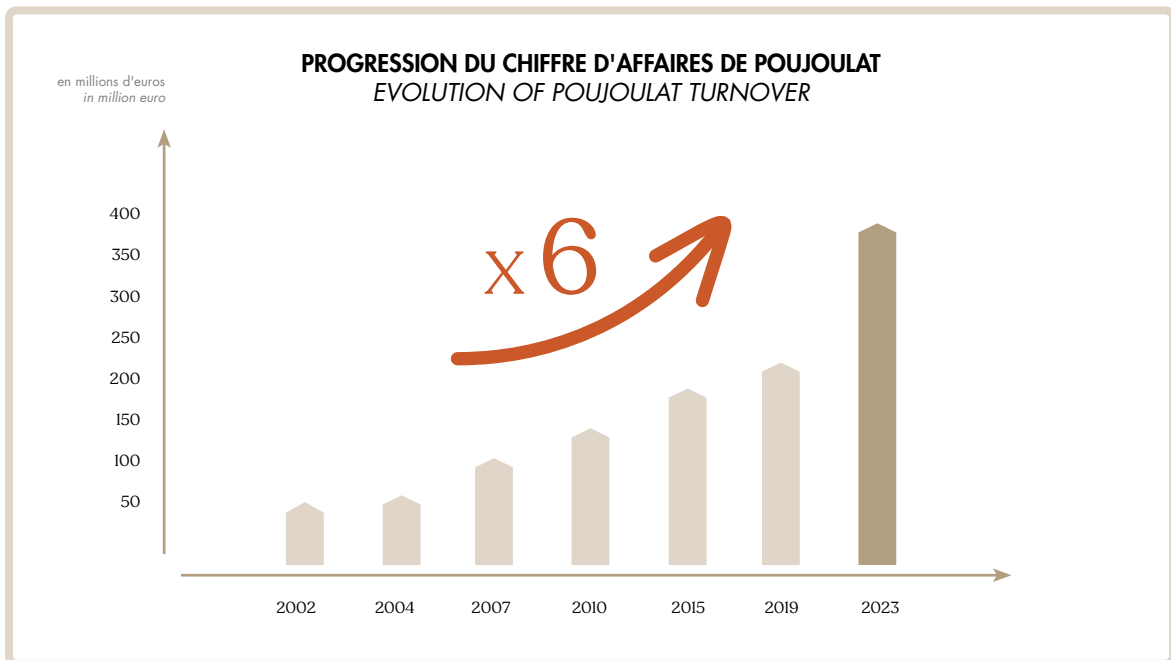
Depuis l'arrivée de Frédéric Coirier à la tête de l'entreprise en 2002, le chiffre d'affaires consolidé a été multiplié par plus de 6.

Poujoulat was founded in 1950 and taken over in 1975 by Mr. Yves Coirier. Since the early 1980s and the boom in metal flues, Poujoulat has continued to expand in both the new-build and renovation sectors.

The Group has seen sustained growth in its original business line, but also in new business lines that have been integrated over the years: industrial chimneys in 2001 (with the acquisition of Beirens) and then wood fuels in 2008 (with the creation of Euro Énergies).

The Group has achieved solid and sustainable growth by combining innovation, quality, customisation and diversification.

Since Frédéric Coirier took over in 2002, the group's consolidated turnover has increased more than sixfold.



Un partenaire formation plein d'énergie

A high-energy training partner

Depuis sa création, l'AGÉCIC, partenaire formation du Groupe Poujolat, poursuit sa montée en puissance et la diversification de son offre. 18 années d'expérience et la reconnaissance du secteur permettent à l'AGÉCIC de proposer une offre complète de formation sur catalogue ou sur mesure. En 2022, l'AGÉCIC, c'est :

The AGÉCIC is a partner of the Poujolat Group and, since its creation, it has continued to expand and diversify its training offer. Backed by 18 years of experience and recognised throughout the industry, the AGÉCIC offers a comprehensive range of catalogue and bespoke training courses. A few figures from the AGÉCIC in 2022:

1700

stagiaires formés
people trained

10

centres de formation
training centres

15

formateurs spécialistes
de l'énergie
instructors specialising
in energy

94%

de satisfaction clients
customer satisfaction rate

Les principales formations dispensées sont Qualibois air & eau, les formations dédiées aux poêles et inserts et les formations relatives à la rénovation énergétique.

The main training courses are Qualibois Air & Hydro, which focus on stoves, inserts and energy renovation.





Christollien Sarpedon

Tôlerie Forézienne

Ingénieur Méthodes
et Programmation

Methods & Programming Engineer

Il y a en France, un constat pratiquement unanime sur la nécessité d'assurer la montée en gamme de notre production industrielle pour conforter sa compétitivité et sa pérennité. Les investissements de ces dernières années chez Tôlerie Forézienne permettent à l'entreprise de répondre positivement à ce constat et d'accroître sa présence sur ses marchés.

TF veut poursuivre sa croissance, avec l'appui du Groupe Poujoulat, elle suit un plan sur du long terme comprenant des nouveautés dans son parc machines, dans ses bâtiments et ses moyens humains.

In France, it goes without saying that our industrial production facilities need to be at the cutting edge of technology if we are to remain competitive and sustainable. The investments made by Tôlerie Forézienne in recent years have enabled the company to respond positively to this situation and to strengthen its presence in its markets. With the support of the Poujoulat Group, TF intends to continue its growth and has a long-term plan that includes new machinery, buildings and human resources.





**La massification
de nos outils
de production
se poursuit**

The expansion of
our production
facilities
continues

Des investissements d'ampleur chez Beirens

Fin octobre 2022, une machine de formage automatique de conduits PGI a été installée chez Beirens au sein d'une ligne existante. Profitant de l'expérience de Poujoulat Pologne qui en a acquis une il y a un peu plus d'un an, Beirens a opté pour le même principe de machine avec des améliorations issues de l'expérience de ses collègues polonais et plus capacitaire. Grâce à cette machine, des tâches manuelles et répétitives ont été supprimées. Après une petite semaine de formation, les conducteurs de ligne et techniciens de maintenance ont pris pleine possession de cette machine moins pénible physiquement, plus productive (capacité de réalisation de deux ensembles complets - conduit intérieur + conduit extérieur - grâce aux investissements futurs). La qualité des mouleurs est également améliorée avec ce process.

D'autre part, lauréate de France Relance, Beirens a acquis, pour un budget global de 2,1 millions d'euros, un laser avec magasin de stockage de tôles qui sera mis en service en avril 2023.

Ces investissements vont permettre à Beirens de poursuivre sa croissance.

Large-scale investment at Beirens

At the end of October 2022, an automatic PGI flue forming machine was installed on an existing production line at the Beirens site. Drawing on the experience of Poujoulat Poland, which acquired a machine just over a year ago, Beirens opted for the same basic principle with improvements based on the experience of its Polish colleagues, along with greater capacity. Thanks to this machine, many manual and repetitive tasks were eliminated. After only a week's training, the line operators and maintenance technicians took full control of this less physically demanding and more productive machine, which, thanks to future investments, will have the capacity to produce two complete sets - an inner flue + an outer flue. This process also improves the quality of the moulded parts.

In addition, as a recipient of the France Relance award, Beirens acquired a laser with a steel plates storage warehouse for a total budget of €2.1 million, which will be put into service in April 2023.

These investments will enable Beirens to continue to grow.



Une montée en puissance des BF

En cette période de montée du prix des énergies, le bois est en plein essor. Une croissance qui s'accompagne pour les Bois-Factory de nombreux et conséquents investissements pour répondre au mieux à la demande : rachat de parcelles pour étendre les capacités de stockage et diminuer les coûts de transport, acquisition de nouvelles machines plus performantes, augmentation du nombre de lignes de production ou de séchage, production de nouveaux produits et extension des essences d'approvisionnement...

The BFs are going strong

In these times of rising energy prices, the wood-burning sector is booming. For the Bois-Factory, this growth has been accompanied by a large number of major investments to meet demand as effectively as possible, including acquiring land to increase storage capacity and reduce transport costs, purchasing new, more efficient machinery, increasing the number of production or drying lines, manufacturing new products and diversifying the range of wood species supplied...

Faisons le point site par site :

Here's a site-by-site overview:



BF42

Depuis début décembre, le nouveau bâtiment de stockage de 4 500 m² est opérationnel.

The new 4,500 m² warehouse has been operational since the beginning of December.

BF36

Deux machines de découpe-fente plus performantes ont été acquises. Elles devraient permettre d'accroître la production de 10 %. Pour faire face à cette augmentation, une nouvelle cellule de séchage a été achetée pour le bois bûches.

Two more efficient splitting machines have been installed. They are expected to boost production by 10%. In order to cope with this increase, a new log drying unit.

BF70

De nombreux investissements ont été réalisés : un deuxième tunnel de séchage, deux lignes de production de bûches densifiées, une nouvelle machine pour réaliser les ballots. Pour le bois d'allumage, ont été acquis : une nouvelle machine de découpe-fente, un équipement d'ensachage en sac papier et trois cellules de séchage. Un nouveau bâtiment est en cours de construction portant la surface logistique à 13 600 m².

A number of investments have been made, including a second drying tunnel, two densified log production lines and a new bundling machine. For kindling, a new splitting machine, paper bagging equipment and three drying units have been installed. A new building is currently under construction, increasing the total logistics area to 13,600 m².

BF72

L'activité de charbon de bois se développe. La production actuelle est de 1 500 tonnes par an et devrait atteindre 5 000 tonnes d'ici 2026. En parallèle, une activité bois-bûches devrait voir le jour sur ce même site d'ici 2024-2025.

The charcoal branch is expanding. Current production amounts to 1,500 tonnes per year. This should reach 5,000 tonnes by 2026. In addition, a log is set to be launched on the same site between 2024 and 2025.

BBCA

Une nouvelle machine de découpe-fente a été acquise pour accroître la production de bois-bûches.

A new splitting machine has been purchased to increase log production.

Deux nouvelles acquisitions dans la branche bois énergie

Two new acquisitions in the wood energy branch

Après la société Bois Bûche Centre Atlantique (BBCA), le Groupe Poujolat a signé le 19 juillet 2022 l'acquisition de 100 % du capital de deux sociétés : SOCCEM et La Bûche Forestière, basées dans la Sarthe. L'objectif de cette opération est la consolidation des marques Woodstock et Crépito dans le Grand Ouest.

La SOCCEM et La Bûche Forestière sont respectivement producteur de charbon de bois et producteur/distributeur de biocombustibles. L'ensemble représente un chiffre d'affaires consolidé de 4 millions d'euros et emploie 25 personnes.

Le foncier disponible chez SOCCEM, à côté de la production de charbon dont le process sera renouvelé, permettra d'engager le groupe dans la construction d'un nouveau Bois-Factory pour répondre à la croissance du marché en Normandie, Bretagne, Centre Val de Loire et Ouest de la région parisienne.

Following the acquisition of Bois Bûche Centre Atlantique, the Poujolat Group acquired 100% of the capital of two companies on 19 July 2022: SOCCEM and La Bûche Forestière, based in the French department of Sarthe. The aim of this acquisition is to consolidate the Woodstock and Crépito brands in the West.

SOCCEM produces charcoal and La Bûche Forestière produces and distributes bio-fuels. Together they represent a consolidated turnover of €4 million and a workforce of 25 people.

The land available at SOCCEM, in addition to its charcoal production facilities (where the process will be upgraded), will enable the Group to embark on the construction of a new Bois-Factory to respond to market growth in Normandy, Brittany, the Centre Val de Loire and the western Paris region.



Un cobot chez WestaFlex

Installé chez Westaflex depuis le 20 janvier, un cobot va désormais fabriquer les colliers de fixation de façon autonome.

Réalisés à l'origine entièrement manuellement, ces colliers demandaient à l'opérateur de réaliser des tâches répétitives et pénibles. Ayant identifié le peu de valeur ajoutée de l'humain dans ce process et l'impact sur les troubles musculo-squelettiques, la direction avait déjà, il y a sept ans, investi dans une presse pour soulager l'opérateur. Devant l'augmentation du nombre de pièces fabriquées, la direction a décidé d'investir dans un robot collaboratif pour rendre la fabrication de ces pièces entièrement mécanique.

Grâce au cobot, la pénibilité et la répétitivité des tâches ont été abolies et la productivité améliorée.

Depuis février 2023, le cobot est opérationnel et va permettre d'absorber la croissance de la demande de colliers.

A cobot for WestaFlex

A cobot, introduced at Westaflex on 20 January, now produces clamps without the need for human intervention.

These clamps, which were made entirely by hand until now, required operators to perform recurrent and tedious tasks. Recognising the low added value of the human element in this process and the impact on musculoskeletal disorders, seven years ago, the management team decided to invest in a press to relieve the burden on the operators. As the number of parts produced increased, the management team later decided to invest in a collaborative robot to fully automate the production of these parts.

The cobot has eliminated tedious and repetitive tasks and improved productivity.

The cobot has been up and running since February 2023 and will now be able to handle the increased demand for clamps.



Inauguration officielle de Bois-Factory 70

Le 12 mai 2022, trois cents personnes ont inauguré le plus grand site de bois de chauffage d'Europe.

Clients, distributeurs, fournisseurs, exploitants forestiers, transporteurs, journalistes et institutionnels se sont retrouvés à Demangeville pour l'inauguration de Bois-Factory 70.

L'inauguration d'une usine exceptionnelle qui produira 150 000 stères de bois de chauffage haute performance et 10 000 tonnes de bûches densifiées. Cet investissement majeur de 27 millions d'euros permet la création et le maintien de 50 emplois équivalent temps plein sur le site. Cet outil a, par ailleurs, fait l'objet d'un soutien de France Relance.

The official opening of Bois-Factory 70

On 12 May 2022, three hundred people celebrated the opening of Europe's largest firewood production site.

Customers, distributors, suppliers, forestry operators, transporters, journalists and government officials all gathered in Demangeville for the official opening of the Bois-Factory 70 site.

This exceptional production facility will produce 150,000 steres of high-performance firewood and 10,000 tonnes of densified logs. In addition, this major €27 million investment will create and sustain 50 full-time jobs at the site. The new facility has also received support from France Relance.



Tôlerie Forézienne modernise son parc machines

Pour permettre au groupe de suivre la montée en puissance du mobilier urbain, de la sous-traitance pour compte de tiers mais aussi d'accélérer la production des gammes OUTSTEEL, deux nouveaux investissements sont en cours de démarrage chez Tôlerie Forézienne : une presse plieuse et une découpe laser avec magasin intégré.

Ces investissements vont permettre de réorganiser les plannings des équipes.

Avec ses 120 salariés et un siècle d'existence, Tôlerie Forézienne est plus que jamais un acteur de référence en région Auvergne Rhône-Alpes en matière de travail du métal.

Tôlerie Forézienne modernises its machinery

Tôlerie Forézienne is in the process of launching two new investments: a press brake and a laser cutter with an integrated magazine, to enable the group to keep pace with the growth in street furniture and subcontracting for third parties, and to speed up production of the Outsteel range.

These investments will also enable the teams' schedules to be reorganised.

With its 120 employees and century-long history, Tôlerie Forézienne is more than ever a key player in the Auvergne Rhône-Alpes region when it comes to metalworking.





Roland Ognibene**Poujoulat Benelux Allemagne**

Directeur et Responsable Zone

Director and Area Manager

La crise énergétique et l'inflation qui ont frappé l'Europe rappellent que les solutions biomasse et d'efficacité énergétique constituent une réponse pertinente pour nos clients en Belgique, au Luxembourg en Hollande et en Allemagne. Le Groupe Poujoulat poursuit son développement et ses investissements sur ces marchés qui comptent plus de 100 millions d'habitants en s'appuyant sur sa forte présence dans ces pays depuis plusieurs dizaines d'années.

The European energy crisis and inflation are a reminder that biomass and energy efficiency solutions are essential for our customers in Belgium, Luxembourg, the Netherlands and Germany. The Poujoulat Group continues to develop and invest in these markets, which represent more than 100 million people, building on its strong presence in these countries over several decades.





À la conquête de l'international

Conquering the international markets

Poujoulat Pologne poursuit son développement

En mai 2022, Poujoulat Pologne a fêté ses 20 ans. Depuis l'origine, 7 millions d'euros ont été investis par le Groupe Poujoulat dans le pays afin d'acquérir les terrains, construire les bâtiments, développer les outils de production mais aussi dans la marque dont la notoriété locale est grandissante.

Poujoulat Pologne est en route pour intégrer le top 3 des entreprises sur le marché polonais d'ici 3 à 5 ans.

Une nouvelle direction composée de Piotr Janczarek, Directeur Général, Przemyslaw Chojnacki, Directeur Industriel et Joanna Pucek-Sliwinska, Directrice Administrative et Financière va piloter cette filiale qui compte 80 personnes.

Poujoulat Poland continues to expand

In May 2022, Poujoulat Poland celebrated its 20th anniversary. Since the beginning, the Group has invested €7 million in Poujoulat Poland, to acquire the land, construct the buildings, purchase the production tools and develop the brand, which is becoming increasingly well-known throughout the country.

And it's well on its way to achieving its target of becoming one of the top 3 companies in the Polish market in 3 to 5 years' time.

A new management team, including Piotr Janczarek as Managing Director, Przemyslaw Chojnacki as Industrial Director and Joanna Pucek-Sliwinska as Administrative and Financial Director, will oversee the 80-strong subsidiary.



London calling

Le groupe s'est illustré chez Procter & Gamble à Londres. L'opération est le fruit de la collaboration entre Poujoulat UK et Beirens. Poujoulat UK a réalisé le suivi commercial et technique du projet.

La détection du projet a été faite en janvier 2021, il s'agissait de remplacer une cheminée en utilisant le même ancrage. La commande a été passée en mai 2022 pour une réalisation durant l'arrêt programmé du site en septembre 2022.

Beirens a réalisé la conception, fabrication et livraison sur site. Poujoulat UK a fait le management de projet local et la supervision de leur sous-traitant poseur.

De nombreux projets sont à venir !



London calling

The group made a name for itself at Procter & Gamble in London. This project is the result of a collaboration between Poujoulat UK and Beirens, with Poujoulat UK providing commercial and technical support.

The project was announced in January 2021 and involved the replacement of a chimney using the existing anchor points. The contract was awarded in May 2022, and the chimney was replaced during the scheduled shutdown of the Procter & Gamble site in September 2022.

Beirens was responsible for the design, manufacture and delivery to the site. Poujoulat UK provided local project management and supervised the installation sub-contractor.

Lots of new projects are in front of us!



Pierre Chevalier

Chargé de mission Vente et Marketing Europe
Sales and Marketing Europe

Une expansion ambitieuse à l'international d'ici 3 à 5 ans

An ambitious international expansion strategy for the next 3-5 years



Quelles sont les récentes évolutions en matière de croissance à l'export ?

Portée par des marchés dynamiques, Cheminées Poujoulat a enregistré une croissance de près de 30 % à l'export. Ce très bon résultat est attribuable aux succès de nos filiales et de nos partenaires distributeurs. L'Allemagne, la Pologne et le Royaume-Uni en particulier sont en très forte croissance.

Quels sont les moyens mis en œuvre ?

Soutenu par nos filiales dans nos pays d'implantation, notre développement s'opère aussi sur des territoires en fort développement : Scandinavie, Moyen-Orient, Europe centrale et de l'Est. Pour accélérer notre croissance, des investissements en moyens logistiques sont prévus en 2023 en Angleterre et en Belgique. En Pologne, un plan d'investissement important dans les capacités de production est déployé depuis 18 mois et se poursuivra en 2023 pour développer nos activités en Europe Centrale et de l'Est. Enfin, nos innovations nous font étudier de nouveaux territoires.

Pour quels objectifs ?

Cheminées Poujoulat prévoit de réaliser une expansion ambitieuse sur les marchés internationaux dans les 3 à 5 années à venir, en intégrant de nouveaux produits pour doubler le chiffre d'affaires.

What are the latest developments in export growth?

Driven by dynamic markets, Cheminées Poujoulat recorded export growth of almost 30%. This excellent result is thanks to the success of our subsidiaries and distribution partners. Growth has been particularly strong in Germany, Poland and the UK.

What resources are being deployed?

With the support of our local subsidiaries, we are also expanding into fast-growing markets: Scandinavia, the Middle East and Central and Eastern Europe. To accelerate our growth, we plan to invest in logistics resources in the UK and Belgium by 2023. In Poland, a major investment plan in production capacity has been underway for the past 18 months and will continue to develop our activities in Central and Eastern Europe in 2023. Finally, our innovations are taking us into new territories.

What is the goal?

Cheminées Poujoulat is planning an ambitious expansion on international markets over the next 3 to 5 years, with new products to double its turnover.



Poujoulat présent au World of Fireplaces de Leipzig

Nouveau salon dédié au chauffage au bois, World of Fireplaces a accueilli plus de 8 000 visiteurs du 17 au 19 avril 2023. C'était une belle opportunité pour Poujoulat d'exposer ses produits et innovations à destination des marchés bois énergie (appareils indépendants et chaudières) et les produits spécifiques au marché allemand : DSK et Unilight, sur ses 80 mètres carrés de stand.

Devant le succès de cette première édition, les regards sont tournés désormais vers 2025 et la deuxième édition du salon installé à Leipzig au Nord-Ouest du Land de Saxe.

Poujoulat attends the World of Fireplaces in Leipzig

World of Fireplaces, the new trade show dedicated to wood heating, welcomed more than 8,000 visitors from 17 to 19 April 2023. It was a great opportunity for Poujoulat to present its products and innovations for the wood fuels market (stand-alone appliances and boilers) as well as specific products for the German market, DSK and Unilight, on its 80 square metre stand.

Following the success of this first edition, all eyes are now on 2025 and the second edition of the trade show, which will be held in Leipzig, in the north-west of Saxony.



Une année record pour VL Staal

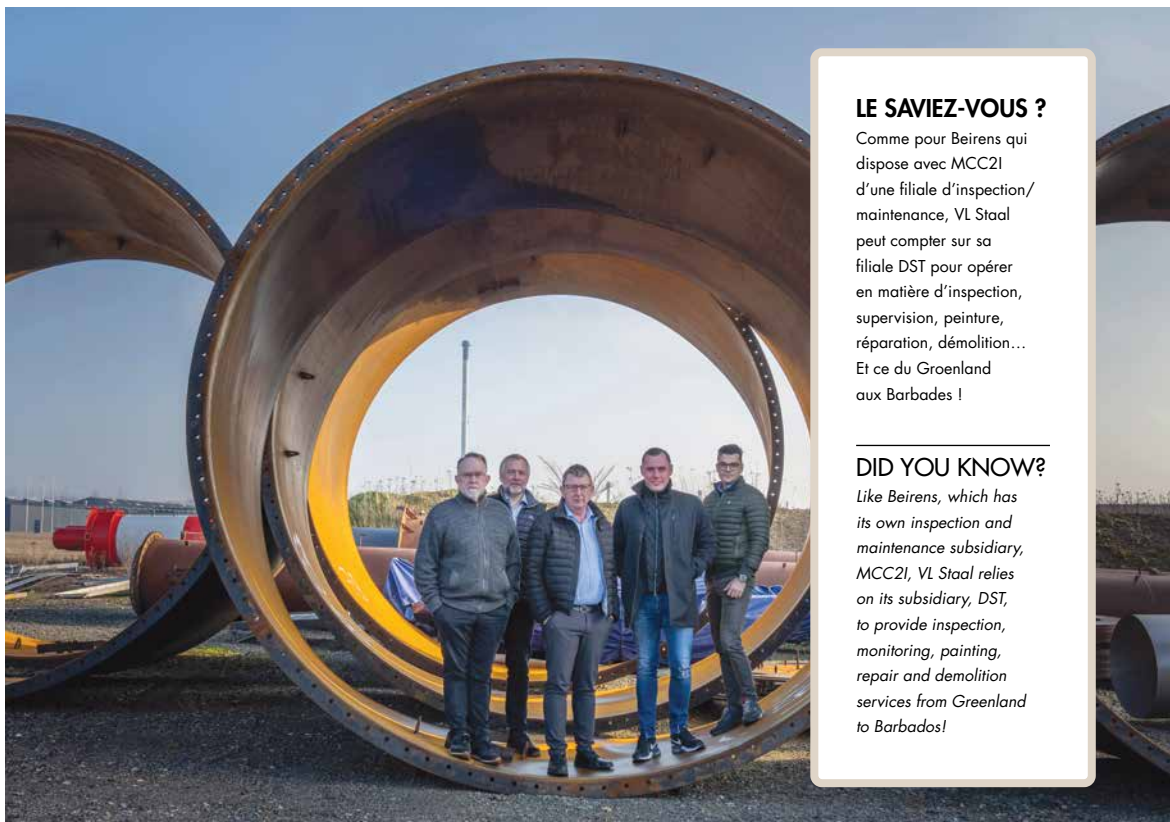
Société danoise achetée par Poujoulat en 2013, VL Staal est spécialiste de la conception et la fabrication de cheminées industrielles de très grande taille (jusqu'à 6 mètres de diamètre et 130 mètres de hauteur).

L'exercice 2022/2023 a été une année record avec une croissance de 30 % concourant ainsi à l'excellente performance du groupe à l'international.

A record year for VL Staal

VL Staal, a Danish company acquired by Poujoulat in 2013, specialises in designing and manufacturing large industrial chimneys (up to 6 metres in diameter and 130 metres high).

The 2022/2023 financial year was a record year, with growth of 30%, contributing to the Group's excellent international performance.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Comme pour Beirens qui dispose avec MCC21 d'une filiale d'inspection/maintenance, VL Staal peut compter sur sa filiale DST pour opérer en matière d'inspection, supervision, peinture, réparation, démolition... Et ce du Groenland aux Barbades !

DID YOU KNOW?

Like Beirens, which has its own inspection and maintenance subsidiary, MCC21, VL Staal relies on its subsidiary, DST, to provide inspection, monitoring, painting, repair and demolition services from Greenland to Barbados!

Poujoulat Switzerland accélère

Beaucoup d'actualités en 2022/2023 pour Poujoulat Switzerland. De nouveaux bureaux accueillent désormais la filiale qui a profité de cet investissement pour installer un showroom des produits TF Urban.

L'année a, par ailleurs, été marquée par une croissance soutenue sur tous les segments d'activité.

Enfin, cette année a également été celle du changement de direction avec l'arrivée de Thomas Breu en lieu et place de Patrick Neuhor.

L'avenir s'annonce particulièrement sous de bons auspices. Des synergies fortes avec Poujoulat GmbH sont d'ores et déjà envisagées pour accélérer encore davantage.

Poujoulat Switzerland steps up a gear

There's a lot going on for Poujoulat Switzerland in 2022/2023. The subsidiary now has new offices and has used this investment to create a showroom for its TF Urban products.

The year has also been marked by continued growth across all business segments.

Finally, there has also been a change in management this year, with Thomas Breu taking over from Patrick Neuhor.

With all this, the future looks particularly promising for Poujoulat Switzerland. A major collaboration with Poujoulat GmbH is already in the pipeline to accelerate things even further.





Eulodie Fernandez

Poujoulat SA

Agent de Production

Production Operator

Entrée chez Poujoulat en tant qu'intérimaire puis en CDI l'année suivante, j'ai récemment suivi le parcours de l'EFP*. J'ai apprécié cette formation qui est une marque de considération particulière portée aux salariés : elle montre que l'on est important et offre une perspective d'évolution. Pour notre quotidien, elle permet de mieux connaître notre environnement de travail, de donner du sens à ce que l'on fait et d'acquérir les bons réflexes. Les formateurs sont issus de la production ce qui permet d'avoir une maîtrise des techniques et une meilleure compréhension de nos interrogations.

I joined Poujoulat on a temporary contract, became a permanent employee the following year and have just completed the EFP* course. I really enjoyed the course, which reflects how much employees are valued here at Poujoulat; it shows that you're important and offers the prospect of career development. In terms of our day-to-day work, it gives us a better understanding of our working environment, helps us make sense of what we do and helps us develop the right reflexes. The instructors are from production, which means they have a good grasp of the techniques involved and a better understanding of the issues we face.

* École de Formation Production
Production Training School





**Qualité, innovation
et formation
plus que jamais**
Quality, innovation
and a focus
on training

Plus sec pour un air plus pur

La qualité du combustible et en particulier son taux d'humidité est l'un des facteurs fondamentaux pour réduire les émissions et profiter d'un haut rendement énergétique.

Pour garantir les performances des appareils modernes labellisés Flamme Verte affichés par les constructeurs, il est donc essentiel de disposer d'un bois de chauffage fendu, écorcé et séché. Les Pouvoirs Publics ont bien identifié cet enjeu, c'est pourquoi deux textes réglementaires ont été publiés courant 2022 pour obliger les distributeurs à donner une information exhaustive sur la qualité vendue (dès septembre 2022) et pour rendre obligatoirement sec ($H < 23\%$) les plus petits conditionnements (inférieur à 2 m^3 apparent).

Avec leur certification NF biocombustibles solides, les marques Woodstock et Crépito répondent d'ores et déjà à ces nouvelles réglementations.

Drier fuel for cleaner air

The quality of a fuel, and in particular its moisture content, is one of the fundamental factors in reducing emissions and achieving high energy efficiency.

To guarantee the performance of modern Flamme Verte certified appliances, firewood must be split, debarked and dried. The authorities have clearly identified this problem, and published two sets of regulations in 2022, requiring distributors to provide comprehensive information on the quality of the product they are selling (from September 2022) and requiring the smaller packages (less than 2 m^3) to be dry ($H < 23\%$).

With their NF certification for solid bio-fuels, the Woodstock and Crépito brands are already compliant with these new regulations.



L'éco-conception, une évidence pour Poujoulat

Dès le cahier des charges pour la conception d'un nouveau produit, la notion d'impact environnemental est présente. Une attention toute particulière a déjà été portée à la consommation d'énergie induite, à la consommation de matières premières, à la production de gaz à effet de serre... L'ensemble des impacts sont évalués à chaque étape : le choix des matières (recyclées, recyclables ou bio-sourcées), la fabrication (réduction des chutes de matières), l'emballage (priorité aux conditionnements recyclables, dimensionnements), le transport (limitation des trajets), la vie du produit (réparabilité, pièces de rechange) et sa fin de vie. Plusieurs départements sont donc impliqués lors de ces développements produits : les achats, le bureau d'études, les méthodes et la logistique.

Cette démarche en faveur de l'environnement passe aussi par la standardisation des produits pour mutualiser et massifier les productions et par le choix de machines moins énergivores. Les achats opèrent aussi une veille sur les nouvelles matières plus écologiques. Dans le cadre de sa certification ISO 14001, Poujoulat fait l'objet de contrôles fréquents pour évaluer globalement l'impact de ses produits sur l'environnement.

Depuis 2 ans, Cheminées Poujoulat intègre systématiquement l'éco-conception dans le développement de ses nouveaux produits.

Le groupe sensibilise les créateurs de ceux-ci mais aussi ceux qui en assurent l'industrialisation. Plus que jamais, l'environnement est au cœur des préoccupations de l'entreprise dans le respect de la performance et de la qualité du produit !



Eco-design, a natural choice for Poujoulat

Environmental impact is addressed as early as the specification phase, when the marketing department formulates its requirements for the design of a new product. Particular attention has already been paid to energy consumption, the use of raw materials, the production of greenhouse gases, etc. All of the above impacts are assessed at each stage of the production process, from the choice of materials (recycled, recyclable or bio-sourced), through manufacturing (reducing the amount of waste), packaging (using recyclable packaging whenever possible, optimising dimensions, etc.), transport (limiting journey times and distances), the life of the product (repairs and spare parts) to the end of its life. This means that several departments are involved in product development, including purchasing, the design office, methods and logistics.

This approach on behalf of the environment also involves standardising products in order to pool and consolidate production and choosing less energy-consuming machines. The Purchasing Department also monitors new material in order to identify more environmentally friendly alternatives. As part of its ISO 14001 certification, Cheminées Poujoulat is subject to regular audits to assess the overall environmental impact of its products.

For the past 2 years, Cheminées Poujoulat has been systematically integrating eco-design into the development of its products.

The group raises the awareness of both the designers of these products and those responsible for their industrialisation. More than ever, the environment plays a central role in the company's concerns, while at the same time respecting the performance and quality of the product!

Des locaux dédiés pour l'école de formation Poujoulat

Depuis début 2020, l'école de formation production Poujoulat a pour vocation de dispenser une formation basée sur les premières compétences techniques nécessaires (roulage, pliage, soudage, masticage, procédés de déformation de la matière et d'assemblage) à la production, ainsi que sur les process qualité et sur la sécurité.

Certifiée Qualiopi, cette formation, jusqu'alors dispensée dans les locaux Poujoulat, va dorénavant avoir lieu dans un nouveau bâtiment dédié de 200 m².

Les formations, toujours animées par du personnel Poujoulat (ayant obtenu un titre de formateur par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Niort) au savoir-faire technique reconnu, vont donc reprendre leur rythme de croisière avec dix sessions par an d'une durée de quatre jours pour les permanents et de cinq jours pour les intérimaires.

New premises for the Poujoulat Training School

Since the beginning of 2020, Poujoulat Production Training School has been delivering training focusing on the fundamental technical skills required (rolling, bending, welding, sealing, material deformation and assembly processes) for production, as well as on quality processes and on safety & security.

This Qualiopi-certified course, which was previously taught at the Poujoulat site, will now be taught in a new, dedicated 200 m² building.

The training courses, which continue to be run by Poujoulat employees with recognised technical expertise (who have obtained a training qualification from the Niort Chamber of Commerce and Industry), will therefore resume their normal schedule of ten sessions per year, lasting four days for permanent staff and five days for temporary staff.



Un avis d'expert essentiel

Avec le succès du granulé de bois, des consommateurs se sont questionnés sur la pertinence d'avoir recours aux agropellets (pellets fabriqués à partir d'autres matières végétales que le bois : lin, chanvre ou miscanthus par exemple) pour leurs appareils domestiques, en particulier les poêles.

En octobre, le laboratoire CÉRIC, accrédité COFRAC, a souhaité partager son expertise de la combustion pour mettre en garde sur le recours à ces combustibles dans des conditions qui ne seraient pas appropriées. L'avis d'expert sur le sujet a donc visé à clarifier la différence entre les granulés de bois et les agropellets, notamment du point de vue de leur composition chimique.

Listen to the experts

The success of wood pellets has led consumers to question the relevance of using agropellets (pellets made from non-wood plant materials such as flax, hemp or miscanthus) in their domestic appliances, particularly woodburners.

In October, the COFRAC-accredited CÉRIC laboratory shared the findings of a combustion study to warn against using these fuels in inappropriate conditions. The aim of the study was to clarify the difference between wood pellets and wheat pellets, particularly in terms of their chemical composition.

> [Retrouver l'avis d'expert :](#)

> [Read the expert opinion:](#)



Le Groupe Poujoulat réalise une étude sur le rôle essentiel du chauffage au bois

Basée sur les données d'une enquête conduite par l'IFOP pour son compte, le Groupe Poujoulat a présenté, lors d'une conférence de presse organisée par le Syndicat des Énergies Renouvelables en décembre 2022, une étude qui dimensionne la pointe d'appel de puissance électrique évitée par le recours au chauffage au bois les soirs d'hiver.

L'enquête IFOP pour Poujoulat a permis de bien identifier les pratiques d'utilisation des propriétaires d'appareils de chauffage au bois.

À partir de ces données, l'étude a permis de dimensionner l'écrêtement de la pointe à 10 GW un soir d'hiver soit l'équivalent de 10 tranches nucléaires.

Une contribution essentielle alors même que le système électrique est sous tension.

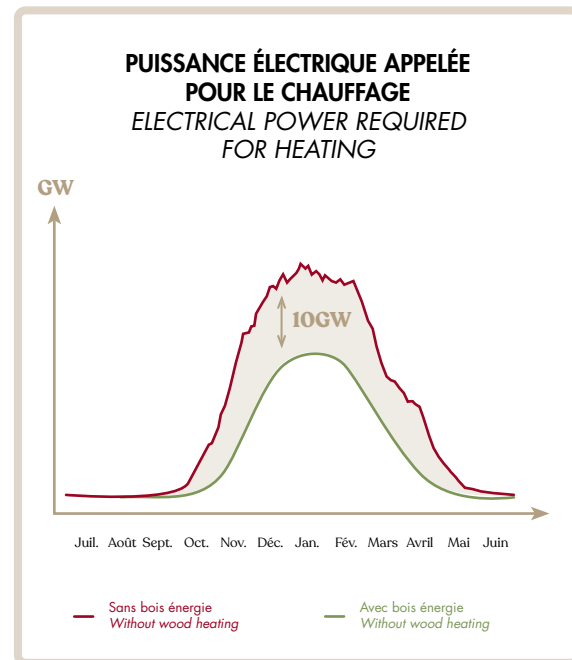
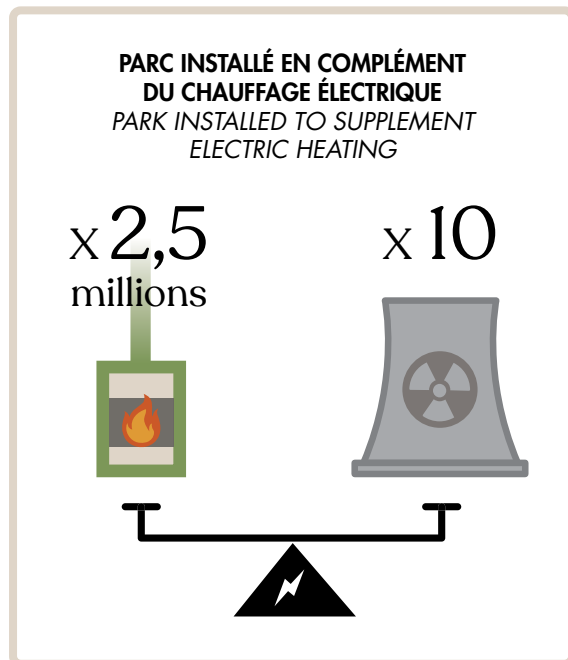
The Poujoulat Group conducts a study on the essential role of wood heating

At a press conference organised by the Renewable Energy Union (Syndicat des Énergies Renouvelables) in December 2022, the Poujoulat Group presented a study, based on data from a survey carried out by IFOP on its behalf, which quantifies the peak electricity demand avoided by using wood heating on winter evenings.

Thanks to the survey carried out by IFOP on behalf of Poujoulat, we now have a clear picture of the usage habits of owners of wood-burning appliances.

Based on this data, the study calculated a peak electricity saving capacity of 10 GW on a winter evening, which is equivalent to 10 nuclear units.

This is an essential contribution at a time of increasing demand on the electricity system.



L'efficacité énergétique au cœur de l'ADN de Poujoulat

Cheminées Poujoulat a eu l'immense fierté de voir son système Réno VMC-Gaz désigné lauréat de bronze d'un Award de l'Innovation dans la catégorie « Génie climatique ». Le Grand Jury a également accordé une mention spéciale à Cheminées Poujoulat dans la catégorie transversale « Bien Vivre dans la Ville en 2050 » pour cette solution d'adaptation aux installations VMC gaz.

La remise des prix s'est déroulée lors de l'édition du salon Interclima tenue du 3 au 6 octobre 2022, qui faisait son retour à la Porte de Versailles à Paris.

Depuis septembre 2015, la Directive européenne Éco-conception exige un rendement de plus en plus élevé pour les équipements gaz, imposant le recours à l'installation de chaudières à condensation. Mais avec un problème de taille à résoudre pour les professionnels : adapter les anciens conduits de VMC-Gaz qui ne supportent pas les effets induits des générateurs THPE. Déjà fort de plusieurs solutions permettant la rénovation et l'adaptation des conduits collectifs et individuels, qu'il s'agisse de l'évacuation des produits de combustion ou de la ventilation (Airflue Rénovation, Rénohunt, 3CE P Multi+), Cheminées Poujoulat dévoile une nouvelle innovation : Réno VMC-Gaz. Ce système, unique en son genre à ce jour, permet de remplacer un appareil VMC-Gaz peu performant par une chaudière THPE à condensation dans les logements collectifs, en vue de réaliser des économies d'énergie.

L'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables constituent plus que jamais les axes stratégiques du groupe.



Energy efficiency, a top priority for Poujoulat

Cheminées Poujoulat had the great honour of being awarded a bronze medal for its "Réno VMC-Gaz" system in the "Climatic Engineering" category. The Grand Jury also gave a special mention to Cheminées Poujoulat in the multidisciplinary category "Living well in the city in 2050" for its solution to adapt gas-fired CMV installations.

The awards ceremony took place during the Interclima trade show, which returned to the Porte de Versailles in Paris from 3 to 6 October 2022.

Since September 2015, the European Eco-Design Directive has required gas appliances to be increasingly efficient, leading to an increase in the installation of condensing boilers. However, there is a major problem for professionals to overcome: adapting the existing gas CMV system flues, which cannot withstand the induced effects of the new generators. Cheminées Poujoulat, which already offers several solutions for renovating and adapting collective and individual flues, whether for the evacuation of combustion products or for ventilation (Airflue Rénovation, Rénohunt, 3CE P Multi+), now presents a new innovative product: Réno VMC-Gaz. This system, the only one of its kind to date, enables an inefficient gas CMV appliance to be replaced by a condensing boiler in collective housing in order to save energy.

Saving energy, improving energy efficiency and developing renewable energies are - now more than ever - at the heart of the group's strategy.



Noémie Perrier**Euro Énergies**

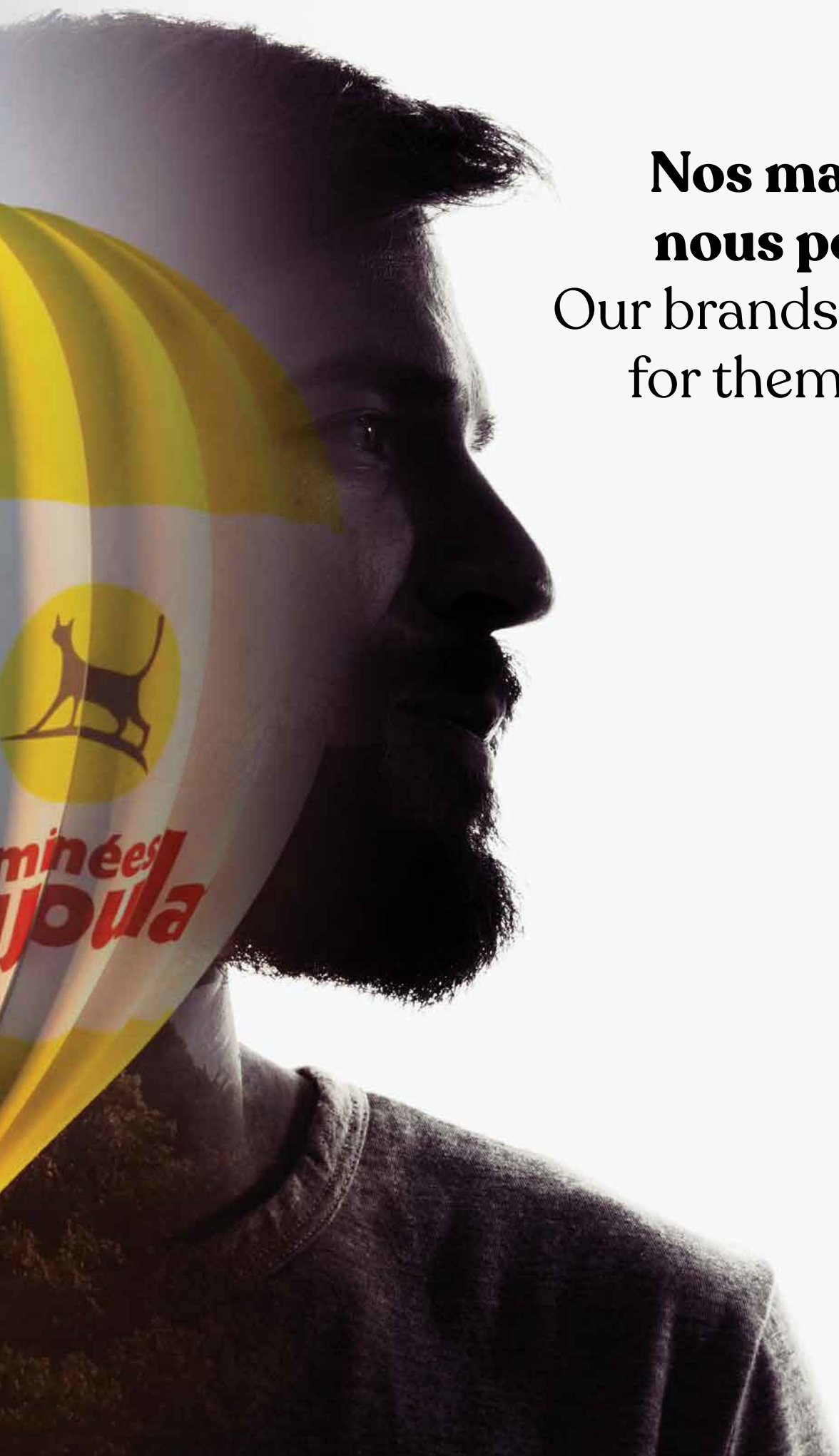
Responsable Marketing
et Communication

*Marketing and
Communications Manager*

**Chez Euro Énergies,
nous cultivons nos marques
Woodstock et Crépito autour
des valeurs du groupe :
production locale, durabilité
et qualité des produits,
haut niveau de services
associés. Aujourd'hui,
nos marques sont leaders
en matière de notoriété et
cette reconnaissance est
une fierté pour les équipes
d'Euro Énergies.**

At Euro Énergies, we are developing our Woodstock and Crépito brands based on the Group's values: local production, sustainability and product quality, as well as providing high-level of associated services. Today, our brands are leaders in terms of awareness and this recognition is a source of pride for the Euro Énergies teams.





**Nos marques
nous portent**
Our brands speak
for themselves

Un automne dynamique

Lors de l'automne 2022, Cheminées Poujoulat a communiqué très largement vers ses clients au moyen de plusieurs médias : une campagne télévisuelle de quatre semaines, le salon Interclima et une conférence de presse sur les actualités du groupe. L'ensemble de ces actions a encore accru la notoriété de la marque et sa réputation de sérieux, de qualité et d'innovation des produits.

La campagne TV a permis de toucher 228 millions de contacts cibles.*

La notoriété de la marque est restée stable au niveau du grand public mais a augmenté auprès du cœur de cible. OUTSTEEL a aussi bénéficié du rayonnement de la marque Cheminées Poujoulat.

Le salon Interclima a connu un vif succès. Les 1 720 exposants ont pu profiter d'une forte fréquentation avec 42 000 visiteurs.

Poujoulat, détenteur d'un Award de l'innovation pour Réno VMC-GAZ a reçu la visite de nombreux clients et prospects. Poujoulat a fait preuve d'une grande créativité : stand aérien en référence à la montgolfière, tour en montgolfière d'une minute grâce à un casque de réalité virtuelle, jeu concours pour gagner un séjour de trois jours dans le marais poitevin avec survol en montgolfière, cocktails moléculaires proposés aux visiteurs. Suite à sa conférence de presse de rentrée ce sont 14 articles en print et 13 articles en digital qui ont rappelé les actualités de la société.

La campagne automnale de Cheminées Poujoulat a été couronnée de succès.

*Hommes ou femmes de plus de 35 ans

An autumn packed full of events

During the autumn of 2022, Cheminées Poujoulat communicated extensively with its customers using various communication media: a four-week television campaign, the Interclima trade show and a press conference to present the Group's latest news. The combination of these initiatives further increased the brand's awareness and its reputation for reliability, quality, and product innovation.

Our TV campaign reached 228 million target contacts*.

Awareness of our brand has remained stable among the general public, but has increased among our core target audience. OUTSTEEL also benefited from the influence of the Poujoulat brand.

The Interclima trade show was a great success. The 1,720 exhibitors were able to take advantage of strong visitor numbers, with 42,000 visitors.

Poujoulat, winner of an Innovation Award for Réno VMC-GAZ, was visited by a large number of customers and potential customers. Poujoulat demonstrated considerable creativity: an aerial stand in reference to the hot-air balloon, a one-minute ride in a balloon thanks to a virtual reality headset, a competition to win a three-day stay in the Poitevin marshes with a hot-air balloon flight, and molecular cocktails offered to visitors. Following the press conference in September, 14 print and 13 digital articles were published on the company's latest news.

The Poujoulat autumn campaign was crowned with success.

*Men and women over 35



Des logos et packaging en évolution chez Euro Énergies

Des évolutions de logos pour illustrer l'assise des 2 marques d'Euro Énergies, sur le marché du combustible.

Le logo Woodstock a été créé en 2007. Aux vues de la croissance de la notoriété de la marque et de sa position de leader sur le marché des biocombustibles en France, il a donc été décidé en 2022 de le relooker pour le rendre plus moderne. Le symbole de la chaleur s'est mué en une représentation plus allégorique de celle-ci et le nom de la marque a été centré pour une meilleure assise.

Le logo Crépito lancé également en 2007 a, quant à lui, connu deux liftings : le premier en décembre 2015, date à laquelle les cornes du diable ont été retirées et le second en janvier 2023 avec le changement de la baseline d'« Une performance d'enfer » à « La chaleur sûre », le choix d'une illustration stylisée et d'une nouvelle police plus moderne. Le message à destination du consommateur se veut rassurant et non plus humoristique.

Des modifications de packaging pour être encore plus respectueux de l'environnement.

Les packagings ont aussi fait peau neuve avec la réduction de la quantité d'encre consommée, l'utilisation de plastiques recyclés au minimum à 50 % (PCR) et de plus faible épaisseur et la création de packagings papier pour les allume-feu. Avec ses nouveaux packagings, Crépito et Woodstock veulent donner une image plus vertueuse de leurs marques.

Euro Énergies' new logos and packaging

Euro Énergies' 2 brands have been given new logos to illustrate their strong position in the fuel market.

The Woodstock logo was first created in 2007. Given the brand's growing reputation and its leading position in the dual-fuel market in France, in 2022, it was decided to give it a new, more modern look. The heat (flame) symbol has been transformed to a more subtle representation of warmth and the brand name has been centred to make it stand out more.

The Crépito logo, also launched in 2007, has undergone two transformations: the first in December 2015, when the devil's horns were removed, and the second in January this year, 2023, when the French baseline was changed from "Une performance d'enfer" ("A cracking performance") to "La chaleur sûre" ("Ever-reliable heat"), with a new stylised illustration and a more modern font. The message to consumers is meant to be reassuring rather than humorous.

New packaging to be even more environmentally friendly.

The packaging has also been redesigned, using less ink, at least 50% post-consumer recycled (PCR) plastic, thinner plastic, and paper packaging for the firelighters. With their new packaging, Crépito and Woodstock intend to give their brands a more respectable image.



100 bougies pour Tôlerie Forézienne

Les 24 et 25 juin 2022, Tôlerie Forézienne a célébré ses 100 ans d'existence. Cet anniversaire a été l'occasion de réunir le premier jour, une centaine de participants (clients et prospects, fournisseurs et partenaires locaux, designers et élus) et 200 collaborateurs et leurs familles le lendemain.

Le premier jour, après un café d'accueil, les invités ont découvert le site accompagnés d'un guide. D'une durée de 45 à 60 minutes, cette visite leur a permis de découvrir les fonctions support et toutes leurs actions avant la mise en production, la découpe, le pliage, le montage, le département sous-traitance et mobilier urbain et enfin la peinture et l'emballage. Ensuite, plusieurs intervenants se sont succédés, animés par Pauline Jurado, la chargée de communication : Joël Lemoine a expliqué l'ancrage de TF dans son territoire, Frédéric Coirier a rappelé l'histoire de TF et ses perspectives d'avenir et trois élus locaux ont rappelé l'importance de la présence de cette entreprise sur leur territoire. Enfin, chose inhabituelle mais qui a été très appréciée, la parole a été donnée à Marc Aurel, designer, qui a pu expliquer comment il collabore depuis plusieurs années avec TF et en quoi ce partenariat est un succès.

Tôlerie Forézienne celebrates 100 years

On 24 and 25 June 2022, TF celebrated its 100th anniversary. This anniversary was an opportunity to bring together a hundred or so participants on the first day (customers and potential customers, suppliers and local partners, designers and local politicians), and 200 employees and their families on the second day.

The first day started with a welcome coffee, which was then followed by a guided tour of the site. The guided tour, which lasted around 45 to 60 minutes, gave visitors an insight into the support functions and all their activities, followed by a tour of the production, cutting, folding, assembly, subcontracting and street furniture departments, and finally the painting and packaging departments. Afterwards, visitors were treated to several speeches, starting with Pauline Jurado, TF's Head of Communications, followed by Joël Lemoine, who explained TF's commitment and involvement in the local area, Frédéric Coirier, who spoke about TF's history and its future prospects, and three local politicians, who highlighted the important role that the company plays in the region. The speeches ended with a rare yet much appreciated appearance by designer Marc Aurel, who explained how he has been working with TF for several years and how successful the partnership has been.



Poujoulat médaillé par ECOVADIS

ECOVADIS est le plus grand opérateur mondial d'évaluation en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Plus de 100 000 entreprises sont ainsi évaluées sur leurs engagements en matière d'environnement, d'éthique sociale et de droits humains ainsi qu'en matière de politique d'achats responsables.

Fort de ses engagements dans le cadre du projet d'entreprise « Relations Positives », Poujoulat a été évaluée par ECOVADIS dans le cadre d'un processus de notations fondé sur des preuves. Pour 2023, Poujoulat obtient la médaille de bronze ECOVADIS, une belle récompense pour notre groupe !

Poujoulat is awarded the ECOVADIS medal

ECOVADIS is the world's largest international provider of Corporate Social Responsibility (CSR) assessments.

More than 100,000 companies are assessed on their environmental, ethical, social and human rights commitments, as well as their responsible procurement policies.

On the strength of its commitment to its "Positive Relations" project, Poujoulat has been assessed by ECOVADIS as part of an evidence-based rating process. For 2023, Poujoulat has been awarded the ECOVADIS bronze medal - a great achievement for the group!



Cheminées Poujoulat soutient les jeunes sportives

Les valeurs du sport : le courage, l'abnégation et le dépassement sont celles du Groupe Poujoulat et de ses marques. Cheminées Poujoulat a donc décidé d'accompagner et de soutenir trois jeunes sportives.

Cheminées Poujoulat et le sport, c'est une longue histoire. Depuis le début des années 2000, la marque a soutenu de nombreux sportifs comme Bernard Stamm et Robin Folin en voile, Baptiste Massotti en squash, Laura Phily en ski nautique et bien sûr de nombreux clubs comme le Niort Rugby Club, les Chamois Niortais FC ou encore le Volley-Ball Pexinois Niort.

Au cours de l'exercice, ce sont Hina Conradi, plusieurs fois titrée en compétition de surf junior, Pauline Cuq, championne de France junior de judo et Coraline Bergeron, joueuse de para badminton en lice pour les jeux paralympiques de Paris 2024, qui ont reçu le soutien de Cheminées Poujoulat.



Quand une marque comme Cheminées Poujoulat s'intéresse à vous, c'est forcément positif ! J'ai tout de suite été mise en confiance, avec le sentiment qu'ils avaient vraiment envie de m'aider à atteindre mes objectifs.

When a brand like Cheminées Poujoulat shows interest in you, it can only be a good thing! I immediately felt confident and knew that they really wanted to help me achieve my goals.

— **Hina Conradi**
Partenaire Surf depuis 2022
Surf partner since 2022

Je suis très heureuse de poursuivre mon aventure aux côtés de Cheminées Poujoulat ! Ses valeurs me plaisent et c'est une entreprise très importante pour la région. Leur soutien me permet de pouvoir revenir m'entraîner dans mon club de formation plusieurs week-ends par mois.

I'm delighted to be continuing my adventure with Cheminées Poujoulat! It's a very important company for the region, and I can really relate to its values. Thanks to its support, I am able to train with my training club several weekends a month.

— **Pauline Cuq**
Partenaire Judo depuis 2023
Judo partner since 2023



Cheminées Poujoulat backs young athletes

The values of sport, courage, dedication and personal improvement, are reflected in the Poujoulat Group and its brands. This is why Cheminées Poujoulat has decided to support three young athletes.

Cheminées Poujoulat and sport have a long history. Since the early 2000s, the brand has supported a number of sportsmen and women, including Bernard Stamm and Robin Folin in sailing, Baptiste Masotti in squash, Laura Phily in water-skiing and, of course, many clubs such as Niort Rugby Club, Chamois Niortais FC and Volley-Ball Pexinois Niort.

This year, Cheminées Poujoulat supported Hina Conradi, winner of several junior surfing competitions, Pauline Cuq, French junior judo champion, and Coraline Bergeron, a para-badminton player competing in the Paris 2024 Paralympic Games.

Cheminées Poujoulat a tout de suite cru en moi ! Grâce à leur aide financière, je vais pouvoir participer à des compétitions internationales comme l'open de Thaïlande ou encore celui de Bahreïn, et ainsi mettre toutes les chances de mon côté pour ma préparation.

Cheminées Poujoulat believed in me right from the start! Thanks to their financial support, I'll be able to take part in international competitions such as the Thailand Open and the Bahrain Open, so I'll have every opportunity to improve my game.

– **Coraline Bergeron**
Partenaire Para-Badminton depuis 2023
Para-Badminton partner since 2023

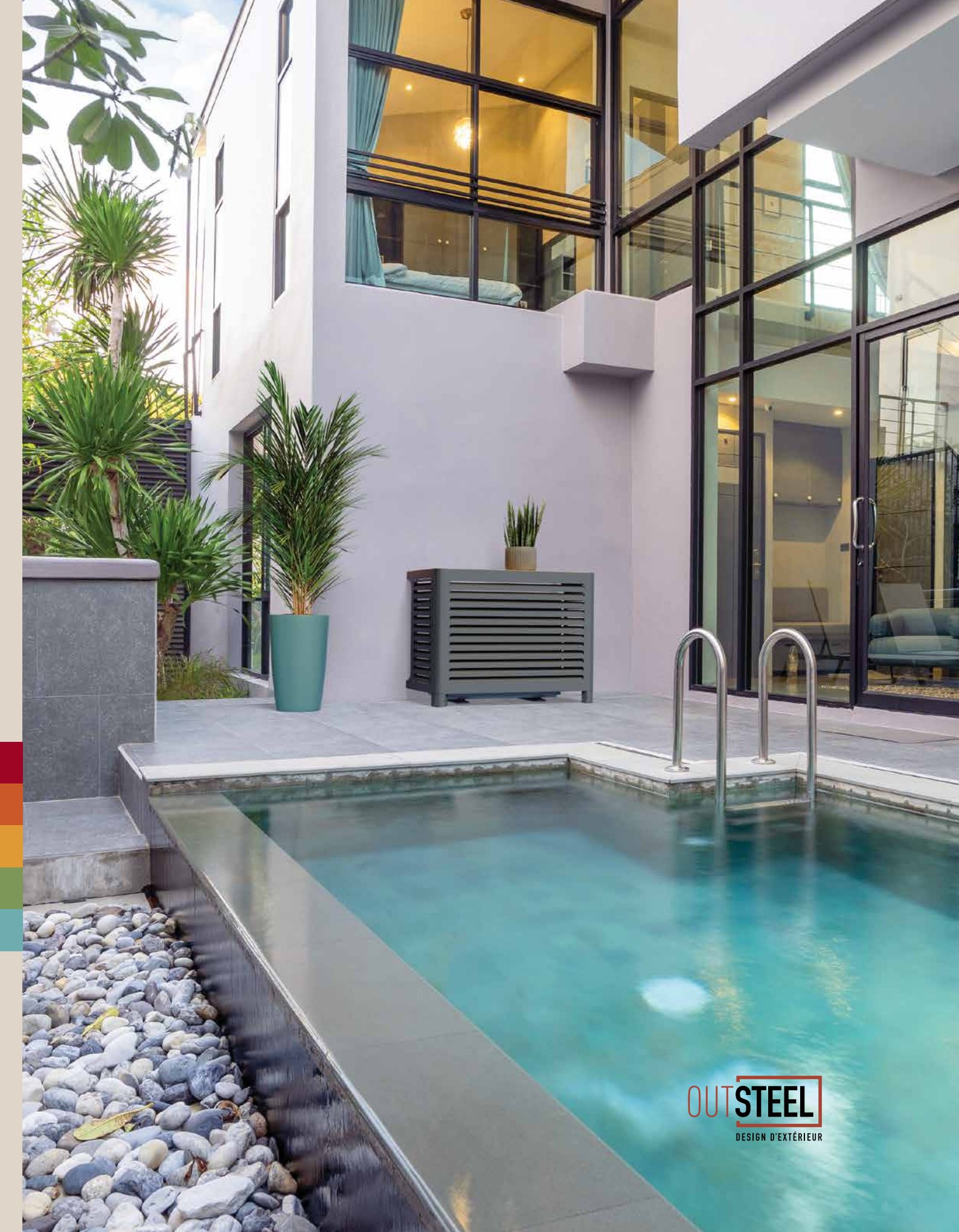


Accompagner de jeunes championnes comme Hina, Pauline et Coraline est naturel pour le leader de marché que nous sommes mais c'est également une profonde satisfaction. Celle de voir des jeunes se dépasser autour des valeurs qui nous sont chères.

Supporting young sports stars like Hina, Pauline and Coraline is natural for us as a market leader, but it's also deeply satisfying. To see young people excel through the values we hold dear.

– **Gwendal Danguy Des Déserts**
Responsable Communication et Marque
Communication and Brand Manager





OUTSTEEL
DESIGN D'EXTÉRIEUR

**L'exercice 2022/2023
s'est achevé sur
des résultats historiques.
La rentabilité dépasse le niveau
que nous nous étions fixé.
Elle atteint 6,5 % du chiffre
d'affaires et vient donc consolider
le groupe financièrement bien
sûr, mais également confirmer
la robustesse d'un modèle
qui tire sa force de la performance
énergétique, du renouvelable,
de l'innovation,
de la personnalisation
et de la diversification.**

The 2022/2023
financial year ended
with record results,
and we have exceeded our profitability
targets. This represents 6.5% of
turnover, which of course consolidates
the Group financially, but also confirms
the robustness of a business model
that draws its strength from energy
efficiency, renewable energy,
innovation, customisation
and diversification.

— **Frédéric Coirier**
PDG du Groupe Pujoulat
Pujoulat Group CEO



L'économie continue d'être secouée par les tensions géopolitiques. Les perspectives sont donc à établir avec prudence car les crises pèsent sur les décisions des ménages et des industriels. Néanmoins, notre stratégie et notre vision long terme nous rendent confiants en l'avenir. Les produits du Groupe Poujoulat répondent aux enjeux du siècle : efficacité énergétique, verdissement des consommations, sécurité d'approvisionnement et maintien du pouvoir d'achat des ménages.



Notre stratégie et notre vision long terme nous rendent confiants en l'avenir.
Our strategy and our long-term vision give us a great deal of confidence for the future.

Notre conviction est plus que jamais celle de la diversification du mix énergétique au-delà de l'illusion d'une solution universelle qui répondrait à tous les besoins. Dans ce contexte, la biomasse a un rôle prépondérant à jouer en complémentarité des autres énergies comme l'électricité et le gaz. Cette conviction nous nous l'appliquons à nous-même puisque nous diversifions nos approvisionnements énergétiques pour nos locaux et nos ateliers en développant notamment l'auto-consommation.

Concernant la branche bois énergie, nous constatons que nos concitoyens ont plus que jamais une « envie de bois énergie ». Énergie locale, durable, compétitive et renouvelable, elle répond en soi aux enjeux que j'évoquais précédemment. Si le granulé de bois a vécu une année turbulente, ses fondamentaux restent identiques et nous sommes confiants quant au positionnement futur de cette énergie d'avenir. Le bois bûche premium séché et écorcé trouve quant à lui sa place dans un marché qui se structure progressivement et qui devient exigeant. Le bois de chauffage premium donne, ainsi, des gages de qualité et de répétabilité que les certifications de nos produits garantissent.

Concernant la branche conduits de cheminée et cheminées industrielles, nous continuons à fournir un très haut standard de qualité et déployons toujours plus d'innovations. Nos ventes à l'international témoignent du rôle avant-gardiste du Groupe Poujoulat, soucieux d'anticiper les évolutions réglementaires et technologiques du monde du chauffage. La modernisation de nos outils de production et logistiques nous permettent





Aménagement d'ombrières, ville de Hyères / Installation of shaded areas, Hyères (France)

de gagner en compétitivité, en souplesse, en agilité et en fluidité. Notre projet « ON BOARD 2026 » de nouvel ERP viendra encore renforcer ces évolutions en accélérant notre digitalisation.

l'ouvrage sur le métier » et tirer avantage des évolutions organisationnelles que la pandémie nous avait imposées sans abandonner ce qui fonctionnait très bien auparavant.

Je ne saurais conclure sans remercier les équipes du groupe qui compte désormais près de 1 900 collaborateurs engagés. Après l'épisode du Covid-19, nos équipes ont su « remettre

Bravo à toutes et à tous !



Geopolitical tensions continue to shake the economy. We should therefore be cautious about the future, as crises can have a major impact on the decisions of both households and manufacturers. Nevertheless, our strategy and long-term vision give us great confidence for the future. The Poujoulat Group's products meet today's most pertinent challenges: energy efficiency, greener consumption, secure supplies and maintaining household purchasing power.

Now more than ever, we believe in diversifying the energy mix and moving beyond the illusion of a one-size-fits-all solution. In this context, biomass has a key role to play in complementing other energy sources such as electricity and gas. We apply this belief in our day-to-day work by diversifying our energy supply for our premises and workshops, in particular by transforming our own energy consumption.

As for our wood fuels branch, it is clear that our fellow citizens are increasingly turning to wood fuels. As a locally sourced, sustainable, competitive and renewable energy, it meets all the challenges mentioned above. Although it's been a turbulent year for wood pellets, the fundamentals remain the same and we are confident about the future positioning of this energy source of the future. Dried and debarked premium logs are finding their place in a market that is gradually developing and becoming more demanding. Premium firewood is therefore a guarantee of quality and reliability, which is reinforced by the certification of our products.

In the chimney flue and industrial chimney branch, we continue to deliver very high standards of quality and innovation. Our international sales bear witness to the Poujoulat Group's pioneering role in anticipating regulatory and technological developments in the world of heating. By modernising our production and logistics facilities, we can become more competitive, more flexible, more agile and more responsive. Our "ON BOARD 2026" project for a new ERP system will reinforce these developments by accelerating our digital transformation.

I cannot conclude without thanking the Group's teams, which now include close to 1,900 dedicated employees. In the wake of the Covid-19 crisis, our teams were able to 'get back on track' and take advantage of the organisational changes that the pandemic imposed on us, without compromising what had worked very well before the pandemic.

Well done to all of you!

– Frédéric Coirier

Les produits du Groupe Poujoulat répondent aux enjeux du siècle : efficacité énergétique, verdissement des consommations, sécurité d'approvisionnement et maintien du pouvoir d'achat des ménages.

The products of the Poujoulat Group meet the challenges of this century: energy efficiency, greener consumption, security of supply and maintaining household purchasing power.





David Plazanet
Groupe Poujoulat
Directeur Administratif
et Financier

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier ainsi que la Déclaration de Performance Extra-Financière de l'exercice 2022/2023. Ces documents témoignent de la robustesse du modèle économique du Groupe Poujoulat ainsi que de ses engagements sociaux, sociétaux et environnementaux de long terme. Je vous en souhaite une bonne lecture.





Rapport financier* 2022-23

du groupe et
de Poujoulat SA

*French only

Rapport de gestion du groupe et de Poujoulat SA

Mesdames, Messieurs,
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du groupe et de la société Poujoulat SA au cours de l'exercice 2022/2023, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de la société Poujoulat SA.

A. Rapport de gestion du groupe

I. Déclaration de Performance Extra-Financière

Conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce, le Groupe Poujoulat fournit des informations extra-financières relatives à sa Responsabilité Sociale et Environnementale. Il est rappelé que le groupe est tenu de publier une Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière dans son rapport de gestion car son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros et son effectif dépasse 500 personnes.

Les informations communiquées ont fait l'objet d'un avis de conformité et de sincérité par un Organisme Tiers Indépendant, annexé au présent rapport.



La carte d'identité du groupe

Le Groupe Poujoulat est structuré autour de deux branches d'activité (chiffres au 31 mars 2023). La part relative des activités ainsi que les structures juridiques qui les composent sont rappelées dans le diagramme ci-après :




Design & innovation


PAYSAGE URBAIN



SAS TÔLERIE FORÉZIENNE (F)

DESIGN D'EXTÉRIEUR



Partenaires stratégiques

AGÉCIC
Formation Études Essais

AGÉCIC FORMATION

L'AGÉCIC est un des premiers organismes de formation français spécialisé en installations de combustion, énergies renouvelables et efficacité énergétique. Certifié Qualiopi, l'AGÉCIC collabore avec plusieurs universités et centres de recherche pour développer son expertise.

CÉRIC LABEL
Qualité contrôlée par le Laboratoire CÉRIC

LABORATOIRE CÉRIC

Nos produits sont certifiés par le laboratoire CÉRIC (6 000 essais produits par an), garantissant une fiabilité supérieure à la réglementation en vigueur. C'est l'assurance de s'équiper de produits de qualité, performants et sécurisés. L'indépendance et la rigueur du CÉRIC sont garanties par son accréditation COFRAC.

Conduits de cheminée et cheminées industrielles



Acier & laine de roche

1

CONCEPTION ET FABRICATION



2

LOGISTIQUE ET LIVRAISON

Conduits de cheminée



Vente à la distribution

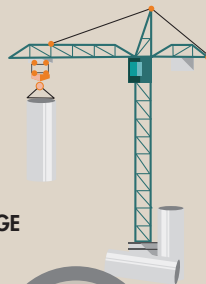


Vente aux professionnels



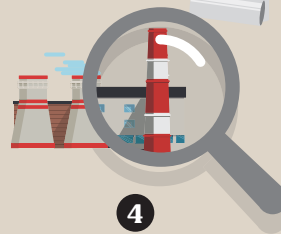
Vente aux constructeurs

Cheminées industrielles



3

MONTAGE



4

INSPECTION ET MAINTENANCE

Bois énergie



Exploitation forestière

1

PRODUCTION



Bois-Factory
Bois sec

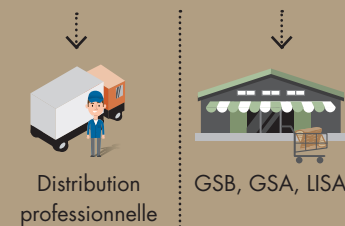
Scieries
Pellets

EURO ÉNERGIES



2

LOGISTIQUE & LIVRAISON



Distribution professionnelle

GSB, GSA, LISA

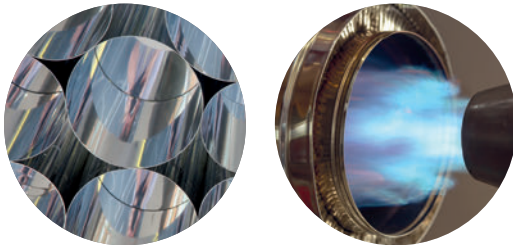


À domicile

Les valeurs du groupe

Le Groupe Poujoulat privilégie une vision de long terme pour développer ses activités. Cette démarche s'articule autour de quatre engagements :

Des produits exemplaires



- Concevoir et développer durablement
- Améliorer le pouvoir d'achat des utilisateurs grâce à l'efficacité énergétique
- Sourcer de façon exemplaire les matières premières nécessaires à la fabrication
- Tester de façon rigoureuse les performances des produits et valider celles-ci in situ

Des entreprises engagées



- S'ancrer durablement dans les territoires
- Investir dans les outils de production pour pérenniser les activités locales
- Recourir aux énergies renouvelables et décarbonées pour chauffer et éclairer nos usines et bureaux
- Soutenir les initiatives sportives, culturelles et éducatives

L'investissement humain



- Promouvoir la mobilité en interne dès que faire se peut
- Encourager la formation des équipes et notamment en vue d'améliorer la sécurité au travail
- Développer des outils éducatifs comme l'école interne
- Promouvoir et développer l'apprentissage
- Améliorer les conditions de travail

La transformation digitale



- Apporter davantage de services aux clients
- Gagner en productivité
- Réduire notre empreinte écologique
- Améliorer le service après-vente pour qu'il soit plus performant et plus diligent

Objectifs de notre politique extra-financière

Nos marchés connaissent une mutation rapide et la société s'oriente vers des modes de consommation plus durables et responsables. Satisfaire nos clients doit être notre priorité : cet objectif doit nous permettre de structurer nos actions et de développer une démarche d'amélioration continue. Cet objectif doit également nous amener à améliorer notre rentabilité tout en diminuant notre empreinte environnementale.

Notre ambition à horizon 2025 doit nous permettre :

- d'améliorer la qualité de nos prestations et de nos produits en implémentant une analyse de leur cycle de vie,
- de faire progresser notre performance opérationnelle et environnementale,
- de structurer et digitaliser nos process pour être plus efficaces et agiles,
- d'améliorer la qualité de vie au travail.

Nos objectifs « sécurité » à horizon 2025 sont :

- de réduire les accidents du travail chaque année (tant en nombre qu'en gravité), et de développer une culture de sécurité, de prévention et de responsabilité dans toute l'entreprise,
- de mieux sécuriser les situations de travail et de prévenir les maladies professionnelles, d'améliorer la conception et l'ergonomie des postes de travail et de renforcer la formation,
- de mettre en place un système de management qualité/sécurité /environnement pour permettre la conformité permanente à la réglementation,
- de structurer un système d'amélioration continue pour toujours satisfaire ces exigences.

Nos objectifs « environnement » pour 2025 sont :

- d'atteindre 75 % d'électricité d'origine renouvelable consommée par le groupe en France
- de développer l'autoconsommation solaire pour viser 18 % des consommations du groupe en France (et expertiser la faisabilité d'une centrale en Pologne sur le site de Poujolat à Legionowo)
- de développer des produits à la fois efficaces, durables et recyclables s'inscrivant dans la réglementation « responsabilité élargie du producteur » filière bâtiment
- de renforcer la valorisation des déchets (> 90 %),

- de diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, notamment en maîtrisant les consommations d'énergie, d'eau et les émissions de gaz à effet de serre, tout en développant la production d'énergies renouvelables pour l'électricité, le chauffage voire le gaz de process
- de conduire le projet « décarbonation transport »
- d'assurer la meilleure prévention vis-à-vis de toute sorte de pollution,
- de mettre en place un système de management qualité/sécurité/environnement pour permettre la conformité permanente à la réglementation,
- de structurer un système d'amélioration continue pour toujours satisfaire ces exigences.

Cartographie initiale des risques et mise à jour

Le groupe a procédé en premier lieu à une évaluation des enjeux clés pour définir une stratégie RSE cohérente avec sa stratégie d'affaires à long terme, autant qu'avec les attentes de ses parties prenantes. Une analyse des principaux risques et opportunités a été mise en œuvre puis la cartographie initiale a été révisée en début d'année 2022 pour aboutir à la classification des risques selon deux catégories risques bruts et risques nets :

| Statut | Nombre de risques en brut | Nombre de risques en net |
|--------------|---------------------------|--------------------------|
| Majeur | 17 | 0 |
| Fort | 8 | 5 |
| Modéré | 9 | 21 |
| Faible | 2 | 10 |
| TOTAL | 36 | 36 |

Après identification des mesures de maîtrise, aucun n'apparaît « en risque net » comme majeur et/ou critique. L'évaluation et les résultats finaux ont ensuite été présentés et validés par la Direction Générale, aboutissant à la définition des thèmes RSE à suivre en priorité.

Rappel des enjeux choisis par le groupe

La Déclaration de Performance Extra-Financière de l'exercice initiale avait permis de déterminer huit enjeux pertinents choisis parmi quatre piliers (environnemental, sociétal, social et transversal). Comme indiqué à l'époque, le Groupe Poujoulat a souhaité intégrer trois enjeux nouveaux. Comme l'année dernière, il ne nous est pas apparu pertinent, au regard de l'activité du groupe, de reporter les données sur les enjeux suivants :

- le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable,
- le bien-être animal,
- la consommation de matière première qui sera inclus dans l'enjeu environnemental lié à l'empreinte carbone et suivi au travers du taux de rebut.



Le pilier social

Des relations de confiance avec les hommes et les femmes

- Améliorer la sécurité au travail et développer le bien-être au travail
- Développer les compétences et les savoir-faire
- Informer sur les accords collectifs
- Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité



Le pilier sociétal

Des relations responsables avec nos clients et partenaires

- Développer les valeurs de l'entreprise au travers du sponsoring sportif et du mécénat culturel et humanitaire
- Développer la démarche consomériste
- Développer les achats responsables incluant l'approvisionnement en bois

4 Piliers 11 Engagements



Le pilier transversal

- Digitaliser



Le pilier environnemental

Des relations durables avec nos territoires

- Améliorer la performance énergétique
- Réduire l'empreinte carbone
- Réduire l'empreinte environnementale liée aux déchets

Méthodologie et reporting

Une démarche structurée et transversale :

Afin de structurer la démarche et de couvrir toutes les dimensions de la RSE, le groupe s’est appuyé sur la norme internationale ISO 26 000. Ce référentiel a permis de donner un cadre de référence et une cohérence globale aux différentes actions menées au sein de l’entreprise dans les domaines sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques.

Périmètre

a) Périmètre temporel

Sauf exception, les données quantitatives et qualitatives portent sur la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 correspondant à l’exercice comptable du Groupe Pujoulat. Les exceptions feront l’objet d’une mention explicite au sein du présent rapport.

b) Périmètre de consolidation

Les informations fournies portent sur la société elle-même ainsi que sur l’ensemble des filiales intégrées globalement dans le périmètre consolidé.

Le périmètre du taux de couverture exclut :

- Pour le segment conduits de cheminée :
 - la société SA Pujoulat Belgique qui est une holding financière sans activité propre,
 - la société Amperya 79 qui clôture son 2^e exercice mais n’a pas réalisé de chiffre d’affaires et ne compte aucun salarié au titre de l’exercice.
- Pour le segment bois énergie :
 - les sociétés SOCCEM et La Bûche forestière intégrées au groupe au cours de l’exercice,
 - la société SEF 42 qui est une très petite structure en charge de l’exploitation forestière,
 - la société BGDK car il s’agit d’une société mise en équivalence,
 - la société Lorraine pellets car il s’agit d’une société mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation des indicateurs peut varier selon les informations considérées. Dans un souci de cohérence et afin de faciliter la lecture, le taux de couverture sera toujours exprimé au regard du chiffre d’affaires pour les quatre piliers.

Le taux de couverture des indicateurs clés par pilier est synthétisé comme suit :

| PILERS | ENJEUX | Taux de couverture par KPI* par enjeu | Taux de couverture par pilier (moyenne) | Taux de couverture globale |
|-----------------|---|---------------------------------------|---|----------------------------|
| TRANSVERSAL | Digitaliser les services aux clients en interne et en externe | <i>Pas de KPI</i> | <i>Pas de KPI</i> | 77,6 % |
| SOCIAL | Améliorer la sécurité au travail et développer le bien-être au travail | 93,6 % | 93,6 % | |
| | Développer les compétences et savoir-faire | 93,6 % | | |
| ENVIRONNEMENTAL | Améliorer la performance énergétique | 87,3 % | 70,2 % | |
| | Réduire l’empreinte carbone | 32,1 % | | |
| | Réduire l’impact environnemental lié aux déchets | 91,2 % | | |
| SOCIÉTAL | Développer les valeurs de l’entreprise au travers du sponsoring sportif et du mécénat culturel et humanitaire | 100 % | 69 % | |
| | Développer la démarche consumériste | 32,1 % | | |
| | Développer les achats responsables incluant l’approvisionnement du bois | 43 % (charte) 100 % (bois) | | |

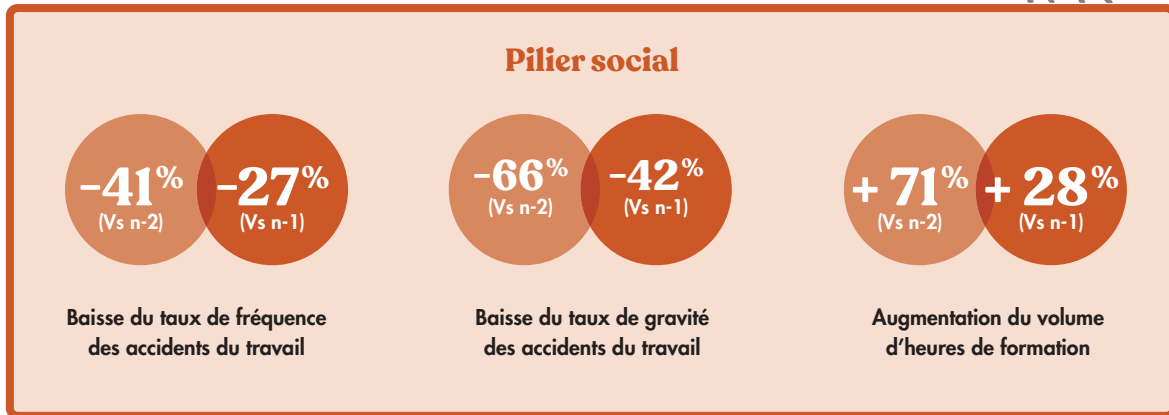
Méthodologie

L’animation de la démarche RSE pour l’ensemble des activités et la consolidation des indicateurs sont assurés par la responsable QSE de la société Pujoulat SA. Un processus de collecte a notamment été mis en place afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données (qualitatives et quantitatives) sur les volets social, environnemental et sociétal. Cette méthodologie permet une analyse fine selon cinq critères : définition, périmètre, unité, mode de calcul et contributeurs concernés. La DPEF a été construite en capitalisant sur l’approche risque du groupe.

Nous avons mis à jour la cartographie des risques en janvier 2022 et repris la nouvelle version pour trier les risques sociaux, sociétaux et environnementaux déjà identifiés par ailleurs. Ce travail d’identification et de mise à jour des risques extra-financiers a permis de mettre en exergue la maîtrise et les politiques liées à ces enjeux de responsabilité sociétale. Nous nous sommes appuyés sur l’article R.225-105 du code de commerce pour procéder à notre analyse de risque ainsi que sur les travaux menés depuis 2011 en interne sur la norme ISO 26 000.

* Le KPI pour « Key Performance Indicator » est l’indicateur clé de performance qui va permettre de mesurer la performance de l’entreprise pour les enjeux déterminés suite aux actions mises en place.

Faits marquants 2022/2023



Pilier social

ENJEU AMÉLIORER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DÉVELOPPER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le bien-être au travail de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Poujoulat est un enjeu majeur dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise. L'Humain tient une place prépondérante dans la vision de long terme et de progrès que porte le groupe. L'ambition de Poujoulat est donc tout naturellement d'améliorer la santé et la sécurité au travail, de développer le bien-être au travail, de développer les compétences et les savoir-faire pour l'ensemble de ses collaborateurs et ceci tout au long de leur carrière professionnelle.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Pour mesurer l'amélioration de la sécurité au travail de manière globale et comparable, le groupe suit deux indicateurs clé de performance : le taux de fréquence (TF) et le taux de gravité (TG)

$$TF = \text{Nbre d'accidents avec arrêts} / (\text{Nbre d'heures travaillées} \times 10^4)$$

$$TG = \text{Nbre de jours d'arrêt de travail suite à un accident} / (\text{Nbre d'heures travaillées} \times 10^3)$$

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

93,6 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

La politique de sécurité du groupe repose sur plusieurs volets :

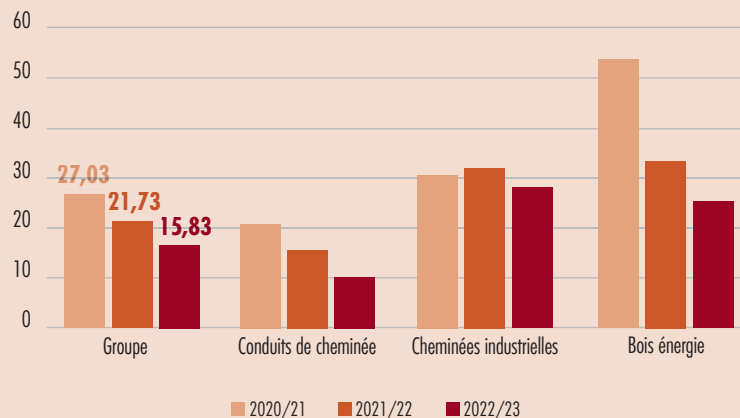
- une politique d'investissements continus qui permet de sécuriser les tâches de façon incrémentale grâce à un parc machine plus ergonomique et plus sécurisé,
- une analyse des accidents et des mesures de prévention adaptées aux retours d'expérience,
- une politique continue de formation à la sécurité et à la prévention,
- la diffusion au sein des entités du groupe des « best practices ».

Par ailleurs 2 actions sont à noter :

- > **formation de prévention aux troubles musculo-squelettiques obligatoire** pour l'ensemble des collaborateurs,
- > **ostéopathie et réflexologie** : les salariés de Poujoulat SA bénéficient des services d'un ostéopathe et d'un réflexologue.

RÉSULTATS (1/2)

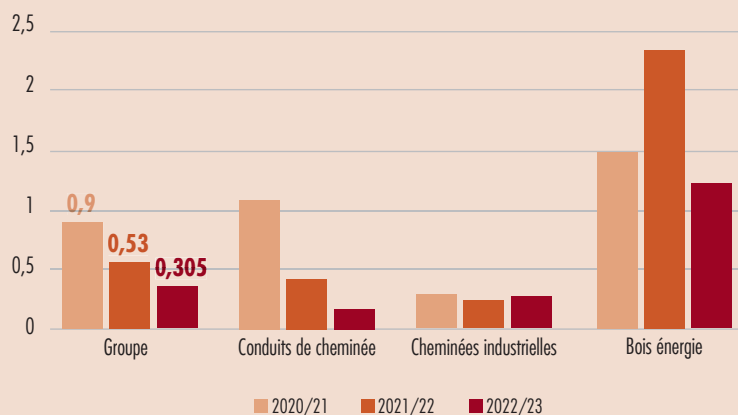
ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES



Pilier social

RÉSULTATS (2/2)

ÉVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES



COMMENTAIRES ET ANALYSES

Les résultats obtenus sont très satisfaisants, ils font apparaître une baisse significative des taux de fréquence et des taux de gravité sur les trois derniers exercices. La branche bois-énergie a des indicateurs plus élevés que la branche métal, la nature et le poids des matières premières expliquent cette différence.

Sport & bien-être au travail



• **Football** : La 1^{re} édition du tournoi de football Poujoulat s'est tenu le 1^{er} juillet 2022 et a réuni 15 équipes au stade René Gaillard. Cette manifestation sportive a également été l'occasion de réaliser un geste solidaire puisque 100 repas ont été remis à l'épicerie solidaire « Le cabas solidaire » portée par l'association Soli'Niort.



• **Yoga** : Euro Énergies finance un cours de yoga par semaine pour ses salariés avec une professeure diplômée. Par ailleurs, l'installation de douches, cette année, sur le site d'Euro Énergies permet désormais à chaque salarié de pouvoir s'adonner à la course en journée.



• **Course à pied** : Dix participants salariés de Tôlerie Forézienne ont concouru à la course SaintéLyon d'ASICS au mois de décembre 2022. La société a pris en charge les frais d'inscription.

Pilier social

ENJEU DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES SAVOIR-FAIRE

La formation des collaboratrices et des collaborateurs est le moyen privilégié par le groupe pour accroître les compétences et les savoir-faire. Pour incrémenter l'expertise de chacun, source d'épanouissement intellectuel et permettre le développement de la polyvalence, source de résilience pour l'entreprise, le groupe ouvre la possibilité à tout salarié de se former dans le cadre d'une démarche cohérente avec ses fonctions ou en anticipation d'une évolution de ses tâches. Les formations peuvent être assurées inter-entreprise ou intra-entreprise par des formateurs internes ou externes.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Pour mesurer cet enjeu, l'indicateur choisi est le nombre total d'heures de formation sur le périmètre groupe (année civile).

TAUX DE COUVERTURE DE L'INDICATEUR

93,6 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Les actions de formation se concentrent sur deux enjeux majeurs :

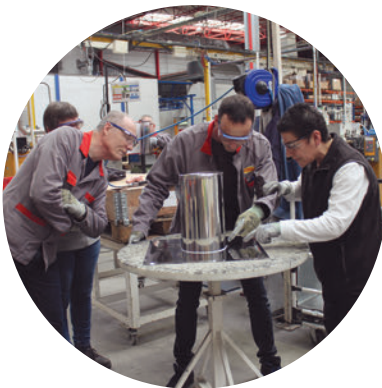
- la compétence métier et les problématiques d'hygiène/sécurité/environnement. Le volume global d'heures de formation est en augmentation et répond à une activité dynamique sur l'ensemble des segments du groupe,
- le projet d'école de formation production initié chez Poujolat est le projet structurant du groupe pour permettre la transmission des savoir-faire entre les générations. La formation a été certifiée Qualiopi et l'aménagement prévu est en cours avec un permis de construire déposé pour réaliser un espace de formation dédié. La troisième étape du projet est de rendre le cursus qualifiant ou diplômant.

RÉSULTATS 23 451 heures de formation dispensées

(vs 18 377 heures l'année précédente)

soit + 28 %

École de formation production



Depuis 2019, les modules de l'école de formation production sont dispensés à tout nouvel embauché ainsi qu'au personnel intérimaire en passe d'être définitivement intégré.

Ces formations d'une semaine abordent les sujets de qualité, sécurité et compétences clés nécessaires à l'atelier de production. En 2022, un bâtiment dédié (2 salles de formation + 1 salle des machines) est en place sur le site de Niort permettant aux 6 collaborateurs formateurs d'alterner de façon efficace entre théorie et pratique. De plus, l'école s'est vu attribuer le label QUALIOP1. L'année 2023 est consacrée à l'étude du dossier qualification afin d'offrir aux collaborateurs l'occasion d'obtenir un certificat de qualification professionnelle en lien avec l'AFPI, dont l'effectivité est prévue pour 2024.

La lutte contre toutes formes de discrimination

Lutter contre toute forme de discrimination, promouvoir l'égalité homme/femme, sensibiliser à la lutte contre le harcèlement sont des engagements que le Groupe Poujoulat entend porter car ils correspondent à ses valeurs. Seuls le mérite et l'engagement doivent être à l'origine des promotions au sein de l'entreprise. Si le groupe n'a pas arrêté d'indicateur particulier sur le sujet, les actions sont nombreuses. Ci-après vous trouverez quelques exemples issus de l'année écoulée.

Index égalité homme / femme :

Poujoulat SA a obtenu la note de **88/100** soit une progression d'un point par rapport à l'année précédente. Le découpage de l'index est le suivant :

| | Points obtenus | Nbre de points max des indicateurs calculables |
|--|----------------|--|
| 1. Écarts de rémunération | 38 | 40 |
| 2. Écarts d'augmentations individuelles | 20 | 20 |
| 3. Écarts de promotions | 15 | 15 |
| 4. % de salariées augmentées au retour d'un congé maternité | 15 | 15 |
| 5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 0 | 10 |
| TOTAL | 88 | 100 |

Sensibilisation au Harcèlement et à la discrimination :

Lancée en 2021 pour l'ensemble des managers de Cheminées Poujoulat, cette sensibilisation est dispensée à tout nouveau manager. Nous pouvons associer cette démarche comme ayant eu un impact sur l'évolution de l'avancée en terme d'équilibre des genres. Pour exemple, la proportion de femmes (CDI + CDD au 31 décembre) présentes dans l'usine est passée de 9,43 % fin 2020 à 14,36 % fin 2022, soit une progression de plus de 50 %. La sensibilisation sera déployée en 2024 sur la filière bois à l'adresse des managers.

Quelques actions en matière de lutte contre les discriminations :

- > Durant l'exercice les nouveaux managers ont été formés à l'utilisation de trames d'entretien pour les entretiens individuels.
- > Anton Kovtunencko, réfugié ukrainien, a été embauché en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} avril 2023.
- > 46 bénéficiaires au titre de la déclaration des travailleurs handicapés sont dans l'effectif de Poujoulat SA.
- > Une alternante, issue de l'école de la 2^e chance, a été intégrée au sein de l'atelier de production.

Dialogue social : points sur les accords collectifs signés durant l'exercice 2022/2023

24 accords collectifs, pour 8 entreprises françaises du groupe, ont été signés durant l'exercice.



Pilier environnemental

ENJEU AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LIMITER L'EMPREINTE CARBONE

Le Groupe Pujoulat est pleinement engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique en tant qu'acteur économique mettant en marché des produits permettant de réduire les émissions de dioxyde de carbone des clients finaux (produits permettant le recours à des générateurs utilisant des énergies renouvelables, produits permettant d'accroître l'efficacité des systèmes utilisant une énergie fossile, fabrication et commercialisation de biocombustibles en substitution d'énergie fossile). Mais le groupe est également engagé en tant qu'utilisateur d'énergie en privilégiant des sources d'énergie renouvelable (biomasse pour le chauffage des principaux sites industriels) et en réduisant ses approvisionnements en électricité par l'utilisation de systèmes économes (éclairage, machines-outils, ...).

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Pour mesurer l'amélioration de son empreinte carbone (EC) et de son efficacité énergétique (EE), le groupe suit deux indicateurs de performance :

EC = Indice d'émissions de CO₂ (base 100 pour l'exercice 2018/19)

EE = Nombre de kWh d'électricité / heure travaillée

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

EC : 32,1 % (bilan carbone réalisé pour le site de Saint-Symphorien)

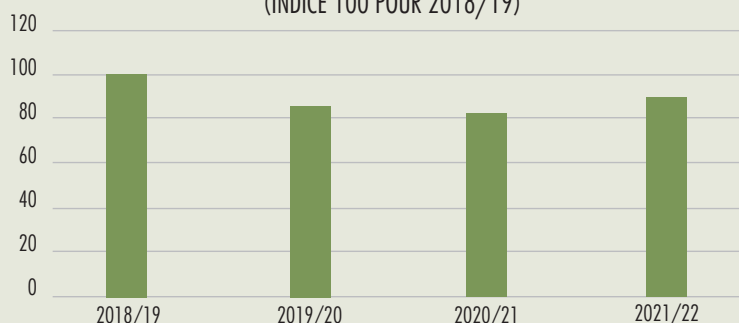
EE : 87,3 % (périmètre France)

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

- Mise en place de la première centrale solaire en autoconsommation du groupe et passage à un contrat de fourniture d'électricité verte via les garanties d'origine
- Signature d'un contrat de fourniture gaz vert chez Westaflex avec le fournisseur ENI
- Lancement du projet « décarbonation transport » avec 3 actions : mise en place d'un véhicule à carburant HVO 100 (6 % de réduction des GES est observée au terme de cette première action), optimisation des départs par zone de livraison et création d'une troisième plateforme logistique en cours
- Signature de la charte FRET21
- Poursuite de la politique de réduction des emballages

RÉSULTATS

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE POUJOLAT SA (INDICE 100 POUR 2018/19)



ICP EE : 9,5 KWH/HEURE TRAVAILLÉE

COMMENTAIRES ET ANALYSES

- Concernant l'aspect carbone, il faut noter plusieurs éléments :
 - le poids des intrants est majeur dans le bilan carbone (scope 3) puisque ceux-ci représentent 63 % des émissions. Le second poste est le fret avec près de 8 % des émissions. La mise en place d'une charte « achats responsables » vise à répondre à cette problématique,
 - les émissions au scope 1 sont faibles (6,3 %). Elles sont liées aux derniers usages du gaz,
 - si les émissions (scope 3) ont progressé au cours de l'exercice 2021/22 par rapport à 2020/21, il faut noter qu'elles restent inférieures à 2018/19 de 12 % malgré un chiffre d'affaires en progression de 21 % sur la même période.
- Concernant l'indicateur d'efficacité énergétique, on constate une augmentation due à la montée en charge des usines de bois énergie plus consommatrices d'électricité que l'activité métal par heure travaillée.

La sobriété, l'efficacité énergétique et les renouvelables au cœur de la transition du groupe !

1/ LA SOBRIÉTÉ :

Le Groupe Poujoulat a suivi les recommandations des Pouvoirs Publics qui ont annoncé un plan de sobriété énergétique le 6 octobre 2022 pour prévenir le passage de l'hiver 2022/2023 sous tension. En effet, entre les risques d'approvisionnement en gaz liés à la guerre en Ukraine et la faible disponibilité du parc nucléaire, l'État a souhaité sensibiliser les acteurs économiques et les citoyens aux économies d'énergie. L'objectif : baisser les consommations de 10 % d'ici 2024.

Le Groupe Poujoulat s'est donc engagé à réduire ses consommations énergétiques et s'inscrit naturellement dans cet effort collectif.

À compter du 1^{er} décembre 2022, la température des bureaux de l'ensemble des sites (métal et bois) a été abaissée à 19°C. Par ailleurs, chaque collaborateur a été sensibilisé à la maîtrise des consommations énergétiques.

2/ L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

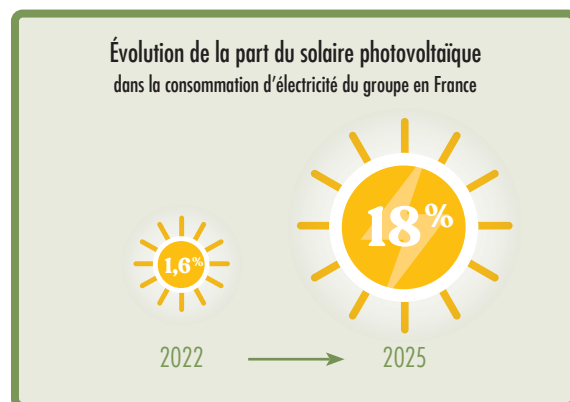
À côté de la sobriété, le Groupe Poujoulat s'attelle à déployer des actions d'efficacité énergétique, c'est-à-dire réduire ses consommations à service/confort constant ou supérieur.

Ainsi l'ensemble des sites en France est passé à l'éclairage basse consommation avec détecteur de présence.

Le renouvellement du parc machine s'accompagne de gains en matière de réduction des consommations énergétiques des process industriels quelle que soit la branche d'activité.

3/ LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Historiquement promoteur des bioénergies, le Groupe Poujoulat équipe depuis 2011 ses principaux sites de production de chaufferies biomasse pour couvrir tout ou partie de ses besoins de chauffage et de process (séchage). Depuis 2022, le Groupe Poujoulat a lancé un programme de solarisation de ses principaux sites de production.



Par ailleurs, le groupe continue de verdir son approvisionnement électrique avec un contrat groupe d'électricité renouvelable justifié par les garanties d'origine.

La décarbonation des transports domicile / travail : un partenariat pour agir :

Poujoulat s'est associé avec l'application BlaBlaCar Daily pour inciter les salariés du siège à utiliser l'application de covoiturage.



Covoiturer c'est plus écologique, plus convivial, cela génère moins de frais de déplacements quotidiens et c'est un moyen d'aider ceux qui n'ont pas de véhicule à se rendre au travail.

Une réunion d'explication du fonctionnement a été organisée le 27 septembre 2022 au siège pour présenter le fonctionnement, les avantages et répondre aux questions.

Chez Westaflex, on passe au gaz vert !

Eni fournisseur de gaz naturel fournit désormais un gaz certifié vert pour les consommations de Westaflex.

Cela signifie que le gaz consommé est issu d'une source renouvelable. Des déchets organiques dégradés dans un process de méthanisation fournissant un gaz renouvelable qui ne contribue pas à l'augmentation des émissions de CO₂.



Tôlerie Forézienne en transition :

Tôlerie Forézienne profite de ses projets d'extension pour accélérer en matière de transition énergétique. Sont ainsi programmés dans les trois prochaines années : un plan de maîtrise des énergies par sous-comptage des consommations, un projet d'installation de panneaux solaires et l'installation d'une chaufferie bois.

Pilier environnemental

ENJEU **RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE AUX DÉCHETS**

Réduire l'impact environnemental lié aux déchets est une priorité, cet enjeu répond à la fois à une éthique environnementale et à l'amélioration de la performance économique en réduisant des charges et en identifiant des voies de valorisation économique. Chaque entité est responsable de ses déchets dans le respect de la réglementation du pays concerné. Quelle que soit la branche d'activité (conduits de cheminée, cheminées industrielles ou bois énergie), les responsables de site sont sensibilisés à cet enjeu majeur par le service QSE ou par des animateurs dédiés à ces problématiques.

INDICATEURS CLÉ (KPI) Part des déchets recyclés ou valorisés (en %)

**TAUX DE COUVERTURE
DES INDICATEURS** **91,2 %**

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Le Groupe Poujolat travaille avec un prestataire unique sur le périmètre France. Le prestataire travaille sur trois voies de valorisations : le recyclage, la valorisation énergétique et le compostage. Lorsqu'aucune de ces trois voies n'est envisageable, les déchets sont enfouis. D'une façon générale, pour la branche métal ou bois énergie, un travail de réduction des chutes en amont (design to cost, rendement matière, écoconception) est envisagé pour réduire les quantités de déchets.

RÉSULTAT **96 %**

COMMENTAIRES ET ANALYSES

Cette année, l'indicateur ne tient pas compte des produits connexes produits par les activités des usines de production de bois de chauffage qui alimentent les chaufferies biomasse utiles au séchage (process). La mesure étant moins précise, il a été décidé de ne pas tenir compte de cette voie de valorisation énergétique. Les quantités de produits connexes ne sont ni comptabilisées au numérateur (déchets valorisés), ni au dénominateur (somme des déchets globale). L'indicateur est dès lors un peu dégradé car un site comme Bois-Factory 42 autoconsomme 100 % des « déchets » issus du fendage et de l'écorçage pour alimenter sa chaudière nécessaire au process de séchage. Début 2023, le Groupe Poujolat a adhéré à Ecomaison, organisme agréé dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur pour le secteur du bâtiment.



Une initiative pour réduire les chutes de métaux

- **Fiabilisation de la pesée quotidienne des déchets**
- **Refonte de la zone déchetterie sur le site de Niort**
- **Sensibilisation via la remise d'un livret sur le tri sélectif à tous les nouveaux entrants**

Pilier social

ENJEU DÉVELOPPER LES VALEURS DE L'ENTREPRISE AU TRAVERS DU SPONSORING SPORTIF ET DU MÉCÉNAT ÉCOLOGIQUE, CULTUREL ET HUMANITAIRE

Le Groupe Pujoulat est fondamentalement attaché aux secteurs du sport, de la culture, de l'environnement et aux actions humanitaires. C'est la raison pour laquelle, en se reposant sur ses valeurs - l'humain, l'ancrage territorial, le progrès, le patrimoine et le développement durable - le groupe continue à soutenir des projets sportifs, culturels, environnementaux et humanitaires.

INDICATEURS CLÉ (KPI) Montant en euros dédié au sponsoring local, aux dons et au mécénat (sportif, humanitaire, culturel et environnemental)

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS 100 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Fidèle à ses valeurs, le Groupe Pujoulat a, cette année encore, privilégié 4 thématiques dans le cadre de ses actions de sponsoring et de mécénat :

- **Le sport** avec un soutien au football, au rugby, au Volley-Ball, au judo, au surf avec une attention particulière pour la jeunesse
- **La culture** avec le soutien aux arts (peinture) et à la défense du patrimoine (Château de Chambord et Manufacture de Sèvres)
- **L'humanitaire** avec une action forte en soutien d'organisations non gouvernementales d'aide aux réfugiés dans le cadre de la guerre en Ukraine.
- **L'environnement** avec un soutien à la replantation forestière et à la préservation de la biodiversité via deux fonds « Plantons pour l'avenir » et « Agir pour la forêt ».



RÉSULTATS 527 928 €

(versus 524 639 € en 2021/2022)

La part sponsoring local représente 38 % tandis que la part allouée au mécénat et aux dons représente 62 %. Les actions humanitaires ont été plus nombreuses en raison du conflit en Ukraine.

COMMENTAIRES ET ANALYSES

Le montant global alloué au sponsoring local et au mécénat est relativement stable. La répartition est néanmoins un peu différente avec un poids plus important du mécénat et des dons.

Concernant le sponsoring local, le groupe a, cette année, souhaité accompagner trois jeunes sportives (voir page suivante). Ce soutien aux jeunes sportifs est une ligne directrice de la politique du Groupe Pujoulat en la matière.

Opération « poêles pour l'Ukraine »

Courant de l'hiver 2022/2023, Le Groupe Pujoulat s'est associé à six fabricants d'appareils de chauffage au bois (Séguin, Focus, Invicta, Totem Fire, Jotul et Lorflam) et à la Protection Civile pour envoyer environ 200 appareils et leurs kits fumisterie en Ukraine. Cette opération coordonnée par le Syndicat des Énergies Renouvelables a permis de chauffer 2 000 personnes puisque les appareils ont été installés prioritairement dans des établissements recevant du public (hôpitaux, gymnase, ...).

Les 200 kits de fumisterie ont été fabriqués par Tôlerie Forézienne.

Trois jeunes sportives soutenues par Cheminées Pujoulat

Toujours soucieux de soutenir les jeunes talents sportifs, Cheminées Pujoulat a décidé d'accompagner trois jeunes sportives :



la surfeuse
Hina Conradi



la judoka
Pauline Cuq



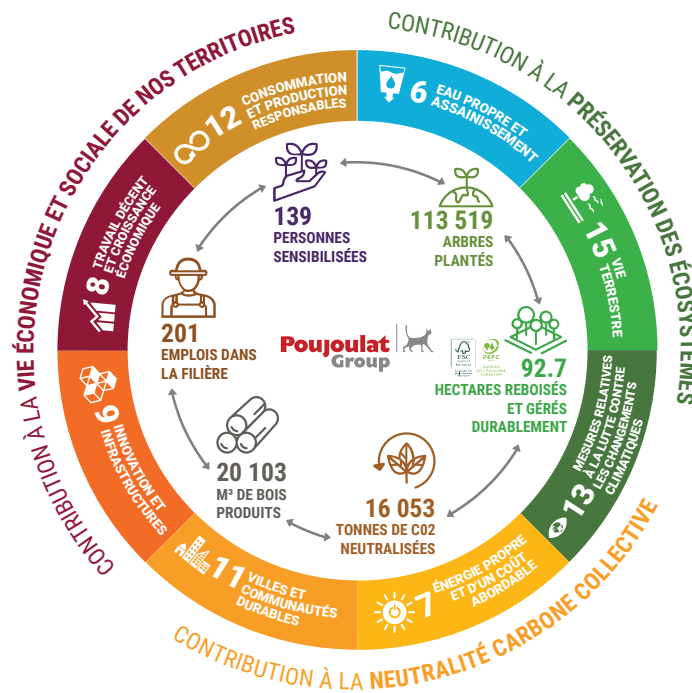
la joueuse
de para badminton
Coraline Bergeron.

> Pour plus d'informations :

voir les pages dédiées de la 1^{re} partie du rapport annuel !

Poujoulat poursuit son soutien à la replantation forestière

Partenaire du fonds « Plantons pour l'avenir » depuis 2014, le Groupe Pujoulat poursuit son soutien. Les impacts de ce soutien sont résumés dans l'iconographie suivante :



LE CERCLE DES CONTRIBUTIONS AUX ODD

Pilier sociétal

ENJEU DÉVELOPPER LA DÉMARCHE CONSOMÉRISTE

L'activité principale du Groupe Poujoulat est la fabrication et la commercialisation de conduits de cheminée pour des clients professionnels (installateurs, grossistes ou distributeurs). Le groupe est donc dans une démarche commerciale classiquement B to B. Pourtant, le groupe a choisi de développer un service intégré d'accompagnement pour les consommateurs/particuliers soucieux, en amont d'un projet ou même une fois l'installation réalisée, de recueillir des informations utiles et des conseils avisés pour que l'installation de chauffage fonctionne de façon optimale.

Un service consommateur a donc été créé. Il a pour objectif d'insuffler une démarche consomériste au sein de l'entreprise comme une véritable philosophie. Cette démarche concerne l'ensemble des services de l'entreprise et place le consommateur au cœur du système. Les objectifs de cette démarche consomériste et de la mise en place d'outils sont multiples :

- accompagner chaque consommateur quelle que soit la nature de sa demande (projet ou installation réalisée avec ou sans produit du groupe) pour lui apporter un conseil avisé,
- rendre les consommateurs ambassadeurs des produits,
- se différencier de la concurrence,
- donner une dimension nouvelle et des moyens supplémentaires à l'esprit de responsabilité qui anime la marque.

Échanger avec le consommateur sur ses envies et ses besoins pour que demain, consommer les marques du Groupe Poujoulat signifie « consommer mieux » aux yeux de tous nos consommateurs, nous intégrons cet état d'esprit consomériste dans notre système. Ainsi nous allons pouvoir les écouter, les comprendre et créer une réelle relation durable avec eux car la satisfaction du client et sa montée en compétence permettent de valoriser nos métiers et nos produits.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

La note moyenne obtenue pour les installateurs évalués entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 dans le cadre du service CAT-LEAD (évaluation dans les 60 jours qui suivent la mise en relation)

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

Cet indicateur mesure la satisfaction client dans le cadre d'un service ayant reçu 7 884 demandes sur l'exercice (soit une baisse de 14 % par rapport à 2021/2022). Le taux de réponse de l'enquête de satisfaction est de 16 % (soit un niveau comparable à l'exercice précédent).

Le taux de couverture s'élève à 32,1 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

La démarche consomériste et le service consommateur correspondent à une politique centrée sur la satisfaction client et l'apport d'informations fiables et adaptées aux cas particuliers. Dans la démarche globale que conduit le groupe pour faire monter en compétence et améliorer la connaissance sur le chauffage, la combustion et l'efficacité énergétique, rappelons que le groupe transmet à ses parties prenantes les savoir-faire de l'AGECIC, certifié Qualiopi, en matière de formation et du CÉRIC, accrédité COFRAC, en matière de données scientifiques.

RÉSULTATS

Note de 2,6/5

(contre 3/5 lors de l'exercice précédent)

COMMENTAIRES ET ANALYSES

L'appétence du consommateur pour des solutions bois énergie a généré beaucoup de sollicitations, de recherches d'informations, de demandes diverses et variées. La baisse de la note s'explique par un niveau très élevé de sollicitation des professionnels et des délais de réponse jugés trop longs par les consommateurs. On notera que le service « store locator » a reçu le double de demandes que lors de l'exercice précédent et que la page Facebook a enregistré une augmentation forte de « fans » (doublement en une année).

Pilier sociétal

ENJEU DÉVELOPPER LES ACHATS RESPONSABLES INCLUANT L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Le Groupe Poujoulat en qualité d'industriel sur ses différents segments de marché (conduits de cheminée, cheminées industrielles et bois énergie) sollicitent des fournisseurs de matières premières et de consommables. Le groupe attache une grande importance au sourcing auprès de fournisseurs qui partagent ses valeurs et qui le manifestent par des engagements sociaux, environnementaux et sociétaux. En contrepartie, le groupe s'engage avec ses fournisseurs à privilégier les contrats de long terme, les fournisseurs locaux pour le bois, le paiement comptant, ...

Pour l'activité bois énergie, le Groupe Poujoulat souhaite travailler dans un cadre de durabilité maximisée auprès de ses fournisseurs de bois. Il privilégie ainsi les bois issus de forêts gérées durablement (PEFC) et prélevés dans un rayon kilométrique raisonnable autour des usines de production de bois de chauffage.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Nombre de fournisseurs signataires de la charte achats responsables (résultats attendus courant de l'exercice 2020/21).
Rayon moyen pondéré d'approvisionnement de matière forestière (grumes, rondins) pour nos sites de productions de bois de chauffage et bois d'allumage

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

100 % (rayon approvisionnement bois)

43 % (charte fournisseur)

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

- **Charte achats responsables** : aux 55 fournisseurs critiques sollicités l'an dernier, se sont ajoutés 6 nouveaux fournisseurs critiques. 52 fournisseurs ont signé sur les 61 fournisseurs sollicités. À noter que désormais, chaque nouveau fournisseur est sollicité pour signer la charte. On entend par « fournisseur critique », tout partenaire de Poujoulat qui fournit un bien essentiel à l'activité de Poujoulat.
- **Approvisionnement bois** : intégration de BBKA dans le périmètre.

RÉSULTATS

Taux d'engagement des fournisseurs critiques sur la charte achats responsables : **85 %**

103,2 kilomètres (vs 107,4 km lors de l'exercice 2020/21)

COMMENTAIRES ET ANALYSES

Notre rayon d'approvisionnement moyen montre que nos produits sont « made in France », issus de forêts de proximité réduisant autant que possible les distances de transport en camion.

Concernant la charte achats responsables, l'ensemble des acheteurs de la branche métal France sera formé pendant deux journées en juin 2023 aux achats responsables.

Euro Énergies s'engage dans le label « Bois de France »



D'ores et déjà certifié PEFC (chaîne de contrôle) et titulaire pour ses produits de la certification NF biocombustibles solides, Euro Énergies s'est engagé, par ailleurs, dans la démarche du label « Bois de France ».

Le label Bois de France garantit l'origine et le lieu de transformation du bois. C'est un gage de reconnaissance du travail de la filière forêt bois française. Le label Bois de France a été créé par les professionnels du bois, pour les professionnels. Il permet de structurer la filière et de la promouvoir autant pour les acteurs (fournisseurs de bois, transformateurs et négociants) que pour les prescripteurs, donneurs d'ordre et le grand public.

Pilier transversal

La transformation digitale désigne les changements associés à l'intégration de la technologie digitale dans tous les process et activités de l'entreprise, jusqu'à s'immiscer dans le business model. Elle se base sur plusieurs grands piliers : la mobilité, le temps réel, l'internet des objets, le big data et l'universalité d'internet. Elle est aujourd'hui incontournable pour garantir un haut niveau de satisfaction utilisateur (utilisateurs internes, clients, fournisseurs) à côté de la qualité et des conditions de contractualisation. La transformation digitale a bouleversé les chaînes de valeurs en plaçant encore davantage le besoin client au cœur de la stratégie de l'entreprise.

Elle modifie les habitudes de travail pour l'ensemble des équipes du groupe. Les métamorphoses engagées par le Groupe Pujoulat reposent sur la participation nouvelle des salariés aux nouveaux outils, l'évolution constante des métiers et des modes de travail. Elle participe à toujours mieux répondre aux besoins de nos collaborateurs, clients et fournisseurs. Elle contribue à améliorer la performance de l'entreprise sur le plan économique et social. Les intérêts de la digitalisation des services aux clients internes et externes sont multiples :

- positionner les clients au centre des échanges avec le groupe pour en améliorer la relation et la satisfaction,
- renforcer l'innovation et se différencier de la concurrence,
- améliorer la productivité des équipes internes,
- faciliter et accompagner les clients dans la distribution des produits du groupe,
- communiquer sur les spécificités des produits du groupe,
- s'adapter aux nouveaux usages induits par les nouvelles technologies digitales pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Projets réalisés au cours de l'exercice 2022/2023 :

- le changement de l'outil PIM a été conduit pour optimiser et fluidifier la gestion des datas produits,
- la refonte de l'outil de gestion DOP a été finalisée pour une meilleure utilisation et diffusion des informations réglementaires,
- le nouvel ERP de la branche bois énergie a été quasiment finalisé durant l'exercice, il est déployé actuellement,
- l'exercice a été marqué par le lancement du projet « ON BOARD » visant à mettre en place un nouvel ERP pour la branche métal
- la digitalisation de la relation avec les partenaires transporteurs a été réalisée avec la mise en place de solutions de prise de rendez-vous pour améliorer l'efficacité opérationnelle des plateformes logistiques,
- l'exercice a été marqué par l'évolution de l'outil CAT-ESTIMATE permettant de donner plus d'autonomie et d'ergonomie aux clients en matière d'établissement et de validation de devis,
- la dématérialisation a été mise en place chez Tôlerie Forézienne pour les factures,
- enfin, la digitalisation des processus de recrutement a été mis en place visant notamment à raccourcir les délais de réponse aux candidats.

PROJETS EN COURS

Pour l'exercice 2023/2024, le programme de digitalisation est le suivant :

- poursuite du projet « ON BOARD »,



- refonte complète de l'espace professionnel pour unifier, simplifier et rendre plus ergonomique le service d'accompagnement des clients. Le système deviendra un véritable portail de services avec de nouvelles fonctionnalités permettant d'assurer un haut niveau de qualité d'informations et un gain de temps pour le réseau de clients. Ce projet a été nourri par les conclusions d'ateliers réunissant notamment des clients utilisateurs.

2. Faits marquants et activité du groupe au cours de l'exercice 2022/2023

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au référentiel ANC 2020-01.

Le chiffre d'affaires consolidé 2022/2023 en hausse de 33,0 %, s'élève à 401 998 milliers d'euros contre 302 243 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires à l'export poursuit sa progression, affichant une hausse de 18,9 % par rapport à l'exercice précédent. La part à l'export représente 14,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 16,6 % l'exercice précédent, compte tenu de la forte croissance du chiffre d'affaires du segment bois énergie réalisé en France.

Elle se ventile de la manière suivante :

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| ROYAUME-UNI | 12 101 | 9 555 |
| ALLEMAGNE | 11 193 | 9 641 |
| BELGIQUE | 8 786 | 6 702 |
| SUISSE | 8 091 | 7 202 |
| DANEMARK | 6 100 | 5 426 |
| POLOGNE | 5 327 | 4 462 |
| PAYS-BAS | 2 861 | 3 430 |
| AUTRES PAYS SCANDINAVES | 1 277 | 691 |
| AUTRES PAYS UE | 2 359 | 2 160 |
| AUTRES PAYS HORS UE | 1 541 | 898 |
| TOTAL | 59 635 | 50 167 |

- Le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition ressort à 34 360 milliers d'euros au 31 mars 2023 contre 21 290 milliers d'euros l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition ressort à 33 960 milliers d'euros au 31 mars 2023 contre 20 890 milliers d'euros l'exercice précédent.
- Le résultat courant s'élève à 33 484 milliers d'euros contre 20 517 milliers d'euros l'exercice précédent.
- Le résultat net ressort à 26 158 milliers d'euros pour l'exercice contre 14 697 milliers d'euros l'exercice précédent. Il représente 6,5 % du chiffre d'affaires consolidé contre 4,9 % l'exercice précédent.
- Le total du bilan net ressort à 291 368 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 252 585 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent.
- L'actif immobilisé net se situe à 125 529 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 110 795 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Les investissements principaux de l'exercice sont :

| (En milliers d'Euros) | |
|---|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 706 |
| Immobilisations corporelles : | |
| • Terrains, aménagements et constructions | 8 342 |
| • Agencements, matériels et outillages | 13 692 |
| • Autres immobilisations corporelles | 1 513 |
| TOTAL | 24 253 |

Les aménagements et constructions comprennent notamment pour la branche conduits de cheminée le bâtiment du site de Niort qui abritera la nouvelle ligne de peinture, et pour la branche bois énergie la création de nouveaux bâtiments de stockage. Par ailleurs, des travaux de rénovation ont été réalisés.

Les autres investissements corporels portent sur l'amélioration des process industriels (automatisation, robotisation) et l'augmentation de nos capacités de production en France et à l'international.

3. Périmètre de consolidation au 31 mars 2023

| Sociétés | Pays | % contrôle | % intérêts | Méthode de consolidation |
|--|-------------|------------|------------|--------------------------|
| SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT : | | | | |
| Conduits de cheminée et cheminées industrielles | | | | |
| POUJOLAT SA, société mère | France | 100,00 % | 100,00 % | Consolidante |
| 1. SA POUJOLAT | Belgique | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 2. SA POUJOLAT BELUX | Belgique | 99,98 % | 99,98 % | Intégration globale |
| 3. SAS TÔLERIE FORÉZIENNE | France | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 4. SAS WESTAFLEX BÂTIMENT | France | 99,82 % | 99,82 % | Intégration globale |
| 5. POUJOLAT UK Ltd | Royaume-Uni | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 6. POUJOLAT BV | Pays-Bas | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 7. POUJOLAT Sp z oo | Pologne | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 9. POUJOLAT GmbH | Allemagne | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 10. POUJOLAT SWITZERLAND SA (ex CHIME-FLEX) | Suisse | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 11. TECHNI-FLEX SARL | Suisse | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 12. SAS BEIRENS | France | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 13. SAS MCC21 FRANCE | France | 95,00 % | 95,00 % | Intégration globale |
| 14. VL STAAL A/S | Danemark | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 15. DANSK SKORSTENS TEKNIK A/S | Danemark | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |

| Sociétés | Pays | % contrôle | % intérêts | Méthode de consolidation |
|---|--------|------------|------------|--------------------------|
| SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT (SUITE) : | | | | |
| Bois énergie | | | | |
| 16. SAS EURO ÉNERGIES | France | 82,44 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 17. SAS BOIS-FACTORY 36 | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 18. SAS BOIS-FACTORY 42 | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 19. SAS BOIS-FACTORY 70 | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 20. SAS SEF 42 | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 21. SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 22. SAS LA BÛCHE FORESTIÈRE | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 23. SAS SOCIÉTÉ DE CARBONISATION & D'EMBALLAGE | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| SOCIÉTÉ MISE EN ÉQUIVALENCE : | | | | |
| Bois énergie | | | | |
| 24. SAS BGDK | France | 35,00 % | 28,85 % | Mise en équivalence |
| 25. SAS LORRAINE PELLETS | France | 24,50 % | 20,20 % | Mise en équivalence |

Variations de l'exercice :

Entrées de périmètre :

Le 19 juillet 2022, notre filiale Euro Énergies a acquis 100 % des titres des sociétés suivantes

- La Bûche Forestière (LBF),
- SCI M2C Invest (M2CI),
- Société de Carbonisation & d'Emballage (SOCCEM),
- SCI Marchand-Corbin Invest (MCI).

Les deux SCI, M2CI et MCI, ont été fusionnées respectivement avec LBF et SOCCEM le 21 mars 2023.

Sorties de périmètre :

La société Amperya n'ayant plus d'activité, elle a été dissoute le 2 mars 2023 par Transmission Universelle de Patrimoine chez Poujoulat SA.

Variations de périmètre :

Poujoulat SA a acquis, en décembre 2022, les parts détenues par les actionnaires minoritaires des sociétés suisses Poujoulat Switzerland et Techni-Flex, passant ainsi sa détention de 90 % à 100 %.

4. Activité du groupe

| Information sectorielle (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | | | 31/03/2022 | | |
|--|--|--------------|---------|--|--------------|---------|
| | Conduits de cheminée & cheminées industrielles | Bois énergie | TOTAL | Conduits de cheminée & cheminées industrielles | Bois énergie | TOTAL |
| Chiffre d'affaires | 236 828 | 165 171 | 401 998 | 197 541 | 104 702 | 302 243 |
| Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 22 958 | 11 001 | 33 960 | 15 650 | 5 240 | 20 890 |
| Résultat courant avant impôt | 22 928 | 10 556 | 33 484 | 15 710 | 4 807 | 20 517 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 17 601 | 8 558 | 26 158 | 10 652 | 4 045 | 14 697 |
| Capacité d'autofinancement | 23 968 | 12 195 | 36 163 | 19 218 | 7 151 | 26 370 |

Le Groupe Poujoulat clôture l'exercice 2022/2023 sur une croissance record de près de 33,0 %. Son chiffre d'affaires dépasse ainsi le seuil des 400 millions d'euros après avoir franchi le seuil des 300 millions d'euros sur l'exercice 2021/2022.

Cette croissance est liée d'une part à l'augmentation des volumes et d'autre part à l'augmentation des tarifs au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires du segment conduits de cheminée et cheminées industrielles progresse de 19,9 %, et celui du segment bois énergie de 57,8 %.

L'activité a été soutenue dans tous les pays dans lesquels le groupe est présent. Dans la branche conduits de cheminée et cheminées industrielles, la croissance à l'international a été supérieure à celle enregistrée sur le marché français.

L'organisation du groupe, son agilité ainsi que les investissements réalisés depuis 2 ans ont permis de répondre à la croissance du marché européen.

Les résultats sont à nouveau en net progrès et le Groupe Poujoulat affiche une rentabilité nette d'environ 6,5 % contre 5 % l'exercice précédent. Il a bénéficié pleinement de l'effet volume en maîtrisant ses charges de structure.

Le segment bois énergie confirme plus que jamais sa contribution aux résultats du groupe.

Le Groupe Pujoulat a poursuivi sa stratégie de sécurisation de ses approvisionnements de matières premières et autres intrants. Par ailleurs, ses choix d'investissements dans les énergies renouvelables ont permis d'amortir partiellement la hausse des coûts de l'énergie qui s'est accentuée début 2023.

5. Perspectives du groupe

Le Groupe Pujoulat bénéficie d'un positionnement stratégique unique qui lui permet de poursuivre sa croissance dans un environnement économique qui s'annonce moins porteur.

Il semble en effet acquis que le marché de la construction neuve devrait fortement ralentir dans les mois à venir. Les ventes des promoteurs et constructeurs ainsi que les permis de construire sont en baisse constante depuis 12 mois. Ceci est lié d'une part à la hausse des coûts, à l'augmentation des taux d'intérêt, à la raréfaction du foncier et à l'allongement des démarches administratives. Ce pan de marché représente une part réduite de notre activité et nous pouvons par ailleurs y progresser grâce à notre offre de produits adaptés à la RE2020 et répondant aux attentes des consommateurs.

Côté rénovation, le potentiel de développement reste énorme tant les enjeux de décarbonation et de performance énergétique sont importants. Dans un temps très court, nous aurons à remplacer un nombre très important d'appareils de chauffage impliquant de facto le remplacement des conduits de cheminée associés. Dans ce domaine également, le Groupe Pujoulat propose des solutions à la fois efficaces, durables et personnalisables permettant d'équiper tous les logements anciens des technologies les plus performantes.

Dans le domaine des cheminées industrielles, nous pensons également que le marché offrira de grandes opportunités tant les niveaux d'investissements dans l'industrie, l'énergie et les réseaux de chaleur seront élevés dans les mois et années à venir. À l'échelle européenne, ce sont des centaines de milliards d'euros d'investissements par an qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation du plan « fit for 55 » européen.

Enfin, la branche bois énergie qui est en plein développement, va poursuivre sa marche en avant. Les investissements réalisés récemment, ainsi que les nouveaux partenariats, permettent d'accompagner la croissance de la demande.

Une nouvelle usine située dans l'ouest de la France est par ailleurs en cours de développement.

Malgré les incertitudes actuelles, le Groupe Pujoulat bénéficie d'une bonne visibilité. Il dispose de nombreux atouts et d'un fort potentiel de croissance pour accompagner ses marchés.

Pour répondre à cette croissance, le Groupe Pujoulat poursuit son plan d'investissement significatif qui concerne tous ses métiers. Les objectifs recherchés sont l'augmentation des capacités industrielles et logistiques, l'amélioration de la productivité, l'accélération de la transformation digitale de nos activités, mais également le verdissement de notre mix énergétique.

Nous mettrons bientôt en service une nouvelle centrale photovoltaïque couvrant une part significative des consommations de notre siège social.

Un effort important sera également consacré à la formation et à l'apprentissage pour renforcer les compétences de nos équipes et répondre aux enjeux de transformation des entreprises du groupe.

Enfin, le Groupe Pujoulat poursuivra ses efforts en matière de RSE, en accord avec sa stratégie de long terme.

À fin juin 2023 (T1 de l'exercice 2023/24), la croissance du Groupe Pujoulat est supérieure à 5 %. Notre objectif, pour l'exercice, est une progression de 5 à 7 % de notre chiffre d'affaires consolidé, soit environ 430 millions d'euros. Cette croissance sera essentiellement liée aux volumes car nous avons fait le choix de stabiliser, autant que possible, nos tarifs pour accompagner nos clients.

Le chiffre d'affaires de la branche conduits de cheminée et cheminées industrielles devrait être stable tandis que celui de la branche bois énergie devrait progresser d'environ 15 %.

En termes de résultats, nous devons compenser l'augmentation de la masse salariale, des coûts énergétiques et des frais de transport par une meilleure productivité et une diversification accrue de nos achats.

Malgré les surcoûts auxquels nous serons confrontés, nous visons une rentabilité proche de celle de l'exercice passé, soit un EBITDA d'environ 10 % et un résultat net proche de 5 %.

6. Activité en matière de recherche et développement

Pour accélérer son développement et sa transformation, le Groupe Pujoulat, qui s'appuie notamment sur les expertises du laboratoire CÉRIC, a maintenu une forte activité de recherche et développement concernant les conduits métalliques et les systèmes d'évacuation, les dispositifs de récupération d'énergie et le développement des énergies renouvelables (notamment le bois énergie).

Les dépenses de la période ressortent à 1 129 milliers d'euros, comptabilisées en charges.

7. Évènements importants

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

B. Rapport de gestion de Poujoulat SA

1. Examen des comptes sociaux

Les comptes annuels, qui vous sont soumis, sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe. Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires net ressort à 160 290 milliers d'euros et se répartit comme suit :

| Par familles de produits | % |
|---|------------|
| Sorties de toit et accessoires | 7 |
| Conduits à double paroi | 58 |
| Conduits à simple paroi et conduits flexibles | 24 |
| Autres produits | 11 |
| TOTAL | 100 |

| Par familles de clients | % |
|--------------------------------|------------|
| Distribution spécialisée | 58 |
| Constructeurs et installateurs | 24 |
| Spécialistes de la cheminée | 11 |
| Exportations | 7 |
| TOTAL | 100 |

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 11 526 milliers d'euros au 31 mars 2023 et se répartit ainsi :

| (En milliers d'euros) | 2022-2023 | 2021-2022 |
|-----------------------|---------------|--------------|
| ROYAUME-UNI | 3 592 | 2 872 |
| BELGIQUE / PAYS-BAS | 4 096 | 3 088 |
| SUISSE | 1 157 | 890 |
| PAYS SCANDINAVES | 863 | 504 |
| POLOGNE | 456 | 586 |
| ITALIE | 460 | 225 |
| IRLANDE | 33 | 62 |
| ESPAGNE | 149 | 119 |
| ALLEMAGNE | 85 | 114 |
| AUTRES PAYS DE L'UE | 49 | 43 |
| AUTRES PAYS HORS UE | 586 | 621 |
| TOTAL | 11 526 | 9 124 |

Le résultat d'exploitation s'élève à 17 601 milliers d'euros contre 14 362 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à - 699 milliers d'euros, contre - 244 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est de 16 902 milliers d'euros contre 14 118 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de - 81 milliers d'euros contre - 1 324 milliers d'euros l'exercice précédent.

La participation ressort à 1 569 milliers d'euros contre 1 126 milliers d'euros l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 3 928 milliers d'euros contre 3 637 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 11 324 milliers d'euros contre 8 031 milliers d'euros l'exercice précédent.

L'effectif moyen ressort à 673 salariés (356 ouvriers, 206 employés / techniciens / agents de maîtrise, 111 cadres et assimilés) contre 650 salariés à la clôture de l'exercice précédent.

L'intéressement ressort à 2 821 milliers d'euros contre 2 544 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le total du bilan net ressort à 196 891 milliers d'euros contre 179 744 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

L'actif immobilisé net se situe à 116 892 milliers d'euros contre 110 464 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les acquisitions de l'exercice, avant virement de poste à poste, se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)

| | |
|---|---------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 182 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 8 068 |
| Terrains et aménagements | 66 |
| Bâtiments et agencements | 484 |
| Matériels et outillages | 202 |
| Autres immobilisations corporelles | 368 |
| Immobilisations corporelles en-cours | 4 398 |
| Avances et acomptes | 2 550 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 4 609 |
| Augmentation des participations et créances rattachées | 3 661 |
| Augmentation nette des autres immobilisations financières | 948 |
| TOTAL | 12 859 |

Les acquisitions portent principalement sur la création de bâtiments industriels, l'amélioration des process industriels et la rénovation.

Les acquisitions de participations correspondent principalement à des opérations d'augmentations de capital et de rachats de titres auprès de minoritaires réalisées dans nos filiales suivantes :

- Poujoulat GmbH 2 000 milliers d'euros
- VL Staal 1 342 milliers d'euros
- Poujoulat Switzerland 284 milliers d'euros
- Techni-Flex 35 milliers d'euros

• L'actif net circulant ressort à 79 861 milliers d'euros, contre 69 191 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

• Les stocks nets passent globalement de 26 471 milliers d'euros à 40 332 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

• Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 25 352 milliers d'euros à 24 671 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

• Les autres créances passent de 14 816 milliers d'euros à 10 139 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

• Au passif, les capitaux propres s'établissent à 100 029 milliers d'euros contre 90 273 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent et représentent 50 % du total du bilan.

• Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 59 917 milliers d'euros, dont 25 663 milliers d'euros à plus d'un an, contre 54 389 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

• Les autres dettes ressortent à 35 966 milliers d'euros contre 34 136 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 est joint en annexe au présent rapport.

2. Filiales et participations

Les variations significatives de périmètre sont mentionnées dans le rapport de gestion du groupe.

3. Information sur les délais de paiement

Conformément à l’art D441-6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous fournit les informations requises sur les délais de paiement, à savoir :

- nombre et montant total TTC des factures reçues non réglées à la date de clôture de l’exercice dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l’exercice,
- nombre et montant total TTC des factures émises non réglées à la date de clôture de l’exercice dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l’exercice.

| Article D. 441-6, I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | TOTAL (1 jour et +) |
|---|--------------|---------------|---------------|------------------|---------------------|
| A - TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT : | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 108 | 315 | 10 | 21 | 454 |
| Montant total des factures concernées en TTC (En milliers d'euros) | 66 | 32 | 2 | 134 | 233 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC | 0,05 % | 0,02 % | 0,00 % | 0,10 % | 0,17 % |
| B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées : | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | 56 |
| Montant total des factures exclues en TTC (En milliers d'euros) | | | | | (4) |
| C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du Code de commerce) : | | | | | |
| Les retards de paiement sont calculés par différence entre la date d'arrêté des comptes et les dates d'échéance mentionnées sur les factures d'achat. | | | | | |

| Article D. 441-6, I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | TOTAL (1 jour et +) |
|--|--------------|---------------|---------------|------------------|---------------------|
| A - TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT : | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 607 | 406 | 48 | | 1 061 |
| Montant total des factures concernées en TTC (En milliers d'euros) | (349) | 804 | 220 | | 675 |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC | -0,18 % | 0,41 % | 0,11 % | 0,00 % | 0,35 % |
| B - FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES : | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | 149 |
| Montant total des factures exclues en TTC (En milliers d'euros) | | | | | 758 |
| C - DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-10 ou article L. 441-11 DU CODE DE COMMERCE) : | | | | | |
| Les retards de paiement sont calculés par différence entre la date d'arrêté des comptes et les dates d'échéance mentionnées sur les factures de vente, elles-mêmes issues de la LME. | | | | | |

4. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l’exercice, soit le 31 mars 2023 représentait moins de 0,2 % des actions. La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d’un Plan d’Épargne d’Entreprise ou d’un Fond Commun Placement d’Entreprise selon la définition de l’article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2023.

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l’article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la société d’une somme globale de 228 372 euros

correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l’impôt supporté en raison des dites dépenses et charges.

6. Activité en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CÉRIC et, le cas échéant, en collaboration avec la direction technique de la société. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l’exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l’exercice 2022-2023, ils s’élèvent à 1 116 milliers d’euros.

7. Perspectives

Suite à un exercice 2022/23 qui s’est avéré exceptionnel à plusieurs titres, la société Poujoulat SA prévoit une stabilité voire une légère baisse de son chiffre d’affaires pour 2023/24.

Poujoulat SA fait face à plusieurs situations de marchés :

- d'une part, un ralentissement temporaire du marché des appareils de chauffage aux granulés de bois. La très forte hausse du prix du combustible, lors de l'hiver dernier, a dissuadé de nombreux consommateurs d'investir dans de nouveaux équipements. Le granulé de bois a aujourd'hui retrouvé un niveau de prix compétitif. Il est aujourd'hui plus de 2 fois moins cher que le chauffage électrique. Le marché des poêles et chaudières devrait donc redémarrer prochainement,
- d'autre part, une baisse sensible des ventes de chaudières gaz individuelles, y compris dans la rénovation. Les annonces répétées du gouvernement, pour limiter le rôle du gaz dans le mix énergétique, pèsent sur le marché. Le parc d'appareils doit pourtant être renouvelé rapidement, 50 % des appareils étant anciens et peu performants. Tous ces appareils ne pouvant être remplacés par des pompes à chaleur, nous sommes convaincus qu'il existe un potentiel significatif de remplacement des anciennes chaudières.

Malgré ces difficultés de marché, la société Poujoulat SA va poursuivre ses actions pour accroître ses parts de marché en France et à l'international. Elle peut compter notamment sur le développement de ses filiales étrangères pour accroître ses ventes ainsi que sur la notoriété de sa marque « Cheminées Poujoulat ». Plusieurs campagnes télévisuelles ont ainsi été réalisées permettant d'installer encore plus fortement la marque auprès du grand public

Par ailleurs, la société Poujoulat SA va renforcer sa stratégie digitale en se déployant encore plus largement sur le web. Elle a aussi lancé sa nouvelle marque de design d'extérieur en métal OUTSTEEL. Sa gamme d'habillage de pompes à chaleur et de climatiseurs connaît un succès croissant.

Enfin, la société dispose d'une structure financière solide et de lignes de crédit lui permettant de faire face à ses ambitions de croissance.

8. Évolutions des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

La société Poujoulat SA a continué à accroître ses parts de marchés dans un contexte concurrentiel toujours intense. Elle renforce ainsi son rôle de leader européen du marché des conduits de cheminée et sorties de toit métalliques. Elle a continué à investir pour innover, accroître sa compétitivité, sécuriser ses capacités de production et développer la marque « Cheminées Poujoulat ».

Sur l'exercice 2022/23, la rentabilité a sensiblement augmenté grâce à :

- une forte croissance des ventes en France et à l'étranger,
- une politique tarifaire qui a permis de compenser une part significative des hausses des matières premières,
- un niveau de productivité élevé
- et enfin une bonne maîtrise des coûts.

Poujoulat SA conforte son niveau de rentabilité et réalise un résultat net supérieur à 7 % du chiffre d'affaires. Cette meilleure rentabilité permet d'amplifier les investissements en termes d'innovation et de capacités industrielles et logistiques.

Le taux d'endettement à long terme sur fonds propres reste à un niveau raisonnable, malgré un niveau d'investissement soutenu. La structure financière de la société Poujoulat SA ressort donc renforcée. Cette solidité financière est confirmée cette année par le relèvement de notre notation Banque de France dite « excellente ».

Rappelons par ailleurs que la société Poujoulat SA règle la plupart de ses fournisseurs comptant contre escompte, ce qui a pour résultat de sécuriser la chaîne d'approvisionnement en renforçant la trésorerie de ses partenaires.

9. Évènements importants survenus à date de clôture et effets post-clôture

Néant

10. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société.

Les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs Généraux ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

| | | Contrat de travail | | Mandat / Directeur Général | Membre du conseil (jetons de présence) | Société disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint | Total par Mandataire |
|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------------|---|--|-------------------------|
| | | Rémunérations brutes | Avantages en nature | | | | |
| <i>(En milliers d'euros)</i> | | | | | | | |
| André PRUNIER | Membre du CA | | | | 27 900 | | 27 900 |
| Hedwige DE PENFENTENYO | Membre du CA | | | | 11 330 | | 11 330 |
| Jérôme COIRIER | Membre du CA | | | | 11 330 | | 11 330 |
| Florence COIRIER | Membre du CA | | | | 11 330 | | 11 330 |
| Frédéric COIRIER | Pdt du CA et Directeur Général | | 6 240 | 90 000 | 11 330 | 61 200 | 168 770 |
| Gildas LÉAUTÉ | Directeur Commercial | 106 800 | 4 068 | 30 600 | | | 141 468 |
| Christophe ORDUREAU | Directeur Industriel | 93 000 | 4 008 | 30 600 | | | 127 608 |
| David PLAZANET | Directeur Administratif et Financier | 91 800 | 4 956 | 30 600 | | | 127 356 |

II. Bourse et actionariat

Après une augmentation du capital social de 24 000 000 d'euros par incorporation de réserves et création d'actions, approuvée par la précédente Assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2022, le capital social de Poujoulat SA s'élève à 36 000 000 d'euros, réparti en 7 836 000 actions émises au pair, mises en circulation sur Euronext Growth Paris.

| (En euros) | Nombre de titres | Montant |
|----------------------|------------------|-------------------|
| À L'OUVERTURE | 1 959 000 | 12 000 000 |
| Émis | 5 877 000 | 24 000 000 |
| Remboursés | | |
| À LA CLÔTURE | 7 836 000 | 36 000 000 |

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 5 877 000 actions nouvelles de même catégorie, émises au pair, et attribuées gratuitement aux Actionnaires selon la parité suivante :

- pour une action à vote double : 3 nouvelles actions à vote double,
- pour une action à vote simple : 3 nouvelles actions à vote simple.

Fin mai 2023, le cours de bourse de l'action Poujoulat SA s'établit à 25,60 euros, contre 25,00 euros au 31 mars 2023.

Durant l'exercice 2022-2023, 252 987 titres ont été échangés.

À fin mai 2023, le capital social se compose de 7 836 000 titres qui se répartissent comme suit :

- Famille COIRIER (SMFC, STAGE et SAS SOPREG) : 69,8 %
- Flottant : 28,8 %
- Autodétention : 1,4 %

* À notre connaissance :

- les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 % : Amiral Gestion et Unexo,
- Ocean Participation a une détention directe ou indirecte supérieure à 5 %.

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé que nous n'avons pas eu connaissance de dépassement de seuil au cours de l'exercice.

En vertu des articles L 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'opérations de vente ou d'achat de titres Poujoulat SA par les sociétés SOPREG, STAGE ou SMFC, générant une obligation de déclaration spécifique auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

12. Détention par Poujoulat SA de ses propres actions

À la clôture, la société Poujoulat SA détient 1,39 % de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité depuis le 1^{er} septembre 2018 et d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020.

Au titre de ces contrats confiés par Poujoulat SA à Portzamparc société de bourse, les opérations suivantes ont été réalisées en cours d'exercice :

| Titres d'autocontrôle | Nombre de titres |
|----------------------------------|------------------|
| TITRES AU 31 MARS 2022 | 21 670 |
| Achats | 355 |
| Ventes | (1 393) |
| TITRES AU 31 OCTOBRE 2022 | 20 632 |
| Émission de titres au pair | 61 896 |
| Achats | 32 043 |
| Ventes | (5 358) |
| TITRES AU 31 MARS 2023 | 109 213 |

Au cours de l'exercice 2022/2023, aucune opération sur actions propres n'a été réalisée en dehors des contrats présentés ci-dessus.

13. Projet de racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du commerce

Nous sollicitons l'Assemblée Générale pour renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Si vous renouvelez cette autorisation d'achat, il conviendra de prévoir :

- une délégation pour une période de dix-huit mois,
- un volume d'achat cumulé limité à 5 % du nombre d'actions composant le capital social,
- un prix maximum d'achat fixé à 50 euros par action,
- les motifs d'acquisition suivants :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Poujoulat par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette autorisation met fin à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 septembre 2022 dans sa sixième résolution.

14. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origines du résultat à affecter (En euros)

| | |
|---|-------------------|
| Résultat bénéficiaire de l'exercice | 11 324 013 |
| Reprise du report à nouveau créditeur antérieur | 4 433 |
| TOTAL | 11 328 446 |

Affectation proposée (En euros)

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Réserve légale | 566 201 |
| Dividendes | 2 507 520 |
| Autres réserves | 8 254 000 |
| Solde au report à nouveau | 725 |
| TOTAL | 11 328 446 |

Le dividende par action serait de 0,32 euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2° du C.G.I.) s'élèverait à 2 507 520 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 97 522 188 euros.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt, sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 29 septembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

| (En euros) | le 31/03/2020 | le 31/03/2021 | le 31/03/2022 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Dividendes distribués | 783 600 | 1 175 400 | 1 763 100 |
| Dividendes par action | 0,4 | 0,6 | 0,9 |
| Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %) | 783 600 | 1 175 400 | 1 763 100 |
| Dividendes distribués non éligibles | Néant | Néant | Néant |

15. Conventions réglementées

Conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous vous informons qu'une nouvelle convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce a été autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, laquelle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Vos Commissaires aux Comptes sont dûment avisés de l'ensemble des conventions existantes (nouvelles et conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice écoulé), qu'ils ont mentionné dans leur rapport spécial.

16. Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

17. Situation des mandats des membres du Conseil d'Administration

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'est arrivé à expiration.

18. Fixation du montant annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que l'enveloppe globale de la rémunération allouée par l'Assemblée Générale du 16 septembre 2022 aux membres du Conseil d'Administration est de 73 220 euros.

Vous voudrez bien statuer sur le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours, que nous vous proposons de fixer à 74 645 euros.

19. Situation des mandats des co-Commissaires aux Comptes

Nous vous rappelons que les mandats des co-Commissaires aux Comptes ne sont pas arrivés à expiration :

- Les fonctions de la SAS Groupe Y Audit, co-Commissaire aux Comptes se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.
- Les fonctions de la SARL ACCIOR Consultants, co-Commissaire aux Comptes se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

C. Rapport sur le gouvernement de l'Entreprise

1. Informations sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10-1 alinéa 1^{er}, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Au 31 mars 2023, les administrateurs sont :

- Monsieur Frédéric COIRIER,
- Madame Florence COIRIER,
- Monsieur Jérôme COIRIER,
- Madame Hedwige DE PENFENTENYO,
- Monsieur André PRUNIER,

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 2 femmes et de 3 hommes.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce. Le Conseil d'Administration a décidé en date du 14 septembre 2018 d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En tant que de besoin, nous vous rappelons également que Monsieur Frédéric COIRIER est assisté de 3 Directeurs Généraux Délégués, en la personne de :

- Monsieur Gildas LÉAUTÉ, qui cumule son mandat avec ses fonctions salariales de Directeur Commercial,
- Monsieur Christophe ORDUREAU, qui cumule son mandat avec ses fonctions salariales de Directeur Industriel,
- Monsieur David PLAZANET, qui cumule son mandat avec ses fonctions salariales de Directeur Administratif et Financier, tous nommés pour une durée de six (6) années, qui prendra fin :
 - concernant Messieurs LÉAUTÉ et ORDUREAU, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024,
 - concernant Monsieur PLAZANET, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

À l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires durant l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur André PRUNIER,

- Administrateur de la SA Poujoulat

Madame Hedwige DE PENFENTENYO,

- Administratrice de la SA Poujoulat

Madame Florence COIRIER épouse GIRAUDON,

- Administratrice de la SA Poujoulat

Monsieur Jérôme COIRIER,

- Administrateur de la SA Poujoulat
- Président de la SAS Financière De Berce
- Président de la SAS Manco.Paris

Monsieur Frédéric COIRIER,

- Administrateur et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SA Poujoulat
- Président de la SAS STAGE
- Gérant de la société SMFC
- Représentant de la société SMFC, Présidente de la SAS SOPREG
- Directeur général de la SAS SOPREG
- Représentant permanent de Poujoulat SA, Présidente des sociétés :
 - SAS Tôlerie Forézienne
 - SAS Westaflex Bâtiment
 - Poujoulat SA (Belgique)
 - SAS Euro Énergies
 - SAS Beirens
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS Bois-Factory 36
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS Bois-Factory 42
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS Bois-Factory 70
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS SEF 42
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS BBKA
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS SOCCEM
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS La Bûche Forestière
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Beirens, elle-même Présidente de SAS MCC21 France
- Représentant permanent de Poujoulat SA, administrateur et Vice-Président de l'association AGÉCIC
- Administrateur et représentant permanent de Poujoulat SA (Belgique) dans Poujoulat Belux (Belgique)
- Administrateur unique de Poujoulat Switzerland SA (Ex Chime-Flex, Suisse)
- Gérant de Techni-Flex Sarl (Suisse)
- Président de Poujoulat UK Ltd (Royaume-Uni)

- Membre du Directoire de Poujolat Sp z oo
- Gérant de Poujolat GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL Staal (Danemark)
- Administrateur de DST (Danemark)
- Administrateur unique de Poujolat BV (Pays-Bas)

Monsieur Gildas LÉAUTÉ,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujolat
- Administrateur de VL Staal (Danemark)

Monsieur Christophe ORDUREAU,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujolat
- Directeur Général de la SAS Beirens

Monsieur David PLAZANET,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujolat

3. Conventions visées à l'article L 225-37-4 du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital:

Entre la société SOPREG et la SAS Tôlerie Forézienne :

- Personne concernée : F. COIRIER
- Nature et objet : prestations de services

La société SOPREG a facturé à la société Tôlerie Forézienne des prestations de service pour la période du 01/04/2022 au 31/03/2023 pour un montant hors taxes de 6 000 euros et aucun remboursement de frais.

4. Récapitulatif des délégations accordées

Conformément à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce, nous vous présentons un récapitulatif des délégations de compétences accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital. Suite au changement de mode de gouvernance adopté lors de l'AGE du 14 septembre 2018, ces délégations ont été transférées au Conseil d'administration dans la dixième résolution de cette même AGE.

A. Délégations de Compétences en termes d'augmentation de capital

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2022
(7^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2022
(8^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2022
(9^e résolution)

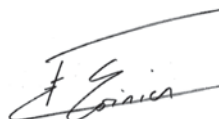
- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

B. Délégations de pouvoirs

Néant

Le Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration,
Le 28 juin 2023.



D. Résultats financiers

au cours des 5 derniers exercices

| (En euros) | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 | 2021/2022 | 2022/2023 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE : | | | | | |
| Capital social | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 36 000 000 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 1 959 000 | 1 959 000 | 1 959 000 | 1 959 000 | 7 836 000 |
| 2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES : | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 111 476 897 | 108 114 813 | 108 362 391 | 135 166 119 | 160 290 058 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 6 913 421 | 7 020 362 | 11 304 500 | 19 579 303 | 22 332 586 |
| Impôts sur les bénéfices | (605 085) | 205 348 | 1 544 543 | 3 636 909 | 3 928 348 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | 197 210 | 1 126 258 | 1 568 923 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 2 547 778 | 2 360 164 | 3 853 774 | 8 030 907 | 11 324 013 |
| Montant des bénéfices distribués | 783 600 | 783 600 | 1 175 400 | 1 763 100 | 2 507 520 |
| 3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION* : | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions | 3,84 | 3,48 | 4,88 | 7,56 | 2,15 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 1,30 | 1,20 | 1,97 | 4,10 | 1,45 |
| Dividendes versés par action | 0,4 | 0,4 | 0,6 | 0,9 | 0,32 |
| 4 - PERSONNEL : | | | | | |
| Nombre de salariés | 700 | 685 | 646 | 650 | 673 |
| Montant de la masse salariale | 23 394 261 | 23 810 582 | 22 328 296 | 21 649 850 | 22 863 810 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.) | 9 448 555 | 9 270 209 | 9 398 999 | 10 318 596 | 10 321 844 |

* En 2022/23, le nombre d'actions est passé de 1 959 000 à 7 836 000.

Comptes consolidés du Groupe Poujoulat au 31 mars 2023

A. Compte de résultat consolidé

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Notes | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | XVII | 401 998 | 302 243 |
| Autres produits d'exploitation | XVIII | 8 850 | 6 176 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | 410 849 | 308 419 |
| Achats consommés | XIX | (201 961) | (134 743) |
| Charges externes | XX | (76 767) | (63 651) |
| Impôts et taxes | XXI | (3 652) | (3 965) |
| Charges de personnel (y compris participation) | XXII | (81 889) | (73 075) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (hors écarts d'acquisition) | XXIV | (12 220) | (11 696) |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | (376 489) | (287 129) |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | 34 360 | 21 290 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | (400) | (400) |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | 33 960 | 20 890 |
| Produits financiers | | 1 202 | 949 |
| Charges financières | | (1 677) | (1 322) |
| RÉSULTAT FINANCIER | XXV | (476) | (373) |
| Résultat courant avant impôt | | 33 484 | 20 517 |
| Produits exceptionnels | | 1 447 | 2 091 |
| Charges exceptionnelles | | (892) | (1 577) |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | XXVI | 555 | 514 |
| Impôts sur les résultats | XXVII | (8 313) | (6 265) |
| Résultat net des entreprises intégrées | | 25 726 | 14 766 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | 432 | (69) |
| RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | | 26 158 | 14 697 |
| Intérêts minoritaires | | 1 515 | 724 |
| Résultat net (part du groupe) | | 24 644 | 13 973 |
| Nombre d'actions ordinaires en circulation | | 7 836 000 | 1 959 000 |
| Résultat par action | | 3,14 | 7,13 |
| Résultat dilué par action | | 3,14 | 7,13 |

Résultat net par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

B. État de la situation financière consolidée

| Bilan actif consolidé (En milliers d'euros) | Notes | Brut | Amortissements et dépréciations | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|--------------|----------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Écarts d'acquisition | V | 14 276 | (4 470) | 9 807 | 10 207 |
| Immobilisations incorporelles | VI | 9 491 | (7 537) | 1 953 | 1 801 |
| Immobilisations corporelles | VI | 241 880 | (131 291) | 110 589 | 96 263 |
| Immobilisations financières | VII | 2 486 | (13) | 2 473 | 2 444 |
| Titres mis en équivalence | | 706 | | 706 | 80 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | 268 840 | (143 311) | 125 529 | 110 795 |
| Stocks et en-cours | VIII | 83 318 | (892) | 82 426 | 54 186 |
| Clients et comptes rattachés | IX | 59 773 | (937) | 58 835 | 52 616 |
| Autres créances et comptes de régularisation | X | 13 776 | | 13 776 | 10 831 |
| <i>Dont impôts différés - actif</i> | XI | 254 | | 254 | 19 |
| Disponibilités | XII | 10 802 | | 10 802 | 24 156 |
| ACTIF CIRCULANT | | 167 668 | (1 829) | 165 839 | 141 790 |
| TOTAL ACTIF | | 436 508 | (145 140) | 291 368 | 252 585 |
| Bilan passif consolidé (En milliers d'euros) | Notes | | | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
| Capital | | | | 36 000 | 12 000 |
| Réserves | | | | 61 879 | 75 025 |
| Résultat net (part du groupe) | | | | 24 644 | 13 973 |
| Subventions d'investissement | | | | 2 643 | 1 411 |
| CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE) | | | | 125 166 | 102 410 |
| Intérêts minoritaires - réserves | | | | 5 948 | 5 186 |
| Intérêts minoritaires - écart de conversion | | | | (19) | (16) |
| Intérêts minoritaires - résultat | | | | 1 515 | 724 |
| Intérêts minoritaires - subventions | | | | 245 | 198 |
| INTÉRÊTS MINORITAIRES | | | | 7 689 | 6 091 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | XIII | | | 132 856 | 108 501 |
| PROVISIONS | XIV | | | 6 110 | 6 963 |
| Dettes financières | XV | | | 80 011 | 71 848 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | | | 35 613 | 33 096 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | XVI | | | 36 779 | 32 176 |
| <i>Dont impôts différés - passif</i> | XI | | | 1 152 | 1 178 |
| DETTES | | | | 152 403 | 137 120 |
| TOTAL PASSIF | | | | 291 368 | 252 585 |

C. Tableau des flux de trésorerie

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| RÉSULTAT NET TOTAL DES ENTITÉS CONSOLIDÉES | 26 158 | 14 697 |
| Amortissements et provisions | 9 601 | 9 693 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 400 | 400 |
| Variation de l'impôt différé | 25 | 602 |
| Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs | 580 | 1 377 |
| Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE | (432) | 69 |
| Quote-Part des subventions d'investissement | | (481) |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie | (170) | (469) |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | 36 162 | 26 370 |
| Variation nette des stocks | (28 491) | 3 900 |
| Variation nette des créances | (6 463) | (14 142) |
| Variation nette des dettes | 7 672 | 10 249 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'EXPLOITATION (I) | 8 880 | 26 376 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition) | (706) | (172) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (24 253) | (15 057) |
| Acquisitions d'immobilisations financières | (1 271) | (1 025) |
| Dettes et créances sur acquisitions/cessions d'immobilisations | 303 | 570 |
| ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS | (25 927) | (15 685) |
| Cessions d'immobilisations | 922 | 793 |
| Acquisition/Cession d'entités nette de la trésorerie acquise | (2 514) | (1 355) |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'INVESTISSEMENT (II) | (27 520) | (16 246) |
| Émissions d'emprunts | 21 415 | 10 474 |
| Remboursements d'emprunts | (11 194) | (17 612) |
| Variation des subventions d'investissement | 147 | 749 |
| Dividendes reçus/versés de la société mère | (1 751) | (1 162) |
| Augmentations / réductions de capital | | 3 178 |
| Cessions (acquisitions) nettes d'actions propres | (800) | (17) |
| Variation des autres dettes financières | (264) | 283 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III) | 7 553 | (4 107) |
| INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE | (5) | 36 |
| VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV) | (11 092) | 6 059 |
| TRÉSORERIE : OUVERTURE | 14 948 | 8 889 |
| TRÉSORERIE : CLÔTURE | 3 856 | 14 948 |

D. Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)

| | Capital | Réserves du groupe | Subventions d'investissement | Résultat net (part du groupe) | Titres auto-contrôle | Capitaux propres (part du groupe) | Intérêts minoritaires |
|-----------------------------|---------------|--------------------|------------------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| SOLDE N-1 | 12 000 | 75 857 | 1 411 | 13 973 | (831) | 102 410 | 6 091 |
| Variations de périmètre | | 161 | 34 | | | 195 | (63) |
| Affectation du résultat N-1 | | 13 973 | | (13 973) | | | |
| Distribution/ brut versé | | (1 751) | | | | (1 751) | |
| Variation de capital | 24 000 | (24 000) | | | | | |
| Résultat | | | | 24 644 | | 24 644 | 1 515 |
| Autres | | (704) | 1 198 | | (800) | (306) | 146 |
| Écart de conversion | | (25) | | | | (25) | |
| SOLDE N | 36 000 | 63 511 | 2 643 | 24 644 | (1 631) | 125 166 | 7 689 |

E. Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 mars 2023

Généralités

Le Groupe Pujoulat est leader dans deux domaines d'activité :

I. Conduits de cheminée & cheminées industrielles :

systèmes d'évacuation de fumée métalliques pour la maison individuelle, l'habitat collectif, l'industrie, le tertiaire et la production d'énergie, ainsi que la conception, fabrication, installation et maintenance dans le domaine des grands ouvrages de cheminées industrielles.

2. Bois énergie :

commercialisation et fabrication de bois de chauffage, granulés de bois, bûches densifiées et allume-feux.

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 mars 2023 comprennent l'ensemble constitué par la société et ses filiales, désigné comme « le groupe ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Pujoulat SA (« la société ») est une entreprise française cotée sur le marché Euronext Growth.

Les comptes consolidés au 31 mars 2023 du Groupe Pujoulat ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 juin 2023.

Note I. Principes comptables et règles de consolidation

a. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

b. Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du groupe.

Déterminés sur la base des informations et estimations disponibles lors de leur établissement, les résultats réels futurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les principales estimations et hypothèses concernent l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour autres passifs, les impôts différés, les tests de valeur des écarts d'acquisition.

Au 31 mars 2023, aucune modification relative aux modalités d'estimation de ces valeurs n'a été apportée.

Note II. Périmètre de consolidation au 31 mars 2023

a. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient le contrôle exclusif de droit ou de fait sont intégrées globalement. Le règlement ANC 2020-01 définit le contrôle exclusif comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle par le groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence est présentée après le « Résultat net des sociétés intégrées » sur la ligne « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

| Sociétés | Pays | % contrôle | % intérêts | Méthode de consolidation |
|--|-------------|------------|------------|--------------------------|
| SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT : | | | | |
| Conduits de cheminée et cheminées industrielles | | | | |
| POUJOLAT SA, société mère | France | 100,00 % | 100,00 % | Consolidante |
| 1. SA POUJOLAT | Belgique | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 2. SA POUJOLAT BELUX | Belgique | 99,98 % | 99,98 % | Intégration globale |
| 3. SAS TÔLERIE FORÉZIENNE | France | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 4. SAS WESTAFLEX BÂTIMENT | France | 99,82 % | 99,82 % | Intégration globale |
| 5. POUJOLAT UK Ltd | Royaume-Uni | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 6. POUJOLAT BV | Pays-Bas | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 7. POUJOLAT Sp z oo | Pologne | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 9. POUJOLAT GmbH | Allemagne | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 10. POUJOLAT SWITZERLAND SA (ex CHIME-FLEX) | Suisse | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 11. TECHNIFLEX SARL | Suisse | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 12. SAS BEIRENS | France | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 13. SAS MCC21 FRANCE | France | 95,00 % | 95,00 % | Intégration globale |
| 14. VL STAAL A/S | Danemark | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| 15. DANSK SKORSTENS TEKNIK A/S | Danemark | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT (SUITE) : | | | | |
| Bois énergie | | | | |
| 16. SAS EURO ÉNERGIES | France | 82,44 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 17. SAS BOIS-FACTORY 36 | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 18. SAS BOIS-FACTORY 42 | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 19. SAS BOIS-FACTORY 70 | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 20. SAS SEF 42 | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 21. SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 22. SAS LA BÛCHE FORESTIÈRE | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| 23. SAS SOCIÉTÉ DE CARBONISATION & D'EMBALLAGE | France | 100,00 % | 82,44 % | Intégration globale |
| SOCIÉTÉ MISE EN ÉQUIVALENCE : | | | | |
| Bois énergie | | | | |
| 24. SAS BGDK | France | 35,00 % | 28,85 % | Mise en équivalence |
| 25. SAS LORRAINE PELLETS | France | 24,50 % | 20,20 % | Mise en équivalence |

Entrées de périmètre :

Le 19 juillet 2022, notre filiale Euro Énergies a acquis 100 % des titres des sociétés suivantes

- La Bûche Forestière (LBF),
- SCI M2C Invest (M2CI),
- Société de Carbonisation & d'Emballage (SOCCEM),
- SCI Marchand-Corbin Invest (MCI).

Les deux SCI M2CI et MCI ont été fusionnées respectivement avec LBF et SOCCEM le 21 mars 2023.

Sorties de périmètre :

La société Amperya n'ayant plus d'activité, elle a été dissoute le 2 mars 2023 par Transmission Universelle de Patrimoine chez Poujoulat SA.

Variations de périmètre :

Poujoulat SA a acquis, en décembre 2022, les parts détenues par les actionnaires minoritaires des sociétés suisses Poujoulat Switzerland et Techni-Flex, passant ainsi sa détention de 90 % à 100 %.

Note III. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée selon le critère des activités opérationnelles du groupe, à savoir :

- activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire ainsi que la construction, installation, audit et maintenance des cheminées industrielles « conduits de cheminée & cheminées industrielles »,
- activités de négoce et de transformation de combustibles « bois énergie ».

| | 31/03/2023 | | | 31/03/2022 | | |
|--|--|---------------|----------------|--|---------------|----------------|
| | Conduits de cheminée & cheminées industrielles | Bois énergie | TOTAL | Conduits de cheminée & cheminées industrielles | Bois énergie | TOTAL |
| <i>(En milliers d'euros)</i> | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 236 828 | 165 171 | 401 998 | 197 541 | 104 702 | 302 243 |
| Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 22 958 | 11 001 | 33 960 | 15 650 | 5 240 | 20 890 |
| Résultat courant avant impôt | 22 928 | 10 556 | 33 484 | 15 710 | 4 807 | 20 517 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 17 601 | 8 558 | 26 158 | 10 652 | 4 045 | 14 697 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 23 968 | 12 195 | 36 163 | 19 218 | 7 151 | 26 370 |
| Investissements de la période | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 683 | 23 | 706 | 170 | 488 | 658 |
| Immobilisations corporelles | 14 134 | 10 119 | 24 253 | 9 110 | 5 947 | 15 057 |
| TOTAL ACQUISITIONS | 14 817 | 10 142 | 24 959 | 9 280 | 6 435 | 15 715 |
| Immobilisations nettes | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 9 902 | 1 858 | 11 760 | 10 661 | 1 347 | 12 008 |
| <i>Dont écarts d'acquisition</i> | <i>6 622</i> | <i>3 185</i> | <i>9 807</i> | <i>7 022</i> | <i>3 185</i> | <i>10 208</i> |
| Immobilisations corporelles | 60 068 | 50 521 | 110 589 | 52 951 | 43 312 | 96 263 |
| Immobilisations financières | 1 670 | 1 509 | 3 179 | 1 855 | 669 | 2 524 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | 71 640 | 53 888 | 125 529 | 65 467 | 45 329 | 110 795 |
| Dettes | | | | | | |
| Dettes financières | 40 063 | 39 948 | 80 011 | 43 516 | 28 332 | 71 848 |
| Fournisseurs | 18 517 | 17 096 | 35 613 | 21 838 | 11 258 | 33 096 |
| Autres dettes | 31 632 | 5 147 | 36 779 | 27 640 | 4 536 | 32 176 |
| TOTAL DETTES | 90 212 | 62 191 | 152 403 | 92 994 | 44 126 | 137 120 |

Note IV. Conversion des entreprises étrangères

Les états consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe Pujoulat. Les comptes des sociétés hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition constatés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont convertis et comptabilisés au cours de l'opération dans la monnaie de présentation du groupe.

Note V. Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

À cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres, et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être finalisée dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, les plus et moins-values constatées par rapport aux valeurs attribuées lors de la première consolidation sont comptabilisées en résultat.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà intégrée globalement, un écart d'acquisition complémentaire est constaté sans que les évaluations opérées à la date de prise de contrôle soient remises en cause.

Amortissement des écarts d'acquisition et perte de valeur

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Pour les besoins des tests de dépréciation, il convient de retenir le niveau pertinent d'affectation de l'écart d'acquisition au groupe d'actifs auquel il est réalisé et ses performances suivies.

L'amortissement des écarts d'acquisition du segment cheminées industrielles est prévu sur une durée de 20 ans, conformément à la règle selon laquelle les écarts d'acquisition dont la durée de vie est limitée sont amortis linéairement. En l'occurrence, nous constatons depuis plusieurs années une baisse des marchés traditionnels de notre branche cheminées industrielles. Celle-ci est liée à une contraction de l'industrie lourde en Europe mais également à une évolution profonde en matière d'environnement, de technologie et de réglementation. Le modèle économique actuellement pratiqué doit donc être remis en cause avec le développement de nouvelles offres et technologies auprès de nouveaux clients, notamment à l'international. Cette transformation est en cours mais elle nécessitera du temps. Elle justifie donc un amortissement sur une durée de 20 ans. Par ailleurs, aucun indice de perte de valeur complémentaire n'est identifiable sur l'exercice 2022/2023 eu égard aux perspectives d'activité du segment.

Les tests de valeur sont maintenus sur les autres segments du groupe, pour lesquels la direction a estimé une durée de vie illimitée des modèles de production, fondée sur la capacité du producteur à peser sur l'évolution des marchés. Aucune perte de valeur n'est identifiable sur le périmètre des activités conduites de cheminée et bois énergie.

Les tests de valeur seront réalisés au cours du deuxième semestre afin de déterminer la valeur recouvrable des actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité :

- le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples de critères financiers (chiffre d'affaires, résultat). Le groupe considère que le prix de vente net est la valorisation la plus faible de la valeur recouvrable,
- la valeur d'utilité est calculée sur la base des prévisions à 5 ans établies par le service financier du groupe.

Ces plans sont validés par la direction.

La valeur d'utilité des unités de regroupement est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du groupe. Lorsque la valeur d'utilité des unités de regroupement se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la ligne « dotation aux amortissements des écarts d'acquisition » du compte de résultat, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où un scénario de cession est concrètement envisagé, la valeur recouvrable des actifs est déterminée selon le prix de cession envisagé par le groupe.

Écarts d'acquisition au 31/03/2023 :

| (En milliers d'euros) | Brut | Amortissements et dépréciations | Net |
|-----------------------------|---------------|---------------------------------|--------------|
| ÉCARTS D'ACQUISITION | 14 276 | (4 470) | 9 807 |
| TOTAL / Conduits de chem. | 2 977 | (1 900) | 1 077 |
| TOTAL / Cheminées indus. | 8 114 | (2 570) | 5 545 |
| TOTAL / Bois énergie | 3 185 | | 3 185 |

Les amortissements et dépréciations sont appréciés par segment et non par entité.

Note VI. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Brevets 5 ans
- Logiciels 1 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels informatiques et des frais de développement de sites internet, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

Immobilisations corporelles

a. Actifs

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Coûts ultérieurs

Le groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

c. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions - gros œuvre 40 à 50 ans
- Constructions - installations générales 10 à 15 ans
- Matériels et outillages 3 à 15 ans
- Agencements et aménagements 5 à 20 ans
- Matériels informatiques 3 à 10 ans
- Matériels de transport 3 à 15 ans
- Mobiliers et matériels de bureau 10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

Immobilisations brutes :

| (En milliers d'euros) | 31/03/2022 | Augmentations | Diminutions | Écarts de conversion | Variations de périmètre | 31/03/2023 |
|--|----------------|---------------|----------------|----------------------|-------------------------|----------------|
| Écarts d'acquisition | 14 276 | | | | | 14 276 |
| Frais de recherche et développement | 1 051 | 1 | | | | 1 052 |
| Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences | 7 692 | 705 | (121) | | | 8 275 |
| Fonds commercial | 27 | | | | | 27 |
| Autres immobilisations incorporelles | 136 | | | | | 136 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 23 182 | 706 | (121) | | | 23 767 |
| Terrains | 8 002 | 105 | (72) | 2 | 420 | 8 457 |
| Agencements et aménagements de terrains | 8 168 | 928 | | | | 9 096 |
| Constructions | 87 144 | 6 804 | (871) | (24) | 845 | 93 899 |
| Constructions sur sol d'autrui | 4 025 | 505 | | | 236 | 4 766 |
| Installations techniques, matériel & outillage | 101 124 | 13 692 | (1 425) | (29) | 1 268 | 114 630 |
| Autres immobilisations corporelles | 10 187 | 1 513 | (940) | (10) | 282 | 11 033 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 218 650 | 23 547 | (3 307) | (61) | 3 051 | 241 880 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES | 241 832 | 24 253 | (3 428) | (61) | 3 051 | 265 647 |

Les acquisitions de l'exercice 2022/2023 portent principalement sur :

- le nouveau bâtiment du site de Niort qui abritera la nouvelle ligne de peinture ainsi que les nouveaux bâtiments de stockage réalisés dans la branche bois énergie,
- la rénovation des bâtiments industriels et administratifs,
- l'amélioration des processus industriels (automatisation, robotisation),
- l'augmentation des capacités de production en France et à l'international.

Les variations de périmètre correspondent aux immobilisations apportées par les filiales SOCCEM et LBF.

Amortissements et dépréciations :

| (En milliers d'euros) | 31/03/2022 | Dotations aux amortissements | Dotations aux dépréciations | Reprises | Écarts de conversion | Variations de périmètre | Autres variations | 31/03/2023 |
|---|------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------|----------------------|-------------------------|-------------------|------------------|
| Écarts d'acquisition | (4 070) | (400) | | | | | | (4 470) |
| Recherche et développement | (606) | (95) | | | | | | (701) |
| Concessions, brevets & droits similaires | (6 363) | (444) | | 115 | | | 2 | (6 691) |
| Fonds commercial | (27) | | | | | | | (27) |
| Autres immobilisations incorporelles | (109) | (10) | | | | | | (119) |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | (11 174) | (949) | | 115 | | | 2 | (12 007) |
| Agencements et aménagements de terrains | (2 108) | (541) | | | | | | (2 649) |
| Constructions | (40 187) | (2 869) | | 668 | 19 | (384) | (165) | (42 918) |
| Constructions sur sol d'autrui | (2 257) | (227) | | | | (143) | 165 | (2 462) |
| Installations techniques, matériel & outillage | (70 621) | (5 585) | (263) | 1 400 | 24 | (735) | (21) | (75 802) |
| Autres immobilisations corporelles | (7 214) | (1 046) | | 865 | 2 | (184) | 62 | (7 515) |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | (122 387) | (10 269) | (263) | 2 933 | 45 | (1 445) | 40 | (131 346) |
| AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF IMMOBILISÉ | (133 561) | (11 218) | (263) | 3 048 | 45 | (1 445) | 42 | (143 354) |

Les reprises concernent principalement les sorties d'immobilisations citées ci-dessus.

Les variations de périmètre correspondent aux immobilisations apportées par les filiales SOCCEM et LBF.

Note VII. Immobilisations financières

Le groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs. La direction détermine leur classification lors de la comptabilisation initiale.

Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserve de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.

Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

La perte de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat.

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|--------------|--------------|
| Créances rattachées à des participations | 441 | 319 |
| Autres titres immobilisés | 1 071 | 970 |
| Autres créances immobilisées y compris dépôts | 961 | 1 155 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 2 473 | 2 444 |
| Titres mis en équivalence | 706 | 80 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES | 3 179 | 2 524 |

Note VIII. Stocks et en-cours

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | | | 31/03/2022 | | |
|---------------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes |
| Matières premières | 37 696 | (460) | 37 236 | 22 196 | (348) | 21 848 |
| En-cours de production de biens | 6 885 | | 6 884 | 5 198 | | 5 198 |
| En-cours de services | 8 | | 8 | | | |
| Produits intermédiaires finis | 14 802 | (112) | 14 689 | 11 080 | (211) | 10 869 |
| Stocks marchandises | 23 927 | (320) | 23 607 | 16 633 | (362) | 16 271 |
| STOCKS ET EN-COURS | 83 318 | (892) | 82 426 | 55 108 | (921) | 54 186 |

La hausse des stocks (+ 28 millions d'euros) est consécutive d'une part à la stratégie de sécurisation des volumes d'approvisionnement et d'autre part à la hausse importante des prix des matières premières.

Note IX. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. Une estimation est faite sur les créances douteuses, à partir d'une revue des créances dues à chaque clôture. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charge l'année où la capacité du groupe à les encaisser est atteinte.

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|---------------|---------------|
| Clients et comptes rattachés | 59 773 | 53 226 |
| Prov, Clients et comptes rattachés - non courant | (937) | (610) |
| CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS | 58 835 | 52 616 |

La totalité des créances clients est à échéance à moins d'un an.

Note X. Autres créances et comptes de régularisation

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Avances et acomptes versés sur commandes | 1 172 | 222 |
| Personnel et organismes sociaux | 183 | 152 |
| Créances fiscales | 6 811 | 6 055 |
| <i>Dont impôts différés - actif</i> | <i>254</i> | <i>19</i> |
| Créances diverses | 1 431 | 6 834 |
| Charges à répartir | 81 | 92 |
| Écarts de conversion - actif | 38 | 7 |
| Charges constatées d'avance | 4 059 | 3 618 |
| AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION | 13 776 | 10 831 |

Note XI. Impôts différés

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--------------------------|--------------|----------------|
| Impôts différés - actif | 254 | 19 |
| Impôts différés - passif | (1 152) | (1 178) |
| TOTAL | (898) | (1 160) |

Au 31 mars 2023, aucun impôt différé actif n'est activé au titre de déficits reportables antérieurs, à l'exception de la filiale VL Staal (activation limitée à hauteur des impôts différés passifs).

Note XII. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend :

- les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles à l'actif,
- les concours bancaires au passif.

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|--------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif | 10 802 | 24 156 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - passif | (6 946) | (9 208) |
| TRÉSORERIE NETTE | 3 856 | 14 948 |

Le groupe pratique le règlement comptant auprès de ses fournisseurs récurrents.

La trésorerie a été impactée par l'accroissement du besoin en fonds de roulement de 27 millions d'euros pour sécuriser les approvisionnements notamment.

Note XIII. Capitaux propres consolidés

Détail des capitaux propres part du groupe

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Capital de POUJOLAT SA | 36 000 | 12 000 |
| Réserve légale de POUJOLAT SA | 1 200 | 1 200 |
| Titres d'auto-contrôle | (1 631) | (831) |
| Réserves de conversion | (19) | 3 |
| Autres réserves | 62 329 | 74 654 |
| Subvention d'investissements | 2 045 | 1 411 |
| Résultat consolidé | 24 644 | 13 973 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 124 568 | 102 410 |

La société Poujoulat SA a réalisé une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves et création d'actions nouvelles. Le capital social est ainsi dorénavant constitué de 7 836 000 actions, émises et entièrement libérées.

Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

La société a confié à Portzamparc, société de bourse, la gestion d'un contrat de liquidité depuis le 1^{er} septembre 2018, ainsi qu'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020. Les actions propres détenues sont comptabilisées dans les « autres immobilisations financières ».

Concernant le contrat de liquidité et le programme de rachat d'actions, au 1^{er} avril 2023, 37 401 titres ont été échangés. À la clôture de l'exercice, 109 213 titres sont auto-détenus pour une valeur de 1 631 milliers d'euros.

Note XIV. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

| (En milliers d'euros) | Ouvertures | Dotations | Dotations d'exploitation | Dotations financières | Dotations exceptionnelles | Reprises | Clôture |
|--------------------------------------|--------------|------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------|----------------|--------------|
| Écarts d'acquisition négatifs | | | | | | | 478 |
| Provisions pour litiges | 1 279 | 132 | 132 | | | (331) | 1 081 |
| Provisions pour pensions - retraites | 5 677 | 11 | 11 | | | (1 179) | 4 509 |
| Provisions pour perte de change | 7 | 34 | | 7 | | | 42 |
| PROVISIONS | 6 963 | 178 | 143 | 7 | | (1 509) | 6 110 |

Écarts d'acquisition négatifs :

L'acquisition de la société SOCCEM a généré un écart d'acquisition négatif à hauteur de 478 milliers d'euros qui sera repris sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice prochain 2023/2024.

Détail des reprises :

| (En milliers d'euros) | Reprises | Reprises d'exploitation - Utilisées | Reprises financières - Utilisées | Reprises exceptionnelles - Utilisées | Reprises d'exploitation - Non utilisées | Reprises financières - Non utilisées | Reprises exceptionnelles - Non utilisées |
|--------------------------------------|----------------|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|---|--------------------------------------|--|
| Provisions pour litiges | (331) | (331) | | | | | |
| Provisions pour pensions - retraites | (1 179) | | | | (1 179) | | |
| PROVISIONS | (1 509) | (1 509) | | | | | |

Contentieux social

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 831 milliers d'euros.

Avantage du personnel

Régimes à cotisations définies :

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies :

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie :

- la valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du groupe à des organismes financiers,
- la variation de cet engagement est comptabilisée en résultat courant,
- les gains et pertes actuariels qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en résultat d'exploitation.

Ces régimes sont principalement des engagements de retraites, qui ne concernent que les sociétés françaises du groupe.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées,
- mode d'acquisition : prorata temporis,
- personnel concerné : ensemble des salariés,
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- taux d'actualisation : 3,00 % y compris inflation (en hausse de +2,00 % par rapport au 31 mars 2022), ce taux est établi selon la moyenne sur 6 mois des taux des bons du Trésor et OAT 10 ans,
- taux de turnover : 2,50 %,
- taux de progression des salaires : 3,00 %,
- taux moyen de charges sociales : 40,00 %,
- table de mortalité : table TFOO-02.

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent pour leur montant brut. Seules les sociétés françaises du groupe sont concernées par les engagements de retraite.

| (En milliers d'euros) | Brut | Impôt différé | Net |
|--|--------------|----------------|--------------|
| 31/03/2022 | 5 677 | (1 418) | 4 259 |
| Augmentations imputées au compte de résultat | 11 | (3) | 9 |
| Diminutions imputées au compte de résultat | (1 179) | 295 | (884) |
| 31/03/2023 | 4 509 | (1 126) | 3 383 |

Sensibilité des engagements

Des tests de sensibilité ont été effectués sur l'engagement des IFC du groupe. Les simulations ont consisté à faire varier le paramètre essentiel des calculs : le taux d'actualisation.

Les impacts sont présentés dans ce tableau :

| (En milliers d'euros) | Taux retenu 3,00 % | Simulation 2,50 % | Simulation 3,50 % |
|-------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Engagement brut au 31/03/2023 | 4 509 | 4 840 | 4 220 |
| SENSIBILITÉ | | 7 % | (6 %) |

Note XV. Dettes financières

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit | 72 899 | 62 385 |
| Emprunts et dettes financières divers | 166 | 238 |
| Concours bancaires et Intérêts courus | 6 946 | 9 225 |
| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES | 80 011 | 71 848 |

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les dettes financières sont ventilées de la façon suivante :

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|---------------|----------------|---------------|-----------------|
| Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit | 72 899 | 12 652 | 38 911 | 21 336 |
| Emprunts et dettes financières divers | 166 | 166 | | |
| Concours bancaires et Intérêts courus | 6 946 | 6 946 | | |
| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES | 80 011 | 19 764 | 38 911 | 21 336 |

Le Groupe Pujoulat a remboursé sur la période 11,2 millions d'euros, et souscrit 21,4 millions d'euros.

Note XVI. Autres dettes et comptes de régularisation

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Avances, acomptes reçus sur commandes | 1 636 | 1 348 |
| Dettes fiscales et sociales | 27 328 | 24 691 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 2 834 | 3 337 |
| Produits constatés d'avance | 2 588 | 1 110 |
| Dettes diverses | 2 393 | 1 691 |
| <i>Dont impôts différés - passif</i> | <i>1 152</i> | <i>1 178</i> |
| AUTRES DETTES | 36 779 | 32 176 |

Note XVII. Chiffre d'affaires

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | % | 31/03/2022 | % |
|---------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| France | 342 363 | 85 % | 252 076 | 83 % |
| Export | 59 635 | 15 % | 50 167 | 17 % |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 401 998 | 100 % | 302 243 | 100 % |

Note XVIII. Autres produits d'exploitation

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|--------------|--------------|
| Production stockée | 5 779 | 3 033 |
| Production immobilisée | 72 | 38 |
| Subventions d'exploitation | 483 | 287 |
| Rep./Amit. & Dépr. immo. corporelles | 56 | 21 |
| Reprises sur provisions d'exploitation | 331 | 706 |
| Rep./Prov. engagements de retraite | 1 179 | 535 |
| Rep./Dépr. sur actif circulant | 718 | 940 |
| Autres produits | 232 | 616 |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | 8 850 | 6 176 |

Note XIX. Achats consommés

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Achats de marchandises | (119 201) | (71 903) |
| Autres achats | (1 335) | (1 814) |
| Variations stocks de marchandises | 7 268 | (1 499) |
| Achats MP, fournitures & autres approvisionnements | (89 478) | (53 404) |
| Variations stocks MP, fournitures & autres appro. | 13 392 | 3 525 |
| Achats non stockés de matières et fournitures | (8 812) | (6 441) |
| Achats d'études et prestations de services | (3 796) | (3 207) |
| ACHATS CONSOMMÉS | (201 961) | (134 743) |

Note XX. Charges externes

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Transport | (27 746) | (24 039) |
| Sous-traitance et services extérieurs | (24 671) | (19 583) |
| Honoraires et prestations | (6 179) | (4 850) |
| Communication et Déplacements | (8 629) | (6 609) |
| Locations et autres charges externes | (9 542) | (8 570) |
| CHARGES EXTERNES | (76 767) | (63 651) |

Note XXI. Impôts et taxes

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Impôts et taxes sur rémunérations | (1 178) | (1 140) |
| Autres impôts et taxes | (2 474) | (2 825) |
| IMPÔTS ET TAXES | (3 652) | (3 965) |

Note XXII. Charges de personnel

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| Rémunérations du personnel | (57 702) | (53 352) |
| Charges de sécurité sociale et de prévoyance | (22 103) | (18 232) |
| Autres charges de personnel | 31 | (164) |
| Participations des salariés | (2 115) | (1 327) |
| CHARGES DE PERSONNEL | (81 889) | (73 075) |

Note XXIII. Effectif

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Cadres | 212 | 205 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 464 | 422 |
| Ouvriers | 849 | 797 |
| EFFECTIF MOYEN TOTAL | 1 525 | 1 424 |

Note XXIV. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dotations aux amortissements des immobilisations hors écarts d'acquisition | (11 058) | (9 981) |
| Dotations pour dépréciation des actifs circulants | (1 019) | (771) |
| Dotations / Prov. Engagements de retraite | (11) | (537) |
| Autres | (132) | (408) |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS | (12 220) | (11 696) |

Note XXV. Résultat financier

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Escomptes obtenus | 848 | 731 |
| Autres produits financiers | 354 | 218 |
| PRODUITS FINANCIERS | 1 202 | 949 |
| Charges d'intérêts | (1 136) | (783) |
| Autres charges financières | (542) | (539) |
| CHARGES FINANCIÈRES | (1 677) | (1 322) |
| RÉSULTAT FINANCIER | (476) | (373) |

Note XXVI. Résultat exceptionnel

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|--------------|----------------|
| Produits de cession d'immobilisations | 128 | 304 |
| Subventions d'investissements virées au résultat | 496 | 481 |
| Reprises sur provisions à caractère exceptionnel | | 19 |
| Autres produits exceptionnels | 823 | 1 287 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 447 | 2 091 |
| VNC des immobilisations cédées | (674) | (1 086) |
| Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations | (35) | (67) |
| Autres charges exceptionnelles | (183) | (424) |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | (892) | (1 577) |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 555 | 514 |

Les autres produits exceptionnels concernent principalement des remboursements d'assurance.

Les VNC d'immobilisations portent principalement sur du matériel industriel pour 640 milliers d'euros.

Note XXVII. Charge d'impôt

Ventilation de la charge d'impôt

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Impôts exigibles | (8 287) | (5 661) |
| Impôts différés | (25) | (605) |
| TOTAL CHARGE D'IMPÔT | (8 313) | (6 265) |

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|----------------|----------------|
| Charge d'impôt théorique | (8 610) | (5 358) |
| Variation des impôts différés | 160 | (363) |
| Différences permanentes | (602) | (119) |
| Impôt sur éléments taxés à taux réduit | (250) | 263 |
| Utilisation des déficits antérieurs | 452 | 297 |
| Différences temporaires | 6 | (111) |
| Effets des déficits non activés | | (293) |
| Effets des différences de taux d'imposition | 81 | (306) |
| Effets d'impôt des dispositions fiscales locales | 212 | (83) |
| Autres variations | 238 | (191) |
| CHARGE D'IMPÔT CONSOLIDÉE | (8 313) | (6 265) |

Note XXVIII. Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)

| ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS | 34 882 |
|---|--------------|
| Eng. donnés - locations < 1 an | 887 |
| Eng. donnés - locations > 1 an | 1 895 |
| Eng. donnés - cautions solidaires CT | 9 844 |
| Eng. donnés - cautions solidaires MT | 22 255 |
| ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS | 7 359 |
| Eng. reçus - garantie bancaire à première demande | 150 |
| Eng. reçus - hypothèque pari-passu | 6 250 |
| Eng. reçus - caution solidaire | 959 |

Note XXIX. Transactions avec les parties liées

Avec les sociétés liées non consolidées

La société SOPREG, Holding d'animation et actionnaire de Poujoulat SA à hauteur de 47,3 %, fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais à différentes entités du groupe.

La société STAGE fournit des prestations de service en communication et refacture des frais.

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Prestations facturées par SOPREG | 372 | 357 |
| Comptes fournisseurs et autres dettes | 25 | |
| TOTAL | 397 | 357 |

| (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Prestations facturées par STAGE | 366 | 354 |
| Comptes fournisseurs et autres dettes | | |
| TOTAL | 366 | 354 |

Avec les principaux dirigeants de la société mère

Les rémunérations allouées correspondent aux rémunérations des mandats sociaux, indépendamment des rémunérations liées aux contrats de travail, versées du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

- Conseil d'Administration 73 milliers d'euros
- Direction Générale (PDG et DGD) 182 milliers d'euros

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Note XXX. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, elles s'élèvent à 1 129 milliers d'euros.

Note XXXI. Informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux

| | GROUPE Y AUDIT | | ACCIOR CONSULTANTS | |
|---|----------------|------------|--------------------|-----------|
| | 2022/2023 | 2021/2022 | 2022/2023 | 2021/2022 |
| <i>(En milliers d'euros)</i> | | | | |
| ÉMETTEUR : | | | | |
| Examen des comptes | 85 | 81 | 73 | 86 |
| Autres diligences, prestations | 5 | 11 | | |
| FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT : | | | | |
| Examen des comptes | 185 | 184 | | |
| Autres diligences, prestations | | | | |
| TOTAL | 274 | 276 | 73 | 86 |

| | LOHR & COMPANY (D) | | Chris Collins HAYNES (UK) | |
|---|--------------------|-----------|---------------------------|-----------|
| | 2022/2023 | 2021/2022 | 2022/2023 | 2021/2022 |
| <i>(En milliers d'euros)</i> | | | | |
| FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT : | | | | |
| Examen des comptes | 8 | 15 | 34 | 20 |
| Autres diligences, prestations | | | | |
| TOTAL | 8 | 15 | 34 | 20 |

| | E&Y (DK) | | FIDAG (S) | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2022/2023 | 2021/2022 | 2022/2023 | 2021/2022 |
| <i>(En milliers d'euros)</i> | | | | |
| FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT : | | | | |
| Examen des comptes | 45 | 30 | 8 | 18 |
| Autres diligences, prestations | | | | |
| TOTAL | 45 | 30 | 8 | 18 |

Note XXXII. Évènements post clôture

Aucune information significative n'est à relater.

Comptes sociaux de Poujoulat SA

au 31 mars 2023

A. Compte de résultat

| <i>(En milliers d'euros)</i> | France | Export | 2022/ 2023 TOTAL | 2021/ 2022 TOTAL |
|--|----------------|---------------|---------------------|---------------------|
| Ventes de marchandises | 51 379 | 2 879 | 54 258 | 49 897 |
| Production vendue de biens | 93 598 | 7 882 | 101 480 | 81 216 |
| Production vendue de services | 3 787 | 765 | 4 552 | 4 053 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 148 764 | 11 526 | 160 290 | 135 166 |
| Production stockée | | | 3 730 | 2 137 |
| Production immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | (5) | 2 |
| Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges | | | 1 203 | 1 995 |
| Autres produits | | | 54 | 104 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION (I) | | | 165 272 | 139 404 |
| Achats de marchandises | | | 37 533 | 34 237 |
| Variations de stocks de marchandises | | | (2 663) | (3 253) |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | 37 902 | 23 326 |
| Variations de stocks de matières premières et approvisionnements | | | (7 402) | (3 369) |
| Autres achats et charges externes | | | 37 848 | 30 992 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 2 019 | 2 261 |
| Salaires et traitements | | | 26 991 | 25 246 |
| Charges sociales | | | 10 322 | 10 293 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | | 4 204 | 4 382 |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | | 536 | 509 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | | 65 | 147 |
| Autres charges | | | 316 | 271 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (II) | | | 147 671 | 125 042 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | | | 17 601 | 14 362 |

| <i>(En milliers d'euros)</i> | France | Export | 2022/ 2023 TOTAL | 2021/ 2022 TOTAL |
|---|--------|--------|---------------------|---------------------|
| Produits financiers sur participations et autres valeurs mobilières | | | 18 | 11 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | 690 | 646 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 131 | 224 |
| Différences positives de change | | | 19 | 17 |
| Produits nets sur cessions | | | | |
| PRODUITS FINANCIERS (III) | | | 858 | 898 |
| Dotations financières, amortissements et provisions | | | 615 | 565 |
| Intérêts et charges assimilées | | | 941 | 549 |
| Différences négatives de change | | | 1 | 28 |
| CHARGES FINANCIÈRES (IV) | | | 1 557 | 1 142 |
| RÉSULTAT FINANCIER (III-IV) | | | (699) | (244) |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV) | | | 16 902 | 14 118 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 560 | 877 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 206 | 154 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS (V) | | | 766 | 1 031 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 6 | 49 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | 411 | 746 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | | 430 | 1 560 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI) | | | 847 | 2 355 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | | | (81) | (1 324) |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII) | | | 1 569 | 1 126 |
| Impôts sur les bénéfices (VIII) | | | 3 928 | 3 637 |
| TOTAL DES PRODUITS (I+III+V) | | | 166 896 | 141 333 |
| TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII) | | | 155 572 | 133 302 |
| BÉNÉFICE | | | 11 324 | 8 031 |

B. Bilan

| ACTIF (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | | | 31/03/2022 |
|--|----------------|------------------------------|----------------|----------------|
| | Brut | Amortissements Provisions | Net | Net |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : | | | | |
| Frais de développement | 770 | 466 | 304 | 372 |
| Concessions, licences, brevets | 5 217 | 4 756 | 461 | 794 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 160 | | 160 | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES : | | | | |
| Terrains | 6 067 | 1 047 | 5 020 | 5 136 |
| Constructions | 48 215 | 26 230 | 21 985 | 21 787 |
| Instal. techniques, mat. & outill. industriels | 45 650 | 40 348 | 5 301 | 5 648 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 664 | 2 647 | 1 017 | 854 |
| Immobilisations en cours | 3 601 | | 3 601 | 1 087 |
| Avances et acomptes | 1 712 | | 1 712 | 250 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES : | | | | |
| Participations | 66 111 | 1 583 | 64 528 | 61 534 |
| Créances rattachées à des participations | 9 398 | | 9 398 | 10 476 |
| Autres titres immobilisés | 1 012 | | 1 012 | 914 |
| Prêts | 3 | | 3 | |
| Autres immobilisations financières | 2 389 | | 2 389 | 1 612 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 193 969 | 77 077 | 116 892 | 110 464 |
| STOCKS ET EN-COURS : | | | | |
| Matières premières et approvisionnements | 16 171 | 204 | 15 967 | 8 637 |
| En-cours de production de biens | 3 258 | | 3 258 | 2 683 |
| Produits intermédiaires et finis | 9 788 | 102 | 9 686 | 6 437 |
| Marchandises | 11 739 | 318 | 11 421 | 8 714 |
| CRÉANCES : | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 25 066 | 395 | 24 671 | 25 352 |
| Autres créances | 10 939 | 800 | 10 139 | 14 816 |
| VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT | 2 000 | | 2 000 | |
| DISPONIBILITÉS | 1 202 | | 1 202 | 999 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION : | | | | |
| Charges constatées d'avance | 1 517 | | 1 517 | 1 553 |
| ACTIF CIRCULANT | 81 680 | 1 819 | 79 861 | 69 191 |
| ÉCARTS DE CONVERSION ACTIFS | 138 | | 138 | 89 |
| TOTAL ACTIF | 275 787 | 78 896 | 196 891 | 179 744 |

| PASSIF (En milliers d'euros) | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|----------------|----------------|
| Capital social | 36 000 | 12 000 |
| Réserves légales | 1 200 | 1 200 |
| Autres réserves | 42 857 | 60 575 |
| Report à nouveau | 4 | 7 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 11 324 | 8 031 |
| Subventions d'investissement | 594 | 634 |
| Provisions réglementées | 8 050 | 7 826 |
| CAPITAUX PROPRES | 100 029 | 90 273 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | 957 | 892 |
| Provisions pour charges | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 957 | 892 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ⁽¹⁾ | 32 903 | 34 130 |
| Emprunts et dettes financières divers | 27 014 | 20 259 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 20 463 | 18 564 |
| Dettes fiscales et sociales | 14 006 | 13 848 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 447 | 1 652 |
| Autres dettes | 50 | 53 |
| Produits constatés d'avance | | 19 |
| DETTES ⁽²⁾ | 95 883 | 88 525 |
| ÉCARTS DE CONVERSION PASSIFS | 22 | 54 |
| TOTAL PASSIF | 196 891 | 179 744 |
| ⁽¹⁾ dont financement bancaire court terme et soldes créditeurs de banques | 6 | 3 552 |
| ⁽²⁾ dont à plus d'un an | 25 687 | 24 405 |
| dont à moins d'un an | 70 196 | 64 120 |

C. Annexe des comptes sociaux, principes, règles et méthodes comptables

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023 font apparaître :

- Un total bilan de 1 96 891 milliers d'euros,
- Un résultat net de 11 324 milliers d'euros.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 28 juin 2023 par le Conseil d'Administration de la société.

1. Faits significatifs

L'exercice a vu la poursuite de la guerre en Ukraine déclenchée le 24 février 2022. Celle-ci continue à peser lourdement sur le prix de l'énergie pouvant créer par ailleurs des tensions sur la chaîne d'approvisionnement sans pour autant affecter directement nos marchés ou notre capacité de production.

La société a réalisé une opération d'augmentation de capital décrite dans le paragraphe 4 ci-dessous.

Pour faire suite à une décision prise en conseil d'administration en 2019, la filiale française Amperya 79 a fait l'objet d'une dissolution par Transmission Universelle de Patrimoine sur l'exercice.

La société a réalisé au cours de l'exercice des augmentations de capital dans ses filiales, dont le détail figure au paragraphe immobilisations financières.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

3. Évènements intervenus à la date de clôture et effets post-clôture

Néant.

4. Titres composant le capital

Les titres de la société sont cotés sur Euronext Growth. Il ne s'agit pas d'un marché réglementé mais d'un système multilatéral de négociation.

Après une augmentation du capital social de 24 000 000 d'euros par incorporation de réserves et création d'actions nouvelles, approuvée par la précédente Assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2022, le nombre d'actions en circulation sur Euronext Growth est de 7 836 000, émises au pair.

| (En euros) | Nombre de titres | Montant |
|---------------|------------------|------------|
| À L'OUVERTURE | 1 959 000 | 12 000 000 |
| Émis | 5 877 000 | 24 000 000 |
| Remboursés | | |
| À LA CLÔTURE | 7 836 000 | 36 000 000 |

5. Ventilation de l'effectif

Effectif moyen sur l'exercice :

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Employés | 100 |
| Ouvriers | 356 |
| Techniciens et agents de maîtrise | 106 |
| Cadres et assimilés | 111 |
| TOTAL | 673 |

6. Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Les rémunérations allouées correspondent aux rémunérations des mandats sociaux, indépendamment des rémunérations liées aux contrats de travail.

| (En milliers d'euros) | |
|---------------------------------|------------|
| Conseil d'Administration | 73 |
| Direction Générale (PDG et DGD) | 182 |
| TOTAL | 255 |

7. Indemnités de fin de carrière

Elles sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie des Deux-Sèvres. L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités suivantes :

- Personnel concerné Ensemble des salariés
- Méthode de calcul utilisée Prospective
- Âge de départ 65 ans
- Taux de turnover 2,50 %
- Taux de progression des salaires 3,00 %
- Taux moyen de charges sociales 40,00 %
- Taux de rémunération 3,00 %
- Table de mortalité : TF00-02

Le taux de rémunération est établi selon la moyenne sur 6 mois des taux des bons du Trésor et OAT 10 ans.

La dette actuarielle s'élève à 3 144 milliers d'euros au 31 mars 2023. Les indemnités de fin de carrière ont diminué par rapport au 31 mars 2022 de 1 811 milliers d'euros.

8. Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)

| | |
|--|-------|
| Dettes de la société garanties par des sûretés réelles | 805 |
| Cautions données pour le compte de sociétés liées | 5 239 |
| Engagement de crédit-bail mobilier | 230 |
| Engagement au titre des contrats de locations | 1 366 |
| Dont : à moins d'un an | 912 |
| à plus d'un an | 454 |
| Cautions reçues | 1 863 |

| (En milliers d'euros) | Redevances payées | | Redevances restant à payer | | | Prix d'achat résiduel |
|------------------------------------|-------------------|------------|----------------------------|--------------|---------------|-----------------------|
| | de l'exercice | cumulées | jusqu'à 1 an | de 1 à 5 ans | plus de 5 ans | |
| Engagements de crédit-bail | | | | | | |
| Constructions | | | | | | |
| Installations techniques, etc... | | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 72 | 387 | 72 | 158 | | 21 |
| Immobilisations en cours | | | | | | |
| TOTAL | 72 | 387 | 72 | 158 | 230 | 21 |

9. Résultat financier

Il se décompose de la façon suivante :

| (En milliers d'euros) | Produits | Charges |
|--|------------|--------------|
| Produits et charges liés aux participations ⁽¹⁾ | 149 | 615 |
| Intérêts et assimilés ⁽²⁾ | 690 | 941 |
| Impact du change | 19 | 1 |
| TOTAL | 858 | 1 557 |

¹⁾ Titres VL STAAL 500

²⁾ dont produits d'escomptes fournisseurs 514

dont charges d'escomptes clients 174

10. Résultat exceptionnel

Il se décompose de la façon suivante :

| (En milliers d'euros) | Produits | Charges |
|----------------------------------|------------|------------|
| Pénalité amende fiscale | | 6 |
| Opérations sur éléments d'actifs | 341 | 411 |
| Amortissements dérogatoires | 206 | 430 |
| Provisions pour hausse de prix | | |
| Cession actions propres | 179 | |
| Quote-part subv investissement | 40 | |
| TOTAL | 766 | 847 |

11. Impôts sur les bénéficiaires

Depuis l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2020, la société est mère d'un groupe intégré fiscalement.

> Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés

Selon la convention d'intégration :

- « la charge d'impôt supportée par la filiale, au titre de chaque exercice d'intégration, sera identique à celle dont elle aurait dû s'acquitter auprès du Trésor Public si elle n'avait pas été membre du groupe Intégré,
- si une décision de gestion fiscale concernant la filiale mais dictée par l'intérêt du groupe aboutit à majorer sa charge d'impôts telle que définie ci-dessus, le supplément correspondant sera supporté intégralement par la société mère,
- en cas de déficit ou de moins-value nette à long-terme, la filiale recevra, à titre définitif, de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou potentielle, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette. »

> Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

| (En milliers d'euros) | Brut | IS | Net |
|--|---------------|----------------|---------------|
| Résultat courant avant impôt | 16 902 | (4 060) | 12 842 |
| Résultat exceptionnel | (81) | 19 | (62) |
| Participation des salariés aux résultats | (1 569) | 113 | (1 456) |
| RÉSULTAT NET | 15 252 | (3 928) | 11 324 |

> Montants des accroissements et allègements de la dette future d'impôt à la clôture

Les montants significatifs des actifs et passifs d'impôt latents, provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges sont les suivants :

| (En milliers d'euros) | Brut | IS |
|--|----------------|-------------|
| Participation des salariés aux résultats | (1 569) | 392 |
| C3S | (232) | 58 |
| Écart de conversion passif | (22) | 6 |
| TOTAL ALLÈGEMENTS | (1 823) | 456 |
| Écart de conversion actif | 138 | (35) |
| TOTAL ACCROISSEMENTS | 138 | (35) |

12. Autres informations

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)

| | |
|--|----------------|
| > Produits à recevoir | Montant |
| Clients et comptes rattachés | |
| Clients, factures à établir | 216 |
| Autres créances | |
| Fournisseurs, avoirs à recevoir | 210 |
| Autres produits à recevoir | 51 |
| Trésorerie | |
| Intérêts courus à recevoir | 1 |
| Subventions | |
| Subventions d'investissements à recevoir | 450 |
| TOTAL | 928 |
| > Charges à payer | Montant |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits | |
| Intérêts courus | 18 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | |
| Fournisseurs, factures non parvenues | 6 350 |
| Dettes fiscales et sociales | |
| Provisions sur congés payés | 3 281 |
| Provisions sur participations | 1 569 |
| Autres salaires et charges à payer | 4 981 |
| État, charges à payer | 557 |
| Autres dettes | |
| Clients, avoirs à établir | 50 |
| TOTAL | 16 806 |
| > Transferts de charges | Montant |
| Indemnités sociales et d'assurances | 425 |
| Remboursements de formations | 99 |
| Remboursements SFAC et sinistres | 62 |
| TOTAL | 586 |
| > Informations sectorielles | Montant |
| La répartition du CA par zone géographique est la suivante : | |
| France | 148 764 |
| Export | 11 526 |
| TOTAL | 160 290 |

> Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CÉRIC et, le cas échéant, en collaboration avec la direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2022-2023, ils s'élevaient à 1 116 milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

> Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Les immeubles font l'objet d'une décomposition. Les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des projets.

> Production d'immobilisations

La production d'immobilisations est valorisée par addition des coûts d'achat et de main-d'œuvre, ce dernier étant, le cas échéant, majoré d'un coefficient de frais généraux. Au cours de l'exercice 2022-2023, il n'a pas été constaté de production immobilisée.

(En milliers d'euros)

| | Valeur brute au début de l'exercice | Acquisitions, Créations | Virements de poste à poste | Cessions, mises hors service | Valeur brute en fin de l'exercice |
|---|-------------------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Frais de développement | 750 | | 20 | | 770 |
| Autres immobilisations incorporelles | 5 317 | 12 | 2 | (114) | 5 217 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | 170 | (10) | | 160 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 6 067 | 182 | 12 | (114) | 6 147 |
| Terrains | 6 094 | 66 | | (93) | 6 067 |
| Constructions sur sol propre | 38 062 | 484 | 862 | (474) | 38 934 |
| Installations générales, agencements et aménagements | 8 969 | | 705 | (392) | 9 282 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 44 801 | 202 | 1 278 | (251) | 46 030 |
| Matériel de transport | 305 | 112 | | (12) | 405 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 3 146 | 256 | 4 | (528) | 2 878 |
| Immobilisations corporelles en cours | 1 087 | 4 398 | (1 775) | (109) | 3 601 |
| Avances et acomptes | 250 | 2 550 | (1 088) | | 1 712 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 102 714 | 8 068 | (12) | (1 859) | 108 909 |
| TOTAL | 108 781 | 8 250 | | (1 973) | 115 056 |

Les acquisitions portent principalement sur la création de bâtiments industriels, l'amélioration des process industriels et la rénovation.

Immobilisations incorporelles et corporelles cédées au cours de l'exercice

(En milliers d'euros)

| | Valeur brute d'origine | Amortissements pratiqués | Frais de Cession | Valeur Résiduelle | Prix de Vente |
|--|------------------------|--------------------------|------------------|-------------------|---------------|
| Logiciels | 114 | (107) | | 7 | |
| Terrains | 93 | | | 93 | 93 |
| Constructions sur sol propre | 474 | (275) | | 200 | 236 |
| Installations Générales, agencement | 392 | (389) | | 2 | |
| Matériel industriel | 251 | (250) | | 1 | 11 |
| Matériel de transport | 12 | (12) | | | 1 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 528 | (528) | | | |
| Immobilisations en cours | 109 | | | 109 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 1 973 | (1 561) | | 412 | 341 |

Immobilisations financières

> Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan sur la base de leur coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

Les titres font l'objet d'une évaluation à partir de la valeur d'utilité qu'ils représentent, ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Cette règle s'applique pour l'ensemble des titres à l'exception de ceux acquis au cours de l'exercice.

S'agissant de la détermination des plus ou moins-value de cession, la société utilise la méthode FIFO pour la valorisation des sorties de titres.

> Créances rattachées aux participations

Les créances rattachées aux participations ont été portées en immobilisations financières pour la partie supérieure à 60 jours, soit :

- Poujolat UK Ltd pour 995 milliers d'euros
- VL Staal pour 8 403 milliers d'euros

> Autres immobilisations financières

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure au coût historique. Cette règle s'applique pour l'ensemble des parts, à l'exception de celles acquises au cours de l'exercice ou non entièrement libérées.

| (En milliers d'euros) | Valeur brute au début de l'exercice | Acquisitions, créations | Virements poste à poste | Diminutions, cessions, | Valeur brute en fin d'exercice | Valeur nette en fin d'exercice |
|--|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Participations | 62 617 | 2 319 | 1 342 | (167) | 66 111 | 64 528 |
| Créances rattachées à des participations | 10 476 | 1 150 | (1 342) | (886) | 9 398 | 9 398 |
| Autres titres immobilisés | 1 012 | | | | 1 012 | 1 012 |
| Prêts et autres immobilisations financières ⁽¹⁾ | 1 612 | 803 | | (23) | 2 392 | 2 392 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 75 717 | 4 272 | | (1 076) | 78 913 | 77 330 |

⁽¹⁾ Dont contrats de liquidité et de rachat d'actions sont détaillés ci-dessous :

| | Nombre actions | | Prix moyen acquisition | Cours à la clôture | Brut | Montant Dépréciation | Net |
|-----------------|----------------|----------|------------------------|--------------------|-------|----------------------|-------|
| | Début | clôture* | | | | | |
| Actions propres | 21 670 | 109 213 | 14,86 | 25,00 | 1 631 | N/A | 1 631 |
| Espèces | N/A | N/A | N/A | N/A | 142 | N/A | 142 |

* Dont 61 896 liées à l'émission d'actions nouvelles

La société a confié à Portzamparc, société de bourse, la gestion d'un contrat de liquidité depuis le 1^{er} septembre 2018, ainsi qu'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020. Les actions propres détenues sont comptabilisées dans les « autres immobilisations financières ».

Les acquisitions de participations correspondent principalement à des opérations d'augmentations de capital et de rachats de titres auprès de minoritaires réalisés dans nos filiales suivantes :

- Poujolat GmbH 2 000 milliers d'euros
- VL Staal 1 342 milliers d'euros
- Poujolat Switzerland 284 milliers d'euros
- Techni-Flex 35 milliers d'euros

Les titres de participation de notre filiale Amperya 79 ont été sortis sur l'exercice pour un montant de 120 milliers d'euros.

Amortissements

L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée estimée. Une partie des éléments du poste « Matériels et Outillages » est amortie selon le mode dégressif, considéré comme l'amortissement économique de ces éléments.

Les durées d'utilisation retenues par la société sont les suivantes :

- Frais de développement 4 à 10 ans
- Autres immobilisations incorporelles 4 à 10 ans
- Constructions (gros œuvre) 40 ans
- Constructions (installations générales) 10 à 15 ans
- Agencements et aménagements 5 à 15 ans
- Installations tech., mat. et outillages 3 à 12 ans
- Matériels de transport 4 à 8 ans
- Matériels informatiques 3 à 10 ans
- Mobiliers et matériels de bureau 10 à 12 ans

| (En milliers d'euros) | Montant au début de l'exercice | Augment. Dotation de l'exercice | Diminutions éléments sortis | Montant à la fin de l'exercice | Amortis. Linéaire | Amortis. Dégressif | Amortis. Dérégatoire Dotations | Amortis. Dérégatoire Reprises |
|---|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Frais de développement | 378 | 88 | | 466 | 88 | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 4 523 | 340 | (107) | 4 756 | 340 | | | (55) |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 4 901 | 428 | (107) | 5 222 | 428 | | | (55) |
| Terrains | 958 | 89 | | 1 047 | 89 | | 7 | (34) |
| Constructions sur sol propre | 19 601 | 1 230 | (275) | 20 556 | 1 230 | | 199 | (59) |
| Installations générales, agenc., aménag. | 5 642 | 420 | (388) | 5 674 | 420 | | 34 | (58) |
| Inst. techniques, matériels et outillages industriels | 38 773 | 1 827 | (251) | 40 349 | 286 | 1 541 | 14 | |
| Installations générales, agenc., aménag. Divers | 110 | 6 | | 116 | 6 | | 2 | |
| Matériel de transport | 152 | 64 | (12) | 204 | 64 | | | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 2 715 | 140 | (528) | 2 327 | 140 | | 3 | |
| Emballages récupérables et divers | | | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 67 951 | 3 776 | (1 454) | 70 273 | 2 235 | 1 541 | 259 | (151) |
| Frais d'acquisition de titres de participation | | | | | | | | |
| Amortissement fiscal exceptionnel (Art 217 octies) | 320 | 171 | | 491 | | | 171 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 73 172 | 4 375 | (1 561) | 75 986 | 2 663 | 1 541 | 430 | (206) |

État des stocks et des provisions

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût moyen pondéré trimestriel. Les produits finis et en-cours de production ont été évalués sur la base d'un coût complet. Cette valeur est plafonnée, en tout état de cause, au prix de vente net déduction faite des frais de commercialisation et du résultat brut. Une provision est constituée lorsque, à la clôture, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeur comptable globale des stocks et valeur comptable par catégories appropriées à l'entité avec le montant des dépréciations par catégorie :

| (En milliers d'euros) | Valeurs brutes 31/03/2023 | Provisions début d'exercice | Dotations | Reprises | Provisions fin exercice | Valeurs nettes 31/03/2023 |
|--|------------------------------|-----------------------------------|------------|------------|----------------------------|------------------------------|
| Matières premières et approvisionnements | 16 171 | 132 | 118 | 46 | 204 | 15 967 |
| Produits en-cours | 3 258 | | | | | 3 258 |
| Produits finis | 9 788 | 196 | 38 | 132 | 102 | 9 686 |
| Stocks négociés | 11 739 | 362 | 28 | 72 | 318 | 11 421 |
| TOTAL | 40 956 | 690 | 184 | 250 | 624 | 40 332 |

État des créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 mars 2023. Les écarts de conversion actifs ont donné lieu à une provision pour perte de change.

| (En milliers d'euros) | Montant brut | À 1 an au plus | À plus d'1 an |
|--|---------------|----------------|---------------|
| DE L'ACTIF IMMOBILISÉ : | | | |
| Créances rattachées à des participations | 9 398 | | 9 398 |
| Autres titres immobilisés | 1 012 | | 1 012 |
| Prêts | 3 | 3 | |
| Autres immobilisations financières | 2 389 | 1 773 | 616 |
| DE L'ACTIF CIRCULANT : | | | |
| Clients douteux ou litigieux | 149 | 120 | 29 |
| Autres créances clients | 24 918 | 24 918 | |
| Personnel et comptes rattachés | 71 | 71 | |
| Impôts sur les bénéfices | 1 | 1 | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 1 550 | 1 550 | |
| État - divers | 450 | 450 | |
| Groupe et associés | 8 606 | 8 606 | |
| Débiteurs divers | 262 | 262 | |
| Charges constatées d'avance ⁽¹⁾ | 1 517 | 1 517 | |
| TOTAL | 50 326 | 39 271 | 11 055 |

⁽¹⁾ Les charges constatées d'avance portent exclusivement des charges d'exploitation.

Provisions inscrites au bilan

| (En milliers d'euros) | Montant au début de l'exercice | Augmentations dotations de l'exercice | Diminutions, reprises sur l'exercice | | Montant à la fin de l'exercice |
|--|--------------------------------------|---|---|---------------|--------------------------------------|
| | | | Utilisées | Non utilisées | |
| PROVISIONS RÉGLEMENTÉES : | | | | | |
| Provisions pour hausse des prix | 1 179 | | | | 1 179 |
| Amortissements dérogatoires | 6 647 | 430 | (206) | | 6 871 |
| Autres provisions réglementées | | | | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : | | | | | |
| Provisions pour pénalités | | | | | |
| Provisions pour pertes de change | 35 | 116 | | (35) | 116 |
| Autres provisions pour risques et charges | 857 | 65 | (41) | (40) | 841 |
| PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION : | | | | | |
| Sur immobilisations financières ⁽¹⁾ | 1 181 | 500 | | (98) | 1 583 |
| Sur stocks et en-cours | 690 | 184 | (250) | | 624 |
| Sur comptes clients ⁽²⁾ | 330 | 352 | (286) | | 396 |
| Autres provisions pour dépréciation | 800 | | | | 800 |
| TOTAL | 11 719 | 1 647 | (783) | (173) | 12 410 |
| DOTATIONS ET REPRISES : | | | | | |
| D'exploitation | | 601 | (577) | (40) | |
| Financières | | 616 | | (133) | |
| Exceptionnelles | | 430 | (206) | | |

⁽¹⁾ Dont une provision de 500 milliers d'euros constituée au titre de notre filiale danoise VL Staal.

⁽²⁾ Dont une reprise de 286 milliers d'euros correspondant aux litiges clients dénoués sur la période.

> Provision pour hausse des prix

Face à l'inflation des matières premières, il est constitué une provision pour hausse des prix à la clôture de l'exercice des éléments de stock, si la valeur unitaire d'inventaire de ladite matière ou dudit produit ou approvisionnement à la date de cette clôture est supérieure à 110 % de sa valeur unitaire d'inventaire à l'ouverture de l'exercice précédent ou à l'ouverture de l'exercice considéré.

Seuls les stocks peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour hausse des prix, à l'exclusion, par conséquent, des travaux en cours.

Au 31 mars 2023, la provision n'a pas été mouvementée.

État des dettes

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 mars 2023. Les écarts de conversion actifs ont donné lieu à une provision pour perte de change.

| (En milliers d'euros) | Montant Brut | A 1 an au plus | De 1 an à 5 ans | A plus de 5 ans |
|---|---------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : | | | | |
| • à 1 an maximum à l'origine | 6 | 6 | | |
| • à plus de 1 an à l'origine ⁽¹⁾ | 32 897 | 7 234 | 17 254 | 8 409 |
| Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾⁽²⁾ | 54 | 54 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 20 463 | 20 463 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 7 460 | 7 460 | | |
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 4 203 | 4 203 | | |
| État : impôts sur les bénéfices | 1 276 | 1 276 | | |
| État : taxe sur la valeur ajoutée | 433 | 433 | | |
| État : autres impôts, taxes et assimilés | 634 | 634 | | |
| Dettes sur immo. et comptes rattachés | 1 447 | 1 423 | 24 | |
| Groupe et associés ⁽²⁾ | 26 960 | 26 960 | | |
| Autres dettes | 50 | 50 | | |
| TOTAL | 95 883 | 70 196 | 17 278 | 8 409 |
| ⁽¹⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice | 9 050 | | | |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | 6 734 | | | |
| ⁽²⁾ Divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques | | | | |

Variation des capitaux propres

| (En milliers d'euros) | 31/03/2022 | Affectation de résultat 2021/2022 | Distribution de dividendes | Résultat 2022/2023 | Augmentation de capital | Autres variations | 31/03/2023 |
|-------------------------------|---------------|-----------------------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------|-------------------|----------------|
| Capital | 12 000 | | | | 24 000 | | 36 000 |
| Réserve légale | 1 200 | | | | | | 1 200 |
| Autres réserves | 60 575 | 6 270 | 12 | | (24 000) | | 42 857 |
| Report à nouveau | 7 | (2) | | | | | 4 |
| Résultat de l'exercice | 8 031 | (6 268) | (1 763) | 11 324 | | | 11 324 |
| Subvention d'investissement | 634 | | | | | (40) | 594 |
| Provisions réglementées | 7 826 | | | | | 224 | 8 050 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 90 273 | | (1 751) | 11 324 | | 184 | 100 029 |

Tableau de financement

| (En milliers d'euros) | 2022/2023 | 2021/2022 |
|--|---------------|----------------|
| RESSOURCES : | | |
| Capacité d'autofinancement nette | 16 249 | 13 541 |
| Cessions : | | |
| • d'immobilisations incorporelles | | 8 |
| • d'immobilisations corporelles | 341 | 381 |
| • d'immobilisations financières | | |
| • ou réductions d'immobilisations financières | 1 246 | 1 330 |
| Variations des comptes courants | | |
| Augmentation des dettes financières à plus d'un an | 9 050 | 4 398 |
| Subventions | | 750 |
| TOTAL RESSOURCES | 26 886 | 20 408 |
| EMPLOIS : | | |
| Distributions mises en paiement au cours de l'exercice | 1 751 | 1 162 |
| Acquisitions : | | |
| • d'immobilisations incorporelles | 195 | 169 |
| • d'immobilisations corporelles | 8 055 | 3 378 |
| • d'immobilisations financières | 4 441 | 29 952 |
| Diminution des dettes financières à plus d'un an | 6 734 | 13 549 |
| Réduction nette des capitaux propres | | |
| Variations des comptes courants | (11 089) | (23 331) |
| TOTAL EMPLOIS | 10 087 | 24 879 |
| VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL | 16 799 | (4 471) |

| (En milliers d'euros) | 2022/2023 | | 2021/2022 | |
|--|---------------|---------------|----------------|---------------|
| | Dégagement | Besoin | Dégagement | Besoin |
| A - VARIATION DES ACTIFS : | | | | |
| Stocks et en-cours | | 13 795 | | 8 759 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| Comptes clients et comptes rattachés | 615 | | | 4 298 |
| Autres créances | 344 | | 413 | |
| Comptes de régularisation | | 14 | | 440 |
| B - VARIATION DES DETTES : | | | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 899 | | 4 721 | |
| Dettes fiscales et sociales | 157 | | 3 861 | |
| Autres dettes | | 208 | 553 | |
| Comptes de régularisation | | 51 | 69 | |
| TOTAUX | 3 015 | 14 068 | 9 617 | 13 497 |
| I - BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT | 11 053 | | 3 880 | |
| II - VARIATION NETTE TRÉSORERIE | 5 746 | | | 8 351 |
| VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (I - II) | 16 799 | | (4 471) | |

Soldes intermédiaires de gestion

| (En milliers d'euros) | 2022/2023 | % | 2021/2022 | % |
|---|----------------|------------|----------------|------------|
| Ventes de marchandises | 54 258 | 100 | 49 897 | 100 |
| Coût d'achat des marchandises | 34 870 | 64 | 30 983 | 62 |
| MARGE COMMERCIALE | 19 388 | 36 | 18 914 | 38 |
| Production vendue | 106 032 | 65 | 85 269 | 62 |
| Production stockée | 3 730 | 2 | 2 137 | 2 |
| PRODUCTION DE L'EXERCICE | 109 762 | 67 | 87 406 | 64 |
| PRODUCTION + VENTES | 164 020 | 100 | 137 303 | 100 |
| Coût d'achat des marchandises | 34 870 | 21 | 30 983 | 23 |
| Consommation en provenance de tiers | 68 348 | 42 | 50 949 | 37 |
| VALEUR AJOUTÉE | 60 802 | 37 | 55 371 | 40 |
| Subventions d'exploitation | (5) | | 2 | |
| Impôts et taxes | 2 019 | 1 | 2 261 | 2 |
| Charges de personnel | 37 313 | 23 | 35 540 | 26 |
| EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION | 21 465 | 13 | 17 572 | 13 |
| Reprises, transfert charges | 1 203 | 1 | 1 995 | 1 |
| Autres produits | 54 | | 104 | |
| Amortissements, dépréciations, provisions | 4 805 | 3 | 5 038 | 4 |
| Autres charges | 316 | | 271 | |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 17 601 | 11 | 14 362 | 10 |
| Produits financiers | 858 | 1 | 898 | 1 |
| Charges financières | 1 557 | 1 | 1 142 | 1 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT | 16 902 | 10 | 14 118 | 10 |
| Produits exceptionnels | 766 | | 1 031 | 1 |
| Charges exceptionnelles | 847 | 1 | 2 355 | 2 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | (81) | | (1 324) | (1) |
| Participation des salariés | 1 569 | 1 | 1 126 | |
| Impôt sur les bénéfices | 3 928 | 2 | 3 637 | 3 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 11 324 | 7 | 8 031 | 6 |
| Produits de cessions d'éléments d'actif | 341 | | 389 | |
| Valeur comptable des éléments cédés | 411 | | 746 | |
| PLUS/MOINS VALUEES SUR CESSIONS | (70) | | (357) | |

D. Tableau des filiales et participations

| Pays | Capital | Réserves & report avant affectation des résultats | Capitaux Propres | Quote-part du capital détenue en % | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société | Cautions et avals donnés | Chiffre d'affaires | Résultats | Dividendes encaissés par la société mère |
|-----------------------------------|---------|---|------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---------------|---|--------------------------|--------------------|----------------|--|
| | | | | | BRUTE | NETTE | | | | | |
| France | 1 500 | 9 004 | 13 023 | 100,00 | 1 451 | 1 451 | | | 15 512 | 1 194 | |
| France | 1 350 | 10 721 | 14 727 | 99,82 | 2 533 | 2 533 | | | 39 151 | 1 536 | |
| France | 1 500 | 6 839 | 10 181 | 100,00 | 3 639 | 3 639 | | | 26 709 | 1 134 | |
| France | 30 005 | 8 465 | 51 562 | 82,44 | 30 708 | 30 708 | | 3 000 | 159 372 | 6 794 | |
| Belgique | 1 325 | 56 | 1 376 | 100,00 | 2 715 | 2 715 | | | 0 | (5) | |
| Pays-Bas | 18 | 138 | 291 | 100,00 | 132 | 132 | 75 | | 2 947 | 135 | |
| Royaume-Uni | 599 | 135 | 1 449 | 100,00 | 1 020 | 1 020 | 1 086 | 341 | 10 620 | 365 | |
| Pologne | 2 112 | 502 | 2 614 | 100,00 | 3 089 | 3 089 | 2 310 | 550 | 8 755 | 306 | |
| Allemagne | 2 600 | (2 935) | 160 | 100,00 | 2 575 | 2 000 | 2 929 | 400 | 4 160 | 495 | |
| Danemark | 2 349 | 1 479 | 2 957 | 100,00 | 15 186 | 14 186 | 8 403 | 537 | 18 499 | (872) | |
| Suisse | 179 | 284 | 750 | 100,00 | 2 679 | 2 679 | 1 105 | | 7 416 | 266 | |
| Suisse | 36 | (35) | 5 | 100,00 | 335 | 335 | | | | | |
| TOTAL | | | | | 66 063 | 64 488 | 15 908 | 4 828 | | | |
| TAUX DE CONVERSION UTILISÉ | | HISTORIQUE | CLÔTURE | | | | | | MOYEN | CLÔTURE | |

Risqué des cours de change au 31 mars 2023 pour les pays hors zone euro :
 Royaume-Uni : 1 euro = 0,8792 GBP ; Pologne : 1 euro = 4,6700 PLN ; Danemark : 1 euro = 7,4485 DKK ; Suisse : 1 euro = 0,9966 CHF

Rapport de l'OTI (Organisme Tiers Indépendant)

relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration de Performance Extra-Financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel », pour l'exercice clos le 31/03/2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration de Performance Extra-Financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- s'agissant de la piste d'audit et plus particulièrement de la culture de la preuve, nous vous encourageons à sensibiliser vos filiales afin que ces dernières puissent disposer des pièces justificatives adéquates ;
- par ailleurs, en matière de données liées aux piliers environnemental et sociétal, nous invitons à élargir le périmètre des informations extra-financières ;
- et enfin, sans que cela impacte la conformité de votre Déclaration, nous vous recommandons d'étayer davantage les politiques et actions relatives aux enjeux identifiés comme étant majeurs.

Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822.11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, nous

avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre les mois juin et juillet sur une durée totale d'intervention d'environ 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration, service consommateurs, gestion des risques, qualité, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

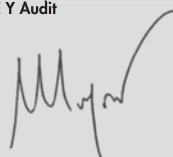
- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques sociaux ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés,
 - et corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques relatifs au changement climatique et la qualité des produits/services et relation clients, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités précisée en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 6,5 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 26 juin 2023

L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
GROUPE Y Audit



Arnaud MOYON
Associé Département Développement Durable

| Pilier | Indicateurs clés de performance et indicateurs sélectionnés | Sélection d'entités contributrices | Taux de couverture des tests | Taux de couverture moyen par pilier |
|-----------------|--|---|------------------------------|-------------------------------------|
| Social | Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail | POUJOLAT SA SAS TÔLERIE FORÉZIENNE SAS BEIRENS | 40,5 % | 93,6 % |
| | Nombre d'heures de formation dispensées | POUJOLAT SA | 32 % | |
| Sociétal | Montant en euros dédié au sponsoring local, aux dons et au mécénat | Poujoulat SA SAS Tôlerie Forézienne SAS Westaflex Bâtiment Poujoulat Belux Poujoulat BV Poujoulat Sp z oo Poujoulat UK Ltd Poujoulat GmbH POUJOLAT SWITZERLAND SA SAS Beirens SAS MCC21 France VL STAAL a/s DST a/s SAS Euro énergies SAS BOIS-FACTORY 36 SAS BOIS-FACTORY 42 SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE SAS BOIS-FACTORY 70 | 100 % | 69 % |
| | La note moyenne obtenues pour les installateurs évalués entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 dans le cadre du service CAT-LEAD | Poujoulat SA | 32 % | |
| | Nombre de signataires de la charte achats responsables | Poujoulat SA | 32 % | |
| | Rayon moyen pondéré d'approvisionnement de matière forestière | SAS BOIS-FACTORY 36 SAS BOIS-FACTORY 42 SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE SAS BOIS-FACTORY 70 | 6,5 % | |
| Environnemental | Indice d'émissions de CO ₂ (base 100 pour l'exercice 2018/19) | Poujoulat SA | 32 % | 70,2 % |
| | Nombre de kWh d'électricité / heure travaillée | Poujoulat SA | 32 % | |
| | Part des déchets recyclés ou valorisés (en %) | POUJOLAT SA | 32 % | |

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée Générale de la Pujoulat SA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Pujoulat SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif pour un montant net global de 9 807 K€ font l'objet de tests de dépréciation réalisés par votre société selon les modalités décrites dans la note V de l'annexe.
- L'annexe des comptes précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par le groupe et avons vérifié par sondages, sa correcte application.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

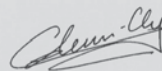
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;


- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 28 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Céline DENUILLY
GROUPE Y Audit



Jean-Yves BILLON
ACCIO CONSULTANTS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée Générale de la Pujoulat SA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Pujoulat SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des éléments inscrits en comptabilité. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, sa correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation. Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité sauf pour les titres acquis au cours de l'exercice. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.
- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de leur correcte évaluation.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque

l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 28 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Céline DENUILLY
GROUPE Y Audit



Jean-Yves BILLON
ACCIOR CONSULTANTS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Relation avec la société Poujolat Sp z oo

• **Dirigeant commun** : Monsieur Frédéric COIRIER,
Président du Conseil d'Administration de la société Poujolat et
membre du directoire de Poujolat Sp z oo

• **Convention** : **Contrat de prêt**

• **Date de l'autorisation** : 28 mars 2023

• **Objet et modalités de la convention** :

Le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un contrat de prêt à sa filiale polonaise, la société Poujolat Sp z oo d'un montant de 900 000 € sur une durée de 7 ans au taux de 2 %. La disponibilité des fonds est en date du 28 mars 2023.

• **Solde du prêt à la clôture de l'exercice** : 900 000 €

• **Produits comptabilisés sur l'exercice** : néant

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Relation avec la société STAGE

• **Dirigeant commun** : Monsieur Frédéric COIRIER,
Président du Conseil d'Administration de la société Poujolat et
Président de la société STAGE

• **Convention** : **Prestations administratives**

• **Date de l'autorisation** : 21 juillet 2022

• **Objet et modalités de la convention** :

À compter du 1^{er} octobre 2022, les prestations de la société STAGE ont été réévaluées à la somme mensuelle de 31 000 € HT. Ces prestations assurent la responsabilité de l'ensemble des éléments de documentation interne et institutionnelle de la société, la gestion des achats des espaces publicitaires pour le compte de la société Poujolat et de ses filiales ainsi que la gestion des locaux de Paris.

• **Charges comptabilisées sur l'exercice** : 363 000 €

3. Relation avec la société SOPREG

• **Dirigeant commun** : Monsieur Frédéric COIRIER,
Président du Conseil d'Administration de la société Poujolat et
Représentant de la société SMFC, Présidente de la société SOPREG

• **Convention** : **Prestations de services**

• **Date de l'autorisation** : 21 juillet 2022

• **Objet et modalités de la convention** :

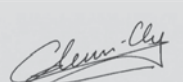
Les prestations de gestion d'animation du groupe de la société SOPREG au profit de la société Poujolat ont été réévaluées à la somme mensuelle de 31 000 € HT à compter du 1^{er} octobre 2022, à laquelle s'ajoute le remboursement par la société Poujolat des frais engagés par la société SOPREG dans le cadre des prestations.

• **Charges comptabilisées sur l'exercice** : 363 000 €

• **Remboursement frais sur l'exercice** : 24 593 €

Niort et Les Sables d'Olonne, le 28 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Céline DENUILLY
GRUPE Y Audit



Jean-Yves BILLON
ACCOR CONSULTANTS

Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 septembre 2023

L'ordre du jour :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de gestion du groupe
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2023, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions
- Fixation du montant annuel de la rémunération des membres du Conseil d'Administration
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités légales

Première résolution

Approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ; Approbation des éventuelles charges non déductibles

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement, qui s'élèvent à un montant global de 228 372 euros ayant donné lieu à imposition.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 11 324 013 euros de l'exercice de la manière suivante :

| | |
|---|-------------------------|
| • Origines du résultat à affecter | |
| Résultat bénéficiaire de l'exercice | 11 324 013 euros |
| Reprise du report à nouveau créditeur antérieur | 4 433 euros |
| TOTAL | 11 328 446 euros |
| • Affectation proposée | |
| Réserve légale | |
| (5 % du bénéfice, arrondi à l'euro supérieur) | 566 201 euros |
| Dividendes aux actionnaires | 2 507 520 euros |
| Soit 0,32 euro par action | |
| Autres réserves | 8 254 000 euros |
| Solde au report à nouveau | 725 euros |
| TOTAL | 11 328 446 euros |

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 507 520 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 15 octobre 2023, déduction faite des prélèvements obligatoires et facultatifs, comme rappelé ci-après.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.
- L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
 - soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.
- Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. À défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.
- Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :
 - Exercice clos le 31 mars 2020 : 783 600,00 euros, soit 0,40 euro par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %.
 - Exercice clos le 31 mars 2021 : 1 175 400,00 euros, soit 0,60 euro par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %.
 - Exercice clos le 31 mars 2022 : 1 763 100,00 euros, soit 0,90 euro par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %.

Quatrième résolution

Approbation des Conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

Fixation du montant annuel de la rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, jusqu'à décision contraire, le montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 74 645 euros.

Sixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, autorise le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 16 septembre 2022, dans sa sixième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Poujolat par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 19 590 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Septième résolution

Procuration pour effectuer les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.